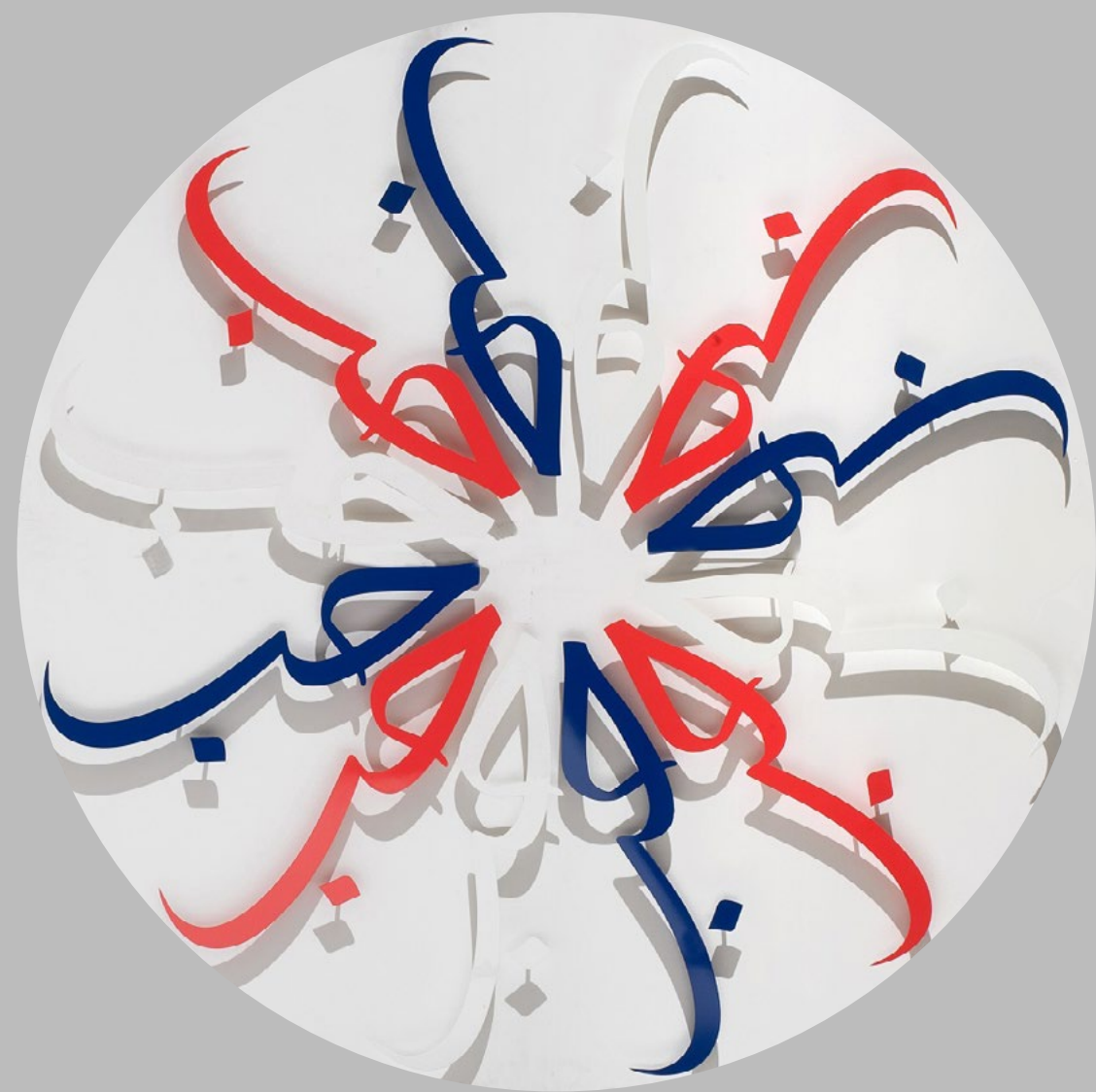




LE NOUVEAU MUSÉE DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE

Projet scientifique et culturel — Schéma directeur

FÉVRIER 2022



Zoulikha Bouabdellah (Algérie)
LOVE Bleu Blanc Rouge, 2014, métal peint, diamètre 240 cm,
Paris, Musée de l'IMA
©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

« LE NOUVEAU MUSÉE DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE : DES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART ARABE DANS UN CHEF-D'ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE »

Projet scientifique et culturel — Schéma directeur

Par Nathalie Bondil

DIRECTRICE DU MUSÉE ET DES EXPOSITIONS DE L'IMA

en collaboration avec

Éric Delpont DIRECTEUR DU MUSÉE DE L'IMA

Claude Mollard CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE L'IMA

avec le concours de Amandine Lesage

Conception graphique Contre Studio — Raffaëlle Ishkinazi



SOMMAIRE

	Préambule : Contexte et Objectifs
7	✦ Le contexte : L’IMA, un lieu de vie pour toutes les cultures arabes
9	✦ Un Nouveau Musée de l’IMA résolument tourné vers le futur
	Les Collections du Musée
	ÉVALUATION DES COLLECTIONS
13	✦ Une collection complète et universelle des arts du monde arabe
14	✦ Depuis 1982, un corpus original en France et en Europe
	2018-2022... LA DONATION CLAUDE & FRANCE LEMAND
16	✦ Une collection en art moderne et contemporain du monde arabe spectaculairement enrichie grâce à la Donation Claude & France Lemand
18	✦ Description, évaluation et condition de la Donation Claude & France Lemand
22	✦ Avec la fusion de la Donation Claude & France Lemand, la collection du musée de l’IMA est unique
	ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS : ACQUISITIONS, PRÊTS ET DÉPÔTS
26	✦ Une nouvelle gouvernance dans la politique d’acquisition
28	✦ Une stratégie de prêts et dépôts pour promouvoir les collections nationales et au-delà.
	La Refonte du Musée
	REFONTE DES GALERIES PERMANENTES
33	✦ Le premier musée d’art arabe de l’Antiquité à nos jours en Occident
34	✦ Un parcours muséal unique pour faire connaître et reconnaître les arts arabes
	THÉMATIQUES PROJETÉES DU NOUVEAU PARCOURS PERMANENT
38	✦ Introduction « Les sources antiques du monde arabe » Niveau 7 (200 m²)
40	✦ Belvédère « Les religions du Livre » Niveau 7 (150 m²)
42	✦ Grande Galerie « Des califes arabes aux sultans ottomans — de 622 à 1918 » Niveau 6 (655 m²)
44	✦ Belvédère « Orient-Occident, la création en miroir — de 1798 à 1945 » Niveau 5 (150 m²)
46	✦ Grande Galerie « Art moderne et contemporain — de 1945 à nos jours » Niveau 4 (655 m²)

49	✦ « Le Patio d’art contemporain » Niveau 4 (225 m²)
50	✦ Conclusion « Arts graphiques et photographiques » Niveau 4 (200 m²)
	DES CHEFS-D’ŒUVRE DE L’ART ARABE DANS UN CHEF-D’ŒUVRE DE L’ARCHITECTURE
52	✦ Redonner tout son éclat à un chef-d’œuvre de l’architecture contemporaine
52	✦ Réinscrire le musée dans une architecture d’ombres et de lumières
58	✦ Une scénographie adaptée à une collection qui change de nature
	RÉSERVES, INVENTAIRES ET ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE
60	✦ Modernisation prioritaire des réserves sur site
60	✦ Gestion, documentation et accessibilité numérique de la collection du musée

	Les Publics
	ACCUEIL DES PUBLICS : LE NOUVEAU MUSÉE DE L’IMA, UNE CULTURE LARGEMENT ACCESSIBLE
65	✦ Le sondage de juillet 2019 et ses enseignements
66	✦ Conclusions et réflexions : un musée méconnu
67	✦ La rénovation des espaces d’accueil des publics
68	✦ Remédier à l’invisibilité du musée dans l’IMA
70	✦ Accroître la fréquentation du musée avec des stratégies adaptées au touriste et au Francilien
72	✦ Marquer le Nouveau Musée de l’IMA dans son environnement urbain immédiat
	UN ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL RENFORCÉ AU CŒUR DU NOUVEAU MUSÉE DE L’IMA
74	✦ Un constat : des activités en éducation et médiation en hausse constante
78	✦ Sur site : accueillir tous les publics avec davantage d’espaces pédagogiques
80	✦ Hors site : des partenariats éducatifs et sociaux dans toute la France

	Conclusion : Gouvernance, Échéancier et Budget
83	ÉCHÉANCIER DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET
84	ORGANISATION ET CONDUITE DU PROJET

Annexes

PRÉAMBULE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

LE CONTEXTE : L'INSTITUT DU MONDE ARABE, UN LIEU DE VIE POUR TOUTES LES CULTURES ARABES

Collection d'art arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la collection du musée de l'IMA, aujourd'hui enrichie par l'importante Donation Claude & France Lemand, change de nature, stratégiquement orientée vers les beaux-arts modernes et contemporains arabes. Pour remédier à l'invisibilité actuelle du musée, promouvoir cette collection sans équivalent en dehors du monde arabe et valoriser ce don majeur à l'État français, la refonte vers un « Nouveau Musée de l'IMA » est indispensable, actant ainsi une nouvelle étape vers la reconnaissance des arts et civilisations arabes, ainsi que le dialogue des cultures.

Depuis sa fondation en 1980, l'Institut du monde arabe (IMA) œuvre pour le dialogue entre les cultures française et arabe en favorisant la connaissance en France et dans le monde, des richesses passées et présentes des cultures arabes. Cette idée germe après le premier choc pétrolier en 1974 à l'initiative du président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing.

L'IMA est une fondation de droit privé reconnue d'utilité publique, créée en commun par la France et les États membres de la Ligue arabe : l'Algérie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, les Émirats arabes unis, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Oman, le Qatar, la Somalie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, le Yémen (à l'époque la République démocratique populaire du Yémen et la République arabe du Yémen). L'acte fondateur est signé le 28 février 1980 au siège du ministère des Affaires étrangères, subventionnaire principal de l'IMA. Ces États fondateurs sont rejoints par trois membres de la Ligue arabe qui n'en faisaient pas encore partie : la Libye en 1988, puis l'Égypte et la Palestine en 1989. L'Institut est inauguré en 1987 par François Mitterrand. Jack Lang, ministre de la Culture de 1981 à 1986 et de 1988 à 1993, préside l'IMA depuis 2013. Bien que fondation de droit privé, l'IMA est comparable à un établissement public soumis au code de la commande publique en qualité de pouvoir adjudicateur et au contrôle de la Cour des comptes.

UN NOUVEAU MUSÉE DE L'IMA RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LE FUTUR

Idéalement situé au carrefour de la vie étudiante et touristique de Paris, l'IMA rayonne dans la France entière, dans le monde arabe et bien au-delà. De Washington à Singapour, l'IMA voit sa fréquentation dépasser le million de visiteurs. Abrité dans une icône de l'architecture contemporaine signée par Jean Nouvel et Architecture Studio, c'est un centre vivant de la culture arabe dans sa plus grande diversité grâce à sa riche bibliothèque (la plus grande en Occident consacrée à la culture arabe), à ses vibrantes activités culturelles (forums, concerts, festivals et spectacles) programmées dans ses remarquables espaces (auditorium, Salle du Haut Conseil, terrasse panoramique), à son centre d'enseignement de la langue arabe, à ses expositions événementielles et innovantes de l'Antiquité à l'art actuel, enfin grâce à son musée dont les collections ont été spectaculairement enrichies depuis 2018.

En 2011, le musée de l'IMA obtient l'appellation « Musée de France » à l'occasion de son réaménagement en termes de propos et de muséographie. Désormais, le Nouveau Musée de l'IMA donne du monde arabe une image vivante et pertinente, riche et variée, reflet d'une histoire globale — et d'une histoire de l'art — en pleine révolution. Depuis les antiques civilisations méditerranéennes aux périodes coloniales et postcoloniales : périodes fastes du passé, renaissances culturelles et modernités plurielles, la Méditerranée est, au sens premier, une « mer entourée de terres ». Méditerranéenne, la France l'est avant même d'avoir existé. Elle a toujours fait partie de cette matrice, un patrimoine commun nourri d'échanges millénaires, grâce aux dynamiques diasporas de toutes rives.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères considère l'IMA comme un partenaire¹ de premier plan et un opérateur de sa diplomatie culturelle. Dans la « feuille de route de l'influence » de la diplomatie française, élaborée en 2021 en étroite collaboration avec le ministère de la Culture, une « diplomatie des sociétés » est encouragée, basée sur ses réseaux culturels à partir de ses territoires mêmes. Accorder une grande place en direction de la jeunesse, promouvoir sereinement les valeurs républicaines et s'ouvrir à la diversité sont les priorités du ministère dans lesquelles les missions de l'IMA s'inscrivent pleinement.

Depuis plus de trente ans, l'IMA, institution sans équivalent, s'est imposé comme pont culturel entre la France, les mondes arabes et les autres pays du monde. Ce vaisseau architectural, « ce *markab*, à l'instar d'un boutre omanais » (Gilles Kepel), joue le rôle de passeur, mieux d'activateur, des cultures. L'IMA est ainsi devenu une référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent aux mondes arabes, les scolaires ou tout simplement les curieux. Ce Nouveau Musée de l'IMA représente l'opportunité exceptionnelle de s'ancrer dans le présent, et de répondre positivement à ses enjeux : « *Ainsi, la formidable collection d'art moderne et contemporain arabe déployée dans ce Nouveau Musée de l'IMA va de pair avec le positionnement résolument actuel de l'institution, en harmonie avec ses actions culturelles, ouvertes tant sur les arts de la musique et de la danse que sur les débats intellectuels d'aujourd'hui* » écrit Jack Lang, président de l'IMA.

En 2018, la Donation Claude & France Lemand consacrée à l'art moderne et contemporain du monde arabe marque un tournant pour le musée. Elle apporte une base renouvelée pour refondre et actualiser le parcours permanent « anthropo-historique » créé en 2012. Elle répond positivement aux nombreux questionnements des publics et aux perspectives nouvelles d'une histoire globale. Des dialogues inter-culturels et transhistoriques établiront des correspondances, des références, des connivences et des disruptions entre les périodes antique, islamique, moderne et contemporaine. Par exemple, la « Renaissance arabe » (*al-nahda*) qui s'étend du XIX^e siècle à l'époque moderne, période d'intenses échanges artistiques et culturels, coloniaux et décoloniaux, manque au récit actuel présenté par le musée. Enfin, à la suite de la reconfiguration du musée de l'IMA en 2012 survenue tout juste après les révolutions des « Printemps arabes », il convient d'intégrer au parcours, une décennie plus tard, ce formidable ferment de créativité. Aujourd'hui, les anciens musées ethnographiques font place aux « musées-monde ». Ce musée unique des arts du monde arabe, de l'Antiquité à nos jours, engage de nouveaux dialogues et collaborations avec d'autres fonds, universités, fondations, musées en France, dans les pays arabes et au-delà.

Favorisons une « circulation des mondes », selon les termes d'Achille Mbembe, et dépassons l'ancien clivage nord-sud du « choc des civilisations » pour sensibiliser, apprendre, raconter, reconnaître, partager et vivre ensemble contre les dérives identitaires essentialistes et communautaristes. L'objectif du Nouveau Musée de l'IMA est de fédérer tous les publics – individuels, scolaires, adultes, associatifs, éloignés, franciliens et touristiques – autour d'un projet républicain, engagé et rassembleur. Les millions de citoyens français, d'origine arabe ou non, ainsi que les touristes, pourront bénéficier du Nouveau Musée de l'IMA dans un contexte historique, politique et social où les préjugés et les stigmatisations demeurent tenaces, afin de promouvoir une meilleure connaissance de la grande culture arabe appartenant à notre héritage commun.

¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/missions-organisation/feuille-de-route-de-l-influence/>



ci-dessus : L'IMA dans son environnement urbain
 page de gauche : vue sur Notre-Dame depuis la Salle du Haut Conseil, ©IMA/ Fessy

LES COLLECTIONS

Évaluation des collections

UNE COLLECTION COMPLÈTE ET UNIVERSELLE DES ARTS DU MONDE ARABE

Au départ, le Musée de l'IMA est un musée des arts du monde arabe, géographiquement délimité et politiquement constitué par l'ensemble des pays de la Ligue des États arabes. Il couvre tous les arts de toutes les périodes de son histoire, de l'Antiquité à nos jours. L'IMA est la seule grande institution culturelle à reconnaître l'existence d'un monde arabe, dans son identité et sa diversité. Les Anglo-Saxons reconnaissent plutôt l'existence du monde islamique. Ils conçoivent la géographie politique et culturelle du monde arabe autour du Moyen-Orient (incluant les pays arabes, mais aussi la Turquie et surtout l'Iran). Ils donnent pour des raisons historiques une moindre place à l'Afrique du Nord.

Le Nouveau Musée de l'IMA n'est donc pas un musée des arts de l'Islam. En cela, il se différencie du *département des Arts de l'Islam* du musée du Louvre et plus encore d'autres collections internationales. À titre d'exemple, le British Museum à Londres, dont la collection d'art contemporain s'étend aux artistes de toutes les régions du « monde musulman », se limite volontairement aux œuvres sur papier. Il a donc tendance à privilégier les artistes liés à la calligraphie, laissant de côté la riche scène moderne et contemporaine.

Avec 3160 œuvres d'art, couvrant la période de la Préhistoire jusqu'à nos jours et représentant tous les pays arabes, le Nouveau Musée de l'IMA est le seul à proposer un regard universel sur le monde arabe tant dans son histoire que son actualité bouillonnante : « Afin de faire découvrir, comprendre et aimer l'art et la culture arabes, le programme établi à la création du musée de l'Institut établissait un parcours chronologique, depuis la naissance de l'islam jusqu'à la période contemporaine. Si pour les arts de l'Islam, le corpus exposé provenait principalement des collections nationales françaises dans les premières années d'existence du musée, une collection était à constituer pour rendre compte de la création contemporaine. Les acquisitions dans ce domaine débutèrent en 1985, avec la volonté de réunir des œuvres témoignant de la diversité des courants, styles ou « écoles » dans l'ensemble des pays arabes. À l'ouverture de l'Institut au public en 1987, une visibilité permanente de l'art contemporain du monde arabe, alors peu connu et goûté, dans une institution unique en France comme en Europe, faisait indéniablement l'originalité du musée », écrit Éric Delpont.

DEPUIS 1982, UN CORPUS ORIGINAL
EN FRANCE ET EN EUROPE

Initiée en 1982, la constitution de ce corpus d’œuvres répond au programme initial du musée (politique d’acquisitions en 1982 : arts de l’Islam; 1983 : ethnologie; 1985 : art contemporain). Cette collection permanente, unique en Europe, permet de découvrir et comprendre le monde arabe via des objets archéologiques, anciens et ethnographiques, des manuscrits et des fonds graphiques, photographiques, et surtout l’art moderne et contemporain :

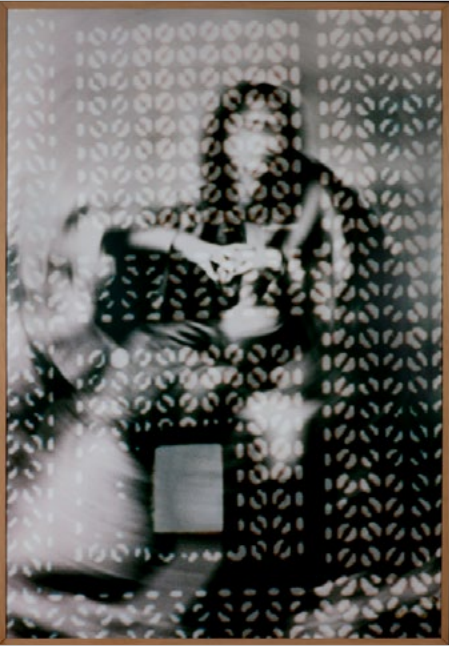
✱ **Archéologie et cultures anciennes** : cette présentation s’appuie dans un premier temps essentiellement sur les dépôts de collections nationales françaises — musées du Louvre, des Arts décoratifs et des Arts africains et océaniques — ainsi que par une collecte et politique de dépôts soutenue par les pays arabes, membres fondateurs de l’IMA.

✱ **Art et société** : le rythme d’enrichissement des fonds ethnographiques est dynamique jusqu’à la fin des années 1990, d’autant qu’en art islamique le dépôt des musées français arrivait à son terme avec le projet du Grand Louvre. Les acquisitions sur le marché de l’art sont complétées par des legs : en 1986, Marcel Destombes dote le musée de l’IMA d’une collection majeure d’instruments d’astronomie.

✱ **Art moderne et contemporain** : pionnier dans cette démarche, le musée de l’IMA entreprend des acquisitions avec l’ambition de montrer la diversité et l’actualité de la création dans le monde arabe, à l’époque totalement méconnues. Ce volet des collections n’a cependant pas été montré de façon pérenne puisque les espaces qui lui étaient alors dévolus ont été affectés aux expositions temporaires, une première fois en 1989, puis de manière constante depuis 1993.

✱ **Photographie** : la patrimonialisation muséale de 2779 tirages et plaques du fonds ancien (fin XIX^e siècle/début XX^e) de la bibliothèque de l’IMA au musée en 2022 permet d’enrichir la collection. Ces tirages et plaques de verre représentent Jules Gervais-Courtellemont, Marcelin Flandrin, Neurdein Frères, Alexandre Leroux, J.A. Garrigues, Pascal Sebah, Zangaki, Béchard, G. Lekegian, H. Arnoux, L. Fiorillo, F. Bonfils... Ainsi que des non-professionnels, militaires ou civils présents dans ces régions à cette époque. En 1984, l’IMA fait l’acquisition d’une collection unique de 1766 photos noir et blanc (négatifs et tirages) prises entre 1934 et 1939 par Jean Besancenot : un répertoire des costumes et bijoux du Maroc. L’objectif est de rendre l’intégralité de ces collections accessibles aux professionnels et aux publics car elles sont souvent utilisées dans les éditions et expositions. Ce fonds, en cours d’intégration dans la collection du musée depuis la photothèque de la bibliothèque de l’IMA d’environ 4545 clichés, entrera donc dans celle des musées de France ³.

³ La bibliothèque de l’IMA conserve quelques 85 000 clichés et photographies documentaires contemporaines susceptibles d’illustrer toutes les thématiques, constituées à partir de 1982 et composée de clichés documentaires couvrant les pays de la Ligue arabe plus l’Espagne, la Turquie, l’Iran. Ce fonds imposant est mis à disposition au public à la bibliothèque de l’IMA. En 2015, Yves Korbendau, architecte et photographe, fait don à l’IMA de sa collection photographique constituée entre 1982 et 2015. Son fonds de plus de 25 000 photos est en cours de traitement.



1 Jean Besancenot (France), *Juive de Tafilalet, Maroc*, années 1934-1939, photographie en noir & blanc, Paris, fonds patrimonial du Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA/Besancenot.

2 Susan Hefuna (Égypte-Allemagne), *Woman*, Le Caire (Égypte), 1997, tirage numérique noir & blanc contrecollé avec plexiglas, 160 x 111,4 cm, Paris, Musée de l’IMA, don de l’artiste ©Musée de l’IMA/Nabil Boutros.

3 Ridha Zili (Tunisie), *Un Regard pour la vie* (série : *La Tunisie de jadis*), années 1970-1990, photographie en noir & blanc, Paris, Musée de l’IMA ©Musée de l’IMA, Donation Claude & France Lemand.

4 Touhami Ennadre (Maroc-France), *Dos de lumière*, Puri, Etat de l’Odisha (sud de l’Inde), 1981, tirage argentique noir & blanc contrecollé sur aluminium, 150 x 115,1 cm, Paris, Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA/Nabil Boutros.

2018-2022...

La Donation Claude & France Lemand

« Nous avons 36 ans et, avec des collègues, nous étions partis visiter le site pharaonique des pyramides de Méroé. Lors d'une nuit que nous passions à la belle étoile, j'étais étendu dans ce paysage désertique, face à la voûte céleste illuminée de millions d'étoiles. J'avais ressenti une plénitude et un bonheur qui me suivent partout et toujours. (...) Je crois que c'est à partir de cette expérience que l'art est entré réellement dans ma vie, la peinture en particulier, au point de vouloir en acquérir et constituer une collection ».

Claude Lemand

UNE COLLECTION SPECTACULAIREMENT ENRICHIE EN ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DU MONDE ARABE GRÂCE À LA DONATION CLAUDE & FRANCE LEMAND

En 2018, sous la présidence de Jack Lang, l'IMA a reçu une donation exceptionnelle de Claude et France Lemand : « La Donation Claude & France Lemand à l'Institut du monde arabe fait entrer son musée dans une ère nouvelle. Ce geste exceptionnel accroît des deux tiers le nombre d'œuvres d'art moderne et contemporain conservées dans les collections. Ce don de 1305 œuvres d'une haute qualité est le résultat d'une quête incessante, conduite pendant plus de trente années. Jamais le musée de l'IMA n'a connu une telle révolution. Il se situe désormais parmi les premiers musées consacrés à l'art moderne et contemporain du monde arabe. Sa collection devient sans doute la seule à être aussi encyclopédique et représentative du patrimoine et de la création artistique de la civilisation arabe. Avec son fonds d'art ancien et d'ethnographie, il donnera à voir, admirer et comprendre les mille variations du génie arabe. Cette donation nous oblige, et oblige les amis et partenaires de l'IMA. Elle engage l'Institut du monde arabe envers les deux donateurs et envers les artistes, désormais plus largement représentés dans les collections. Elle engage l'IMA à s'ouvrir davantage aux publics, en entreprenant la transformation des espaces de présentation du musée et en doublant la surface de ses réserves. »

Jack Lang, président de l'IMA



Etel Adnan (Liban – USA – France), *Paysage 1*, 2014, huile sur toile, 32 x 41 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

DESCRIPTION, ÉVALUATION ET CONDITION
DE LA DONATION CLAUDE & FRANCE LEMAND

Cette donation permet d’accroître en trois ans de 340 % ⁴ les collections d’art moderne et contemporain arabe du Musée de l’IMA. Ce don représente 70 % de la collection moderne et contemporaine du musée. Avec 1305 œuvres en 2018, cette donation, constamment enrichie depuis, totalise 1677 œuvres en 2021. Elle se répartie entre 148 artistes, la plupart originaires du monde arabe, dont 35 femmes. Cette donation sans précédent contribue au rayonnement de l’IMA en France, dans les pays arabes et dans le monde. Elle comporte :

416	Peintures
281	Aquarelles
189	Dessins
55	Sculptures
453	Estampes
134	Livres d’artiste
7	Reliures d’artiste
16	Céramiques
113	Photographies
9	Vidéos
2	Installations
1	Tapis d’artiste
1	Objet (Table de plaques gravées)

Figurent parmi les artistes arabes les plus renommés :

ALGÉRIE M’hamed Issiakhem, Abdelkader Guermaz, Baya, Mohammed Khadda, Abdallah Benanteur, Mahjoub Ben Bella, Rachid Koraïchi, Zouleikha Bouabdellah

BAHREÏN Rashid Al-Khalifa

ÉGYPTE Abdelhadi Al-Gazzar, Hamed Nada, Hamed Abdalla, Zeinab Abdel Hamid, Gazbia Sirry, Adam Henein, Mamdouh Ammar, Awad El-Shimi

IRAQ Dial Al-Azzawi, Rafa Nasiri, Himat Mohammed Ali, Hussein Taï

LIBAN Shafic Abboud, Etel Adnan, Hussein Madi, Assadour, Chaouki Choukini, Paul Guiragossian, Mohammad El-Rowas, Ayman Baalbaki



⁴ Passant de quelques 700 œuvres à 2377 œuvres, la collection en art moderne et contemporain a été multipliée par 3,4.

Abdallah Benanteur (Algérie – France), *La Montagne*, 1989, huile sur toile, 162 x 130 cm, Paris, Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA, Donation Claude & France Lemand

MAROC Mohammed Melehi, Najia Mehadji, Mahi Binebine

PALESTINE Kamal Boullata, Steve Sabella, Hani Zurob

QATAR Youssef Ahmad

SOUDAN Mohammad Omar Khalil

SYRIE Adonis, Youssef Abdelké, Nassouh Zaghlouleh, Khaled Takreti, Kevork Mourad

TUNISIE Abderrazak Sahli, Ahmed Hajeri, Ridha Zili

YÉMEN Nasser Al-Aswadi

L’IMA rompt avec une pensée orientaliste et colonialiste privilégiant la seule relation unilatérale France / Monde arabe en s’ouvrant aux pays non arabes, ayant accueilli des artistes arabes ou d’origine arabe ou des artistes non-arabes ayant vécu à Paris et œuvré en solidarité avec des artistes arabes grâce à cette donation. Elle comprend quelques œuvres d’artistes originaires d’autres pays, ayant vécu à Paris et participé au dialogue entre l’Orient et l’Occident. Parmi ceux-ci : Ossip Zadkine (Russie), Antonio Seguí (Argentine), Jorge Camacho (Cuba), Hervé Télémaque (Haïti), Saul Kaminer (Mexique), Mario Murua (Chili), Manabu Kochi (Japon), Souleymane Keita (Sénégal), Joël Kermarrec (Belgique), Pat Andrea (Pays-Bas), Vladimir Velickovic (Yougoslavie), Bengt Lindström (Suède)

La Donation Lemand d’une valeur de 32 M€ répond aux conditions suivantes⁵ :

- ✳ Claude et France Lemand donnent au Musée de l’IMA la totalité des œuvres de leur donation à titre gracieux et sans aucune contrepartie financière ;
- ✳ Cette donation donne lieu à la création du Nouveau Musée de l’IMA grâce à la fusion avec les collections de l’IMA pour donner plus de visibilité aux beaux-arts arabes ;
- ✳ Les œuvres sont données au Musée de l’IMA qui est un « Musée de France. » Elles seront inaliénables et porteront à jamais la mention « Donation Claude & France Lemand » ;
- ✳ Fusionnées avec la collection d’œuvres de la Donation Claude & France Lemand, elles seront déployées dans les espaces du musée par rotations et permettront la mise en place d’expositions temporaires dans ces mêmes espaces ;
- ✳ Les noms Claude & France Lemand seront inscrits dans la Grande Galerie du Nouveau Musée de l’IMA du niveau 4.

⁵ L’enregistrement de cette donation est en cours avec la DRAC Île-de-France.

En 2018, avec la création du « Fonds Claude & France Lemand — IMA », le couple accompagne cette donation d’œuvres d’un fonds de dotation apportant un concours durable au Nouveau Musée de l’IMA :
« Les œuvres de notre donation sont destinées à compléter et à enrichir la collection actuelle du Musée de l’IMA. À ces 1305 œuvres, nous ajoutons la création d’un important fonds de dotation, appelé “Fonds Claude & France Lemand — IMA”, dont la seule fonction sera de contribuer au dynamisme et au rayonnement de cette institution au cours des prochaines années. » Claude et France Lemand.

En étroite relation avec la direction du musée, ce fonds a exclusivement pour but de :

- ✳ Solliciter d’autres donations d’œuvres pour contribuer à faire du Nouveau Musée de l’IMA le musée de référence de l’art moderne et contemporain arabe en dehors du monde arabe ;
- ✳ Contribuer à enrichir les collections du musée ;
- ✳ Mener des actions en recherche et formation en histoire de l’art du monde arabe ;
- ✳ Participer à l’édition de livres, à l’organisation d’expositions, de conférences et d’innovations pédagogiques et muséographiques ;
- ✳ Le fonds de dotation est alimenté par l’apport de financements internes et externes et le legs d’un bien immobilier pouvant être à terme vendu.

Ce don majeur, constamment enrichi, totalise à ce jour 1677 œuvres. Français et libanais, le couple Lemand a constitué un formidable ensemble d’œuvres d’un grand nombre de pays arabes. Elle s’articule autour de trois grands artistes arabes : l’Algérien Abdallah Benanteur, le Libanais Shafic Abboud et l’Irakien Dia Al-Azzawi. « Notre donation au Musée de l’Institut du monde arabe est le fruit de longues années de passion pour l’art, qui a commencé en Égypte il y a bientôt 40 ans. Elle s’articule autour de deux grands artistes arabes de Paris : le Libanais Shafic Abboud (1926-2004) pour le Machreq et l’Algérien Abdallah Benanteur (1931-2017) pour le Maghreb. De nombreux autres artistes réputés modernes et contemporains du monde arabe viennent s’ajouter à ce noyau, et certains avec un ensemble d’œuvres relativement important. » expliquent Claude et France Lemand

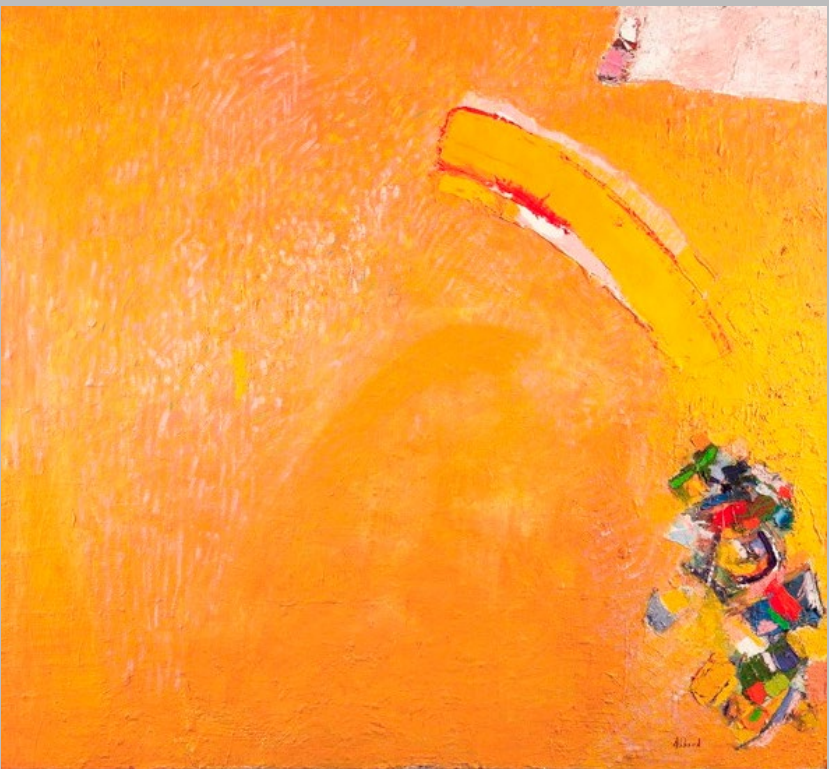
D’esprit universaliste, cette collection refuse le communautarisme. La Donation Claude & France Lemand est une occasion unique de poursuivre le regard d’un visionnaire, galeriste, collectionneur, collaborateur et grand ami des artistes : « La donation que Claude et France Lemand ont décidé de faire au musée de l’Institut est exceptionnelle par son ampleur et sa qualité. Ces 1677 œuvres de 148 d’artistes y font entrer des plasticiens jusqu’alors absents, ou le complètent pour les artistes déjà présents avec des travaux d’autres périodes » conclut Éric Delpont, directeur du musée (voir liste en annexe).

**AVEC LA FUSION DE LA DONATION CLAUDE & FRANCE LEMAND,
LA COLLECTION DU MUSÉE DE L'IMA EST UNIQUE.**

La Donation Claude & France Lemand s'ajoute à la collection de près de 700 œuvres d'art moderne et contemporain constituée par l'IMA dès 1985. En comptant en sus quelques 900 artefacts archéologiques, ethnographiques, manuscrits anciens, outre une remarquable collection d'objets scientifiques, la jeune collection du musée de l'IMA totalise aujourd'hui quelque 3160 œuvres, sans compter le riche fonds photographique de 4500 tirages et plaques constitué par la photothèque de l'IMA. De nombreux autres grands artistes modernes et contemporains du monde arabe renforcent le noyau initial : Shafic Abboud (une seule toile jusque-là acquise), Adonis, Ayman Baalbaki, Mahjoub Ben Bella ou encore Mohammed Khadda : peintures, sculptures, estampes, livres d'artistes, installations vidéographiques et photographies, tous les médiums sont désormais représentés dans la collection ainsi que des artistes de chaque pays de la Ligue arabe, membres fondateurs de l'IMA.

Le Nouveau Musée de l'IMA devient le premier « Musée d'Art arabe de l'Antiquité à nos jours ». Si ces artistes souffrent d'une mauvaise visibilité dans les institutions muséales en France, ils sont en revanche dynamiques sur le marché et dans les musées anglo-saxons et arabes, ainsi que les foires internationales. Grâce à la Donation Claude & France Lemand, le Nouveau Musée de l'IMA dispose d'un fonds d'art contemporain arabe plus important que celui du MoMA ou du Centre Georges Pompidou. Le monde arabe connaît une forte croissance du nombre de musées consacrés à l'archéologie, l'ethnologie ou les beaux-arts mais se limitent généralement à des collections et à des artistes nationaux : l'IMA est le seul à porter un regard historique et universel. Sa muséographie, qui fait dialoguer les arts de toutes les époques et de toutes ces régions, est unique. Le principe « d'arabité » y trouve une illustration visuelle forte et représentative. Voici les musées comparables en 2019 :

- ✱ Le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) à Rabat présente près de 400 œuvres d'artistes marocains des cent dernières années, établis au Maroc ou à l'étranger.
- ✱ Le Musée national d'art moderne et contemporain (MACAM) de Tunis possède un fonds estimé à près de 12 000 œuvres datées entre 1984 et aujourd'hui, pour la plupart exécutées par des artistes tunisiens des XX^e et XXI^e siècles résidant au pays ou à l'étranger.
- ✱ Le Mathaf à Doha est le plus important musée d'art moderne arabe. Avec une politique d'acquisition régulière depuis 25 ans, il conserve près de 8 500 œuvres du monde arabe et de régions historiquement et géographiquement liées à la péninsule Arabique comme l'Iran, la Turquie et l'Inde.



1



2

1 Shafic Abboud (Liban – France), *Les Cafés engloutis*, 1990, huile sur toile, 115 x 125 cm, Paris, Musée de l'IMA ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

2 Saliba Douaihy (Liban), *Beyrouth, Méditerranée*, 1976, acrylique sur toile, 205,5 x 205,5 cm, Paris, Musée de l'IMA ©Musée de l'IMA

✱ Le Musée national d'art moderne (MNAM) du Centre Georges Pompidou est la troisième (si l'on considère les œuvres arabes des FRAC) collection d'art contemporain en France avec 340 œuvres du monde arabe représentant 12 nations.

✱ Le Museum of Modern Arts (MoMA) à New York, soit le plus important musée d'art moderne au monde, conserve près de 500 œuvres du monde arabe (en réalité une grande majorité de photographies d'artistes israéliens).

Le musée de l'IMA arrive donc au 2^e rang dans le monde après le Mathaf et bien devant les autres grands musées internationaux.

Régulièrement empruntée, la collection du musée de l'IMA voyage en France et dans le monde.

Avec la globalisation des perspectives artistiques et des recherches en histoire de l'art, la collection, enrichie par la donation Lemand, suscite de plus en plus d'intérêt en France et à l'international.

✱ En France, ne serait-ce qu'en 2021-2022, des œuvres de la collection sont prêtées au Centre Pompidou-Metz pour l'exposition *Etel Adnan : Écrire c'est dessiner* ; au Musée national de l'histoire de l'immigration pour *Nulle part ailleurs. Artistes étrangers en France après 1945*, pour le *Surréalisme en Égypte* au Centre Georges-Pompidou et dans son itinérance internationale, mais aussi en région au musée des Beaux-Arts d'Angoulême, à l'Abbaye de Daoulas, au Garage d'Amboise, à la Biennale d'art contemporain de Lyon, et régulièrement au MuCEM et au Quai Branly...

✱ À l'étranger, en 2021 au musée Berggruen à Berlin pour *Picasso et les Femmes d'Alger* ; et au Musée de la Reina Sofia à Madrid ; en 2022 au Musée Van Gogh à Amsterdam ; en 2023 au Musée d'Art contemporain de Berlin, et à plusieurs reprises au Metropolitan Museum of Art de New York, au Dallas Museum of Art...

✱ Dans le monde arabe, au musée national de Riyad, Oman, Alger, Koweït... Enfin, les chefs-d'œuvre de la collection du Nouveau Musée de l'IMA partiront en itinérance au Maroc à Rabat, Tanger et Marrakech en 2022-2023.

✱ Le musée de l'IMA bien entendu soutient l'IMA-Tourcoing par des prêts réguliers.



Hussein MADI (Liban), *Méditerranéennes*, 1980, Lithographie, 55 x 55 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

Enrichissement des collections : acquisitions, prêts et dépôts

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE D'ACQUISITION

La collection de l'IMA continue de s'enrichir activement grâce une politique renouvelée d'acquisitions. Des initiatives sont lancées auprès des artistes, donateurs et collectionneurs grâce à « L'Espace des donateurs » de l'IMA, inauguré en 2021 et à la constante générosité du Fonds Claude & France Lemand / IMA ainsi que de nombreux donateurs, amis, artistes, mécènes et collectionneurs. Cette politique d'acquisition a pour objectif de compléter les collections en fonction des thèmes développés dans le parcours, depuis la période antique jusqu'à nos jours, afin de rendre le musée plus autonome et plus pertinent vis-à-vis des prêts et des dépôts.

L'enrichissement des collections du musée passe désormais par trois canaux :

- ✱ Les dons, donations et legs ;
- ✱ Le budget d'acquisition propre au musée ;
- ✱ Le fonds de dotation Claude & France Lemand.

Le musée entreprend une politique d'acquisition dynamique pour que les collections ne soient pas figées, grâce aux mécènes, au soutien du couple Lemand et à son fonds de dotation, pour réunir les financements pour des acquisitions régulières. Une politique d'acquisitions et de commandes en France, en Europe et dans le monde arabe est par ailleurs conduite en mettant l'accent sur la jeune création avec le support de la Société des Amis de l'IMA. La création de l'« Espace des donateurs » dédié aux collections et acquisitions pour le musée renforce ces efforts pour dynamiser les achats, les prêts, les échanges et les dépôts des œuvres de toutes les époques.

Une nouvelle gouvernance est organisée de la manière suivante :

1 « Commission des conservateurs pour les acquisitions et prêts du Musée » : présidée par la direction du musée et des expositions, elle réunit le personnel qualifié du musée (direction, conservation, documentation et registrariat) pour examiner les projets d'achats, de dons et de prêts. Elle se réunit tous les quinze jours pour évaluer les demandes de prêts et dépôts, le renouvellement des dépôts, les dons d'œuvres et les propositions d'acquisition à titre gratuit ou onéreux. Elle veille à la bonne intégration des œuvres dans la cohérence de la collection, à l'authenticité et l'origine des œuvres, ainsi qu'à l'état, la photographie et l'historique des œuvres, au suivi auprès des emprunteurs et des donateurs, enfin à l'archivage de ces décisions et à la constitution des dossiers d'œuvre.

2 « Comité d'acquisition du Musée de l'IMA » : il regroupe les représentants du musée, deux représentants du fonds de dotation Claude & France Lemand pour l'IMA et deux représentants désignés par le président de l'IMA qui préside le comité. Il se réunit sur proposition de la « Commission des conservateurs pour les acquisitions et prêts du Musée » pour approuver les acquisitions à titre onéreux. Il se réunit à la demande, selon les besoins, et se tient au moins une fois par an pour approuver ces acquisitions et établir un rapport à l'attention du Conseil d'administration de l'IMA pour l'ensemble des acquisitions.

3 « Commission des acquisitions de la Direction régionale des affaires culturelles DRAC Île-de-France » : toutes les acquisitions du musée de l'IMA, à titre onéreux ou gratuit, sont in fine validées par la « Commission des acquisitions de la Direction régionale des affaires culturelles DRAC Île-de-France » du fait de son statut de « Musée de France » lors de ses réunions annuelles et sur présentation des dossiers fournis par le Musée de l'IMA.

UNE STRATÉGIE DE PRÊTS ET DÉPÔTS POUR PROMOUVOIR LES COLLECTIONS NATIONALES ET AU-DELÀ

Une centaine de dépôts prestigieux de divers musées, fondations et collections privées de musées en France ou des pays arabes renforcent déjà la collection du musée de l'IMA. L'actuelle présentation thématique et historique présente des dépôts de musées ainsi que de collections particulières : quelque 450 œuvres sont exposées parmi lesquelles 1/3 de dépôt. Un effort remarquable est conduit depuis 2012 pour obtenir prêts et dépôts d'institutions françaises (musée du Louvre et du Quai Branly-Jacques Chirac, musée des Arts décoratifs, BNF...) et de pays de la Ligue arabe (Arabie saoudite, Bahreïn, Jordanie, Syrie, Tunisie), outre diverses collections et fondations privées. Il est vrai que l'ouverture du département des Arts de l'Islam au Louvre (2012) et du Louvre Abu Dhabi (2017) ont diminué les opportunités de dépôts prestigieux (prêtés en 1987 lors de l'inauguration de l'IMA).

Grâce à l'appellation « Musée de France » obtenue en 2011, le musée de l'IMA a donc sollicité des dépôts auprès d'institutions françaises : le musée du Louvre (départements des Antiquités orientales, des Antiquités égyptiennes, des Antiquités grecques, étrusques et romaines), le musée du Quai Branly-Jacques Chirac ; le département des Manuscrits et celui des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France. Les services des antiquités et du patrimoine d'Arabie saoudite, de Bahreïn, de Jordanie, de Tunisie et de Syrie contribuent, ou ont contribué, eux aussi, à la présentation avec des pièces emblématiques ou inédites. Cependant, les événements qui bouleversent une partie du monde arabe ont empêché de concrétiser les dépôts avec les antiquités du Yémen. Faute de trouver dans les collections publiques des pièces de substitution afin de donner l'ampleur souhaitée à l'évocation de l'antique « Arabie heureuse », yéménite, l'IMA a approché une collection particulière. Tel fut aussi le cas pour réunir des pièces témoignant des multiples approches du sacré dans le monde arabe grâce à l'appui d'institutions religieuses, ou évoquant l'intime avec des objets anciens du quotidien. Ces dépôts des pays du monde arabe, de collections privées et des partenaires institutionnels et muséaux en France sur une longue durée ont donc permis de rassembler des ensembles significatifs (tapis, céramiques...) ou des pièces exceptionnelles d'institutions privées (Furusiyya Art Foundation...).

1 Si les sections archéologiques sont bien pourvues en dépôts, une actualisation de leurs contenus serait bienvenue avec :

✱ Les relevés et les photographies de voyageurs, archéologues ou historiens français constituent des fonds intéressants (archives de la Planète du Musée Albert Kahn, recension PAPSI) ;

- ✱ Les chantiers de fouille liés aux partenariats scientifiques entre la France et certains pays arabes (pour le site Al-Ula exposé à l'IMA en 2019) ;
- ✱ L'actualité des destructions et les restaurations archéologiques d'un patrimoine universel arabe, antique ou islamique (ALIPH) en Irak et en Syrie, à Palmyre, les restitutions ainsi que les dommages liés au trafic d'œuvres d'art et d'antiquité florissant ;
- ✱ Des synergies avec les musées d'archéologie arabes : Le Musée national des Antiquités et des Arts islamiques à Alger, créé en 1897, est le plus ancien d'Afrique qui présente des objets des dynasties arabes et berbères ; le Musée d'Art islamique du Caire, le Musée national du Bardo à Tunis, l'un des plus importants musées du bassin méditerranéen ; le Musée national de Beyrouth ; sans oublier le Musée national de Jordanie inauguré en 2014...

2 La période prémoderne gagnerait en qualité grâce à une politique d'échanges, de prêts et de dépôts en renforçant les synergies entre :

- ✱ Les institutions proches de l'IMA (BNF avec cependant la contrainte de la durée des prêts, Museum d'Histoire Naturelle...), les musées parisiens (outre les musées du Louvre et Quai Branly — Jacques Chirac, Musée National de Céramique de Sèvres, Musée des Arts décoratifs...) ;
- ✱ Les musées en région (le MuCEM créée en 2013 à Marseille) et les collections dévoilées par les recherches de Yannick Lintz pour les 18 expositions en régions sur les « Arts de l'Islam » produites par le Louvre/RMN en 2021 ;
- ✱ Le Réseau d'Art Islamique en France (RAIF) a mis en lumière les richesses patrimoniales insoupçonnées aux Musée des Tissus à Lyon, Musée Ingres Bourdelle à Montauban, musée des Beaux-Arts de Lyon, Musée Bernard-d'Agesci à Niort... ;
- ✱ Les trésors d'église conservent des pièces remarquables : Le goût pour l'art islamique commence au Moyen Âge avec les croisades : industrie du luxe de l'époque, ces objets circulaient à la faveur d'échanges commerciaux, diplomatiques et militaires (cristal de roche, textiles, soies d'Espagne, ivoires d'Égypte, métaux incrustés de Syrie ...) ;
- ✱ Avec les pays arabes et au-delà : le Qatar à Doha s'impose avec son riche Musée d'Art islamique ancien, issu de trois continents, construit en 2008, sans oublier la collection de l'Orientalist Museum. Le Musée d'Art islamique de Berlin et le British Museum à Londres avec leurs sections récemment repensées ; le Royal Ontario Museum et l'Aga Khan Museum à Toronto ouvert en 2014 ; le Metropolitan

Museum of Art à New York et le LACMA à Los Angeles se démarquent par leurs collections anciennes comme par leur engagement contemporain.

3 Concernant les artistes modernes méconnus et la scène vivante actuelle, la collection bénéficierait de prêts, échanges et dépôts pour créer des dialogues et contrepoints avec :

- ✱ Le Musée national d'art moderne du Centre Georges Pompidou ;
- ✱ Les collections du FNAC et des FRAC (exemple : *Alger, archipel des libertés* — FRAC Centre-Val de Loire 2021) ;
- ✱ Des partenariats avec les musées d'art moderne et contemporain arabe. Si le Musée national des Beaux-Arts d'Alger est inauguré en 1930, le Musée national d'Art moderne et contemporain de Tunis ouvre ses portes en 2018, agrandi en 2020 avec la galerie Macam). Premier musée d'art moderne et contemporain du monde arabe, le Mathaf est inauguré en 2010. Au Maroc, le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain à Rabat est inauguré en 2014, suivi du musée d'Art contemporain africain Al Maaden (MACAAL) à Marrakech en 2016. D'autres sont inaugurés par la suite grâce à la Fondation Nationale des Musées (FNM) du Royaume du Maroc ;
- ✱ Les nombreuses fondations traduisent une scène arabe émergente dynamique : la Fondation Khalid Shoman à Amman en Jordanie en 1988 ; la Fondation Kamel Lazaar à Genève créée en 2005 par un philanthrope d'origine tunisienne ; la Fondation d'art Ramzi et Saeda Dalloul à Beyrouth en 2016 ; la Art Barjeel Foundation qui travaille en collaboration avec le Sharjah Art Museum aux Émirats arabes unis...

Hela Ammar (Tunisie), *Hidden Portrait IV*, 2015, photographie.
Deuxième biennale des photographes du monde arabe contemporain, IMA 2017, ©Hela Ammar



LA REFONTE DU MUSÉE

Refonte des galeries permanentes

LE PREMIER MUSÉE D'ART ARABE
DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS EN OCCIDENT

« Il est rare qu'un musée bénéficie d'une pareille opportunité ; elle témoigne de la complémentarité de deux collections, publique et privée. Au-delà des œuvres, c'est aussi un lien avec leurs auteurs. Claude et France Lemand ont tissé pendant une quarantaine d'années une relation personnelle avec presque tous les artistes de leur collection. Cette aventure humaine se matérialisera dans le parcours muséographique, dont la finalité demeure une compréhension empathique du monde arabe, trop souvent appréhendé à l'aune de ses déchirements. Les plasticiens portent un art qui invite leurs compatriotes à retrouver une harmonie entre eux et les autres. Pour beaucoup, la vision qu'ils élaborent n'est pas nécessairement tributaire de l'esthétique des mouvements qui rythment l'art moderne en Occident depuis la seconde moitié du XIX^e siècle ; ils interrogent le patrimoine du monde arabe à l'origine d'une perception et d'un positionnement moins anthropocentrés. La résonance entre l'hier et l'aujourd'hui demeurera de mise dans l'accrochage des collections, afin de rendre sensible un rapport à l'image et à la représentation différent de celui instauré en Occident depuis la Renaissance, et susceptible de rendre plus accessible l'art moderne et contemporain à un public pas toujours réceptif ». Éric Delpont, directeur du Musée.

Opportunité exceptionnelle, la collection enrichie du Nouveau Musée de l'IMA l'amène à repenser et élargir sa présentation permanente inaugurée en 2012. La Donation Claude & France Lemand permet au Nouveau Musée de l'IMA d'actualiser son parcours muséal et son offre culturelle. Point de départ pour exposer l'art moderne et contemporain arabe, elle permet de construire une dialectique inédite en prenant appui sur la fusion de toutes les collections pour amplifier cette démarche sans précédent.

UN PARCOURS MUSÉAL UNIQUE POUR FAIRE CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LES ARTS ARABES

Le Nouveau Musée de l'IMA offre, grâce à sa collection enrichie, une vitrine unique pour faire connaître et reconnaître la diversité artistique et patrimoniale des pays arabes, depuis les civilisations antiques jusqu'à l'effervescence des scènes contemporaines. En effet, l'histoire des modernités arabes, depuis la « Renaissance arabe » (*al-nahda*) jusqu'aux indépendances, constitue un angle mort de notre histoire de l'art globale. Elle s'est pourtant écrite au fil de florissants échanges entre les scènes culturelles tout autour de la Méditerranée jusqu'aux Amériques, Paris étant une capitale des arts arabes au XX^e siècle. Ce Nouveau Musée a donc pour ambition de faire connaître et reconnaître les beaux-arts arabes dans ce projet nécessaire, unique et novateur en France comme en Europe. Il a le rôle historique et passionnant de contribuer à l'écriture de l'histoire de l'art du monde arabe et de traiter de questions au cœur de l'actualité du monde arabe. Exposer les chefs-d'œuvre des artistes arabes et raconter ces dialogues fructueux tout autour de la Méditerranée dans un chef-d'œuvre de l'architecture, le bâtiment de Jean Nouvel et Architecture Studio, constituera un geste fort et réparateur pour affirmer l'importance universelle des arts visuels arabes.

L'approche actuelle « anthropo-thématique » ou « historico-thématique » met en valeur l'unité et la consolidation des diversités arabes de l'Antiquité à l'époque prémoderne dans un parcours permanent conçu à partir d'une collection essentiellement composée d'artefacts et d'objets. Inauguré en 2012, sous la présidence de Bruno Muselier, ce parcours muséal résultait d'une réflexion conduite par Marie Foissy, cheffe du projet scientifique, et Éric Delpont, directeur du musée, avec le concours de conseillers scientifiques, chercheurs et universitaires et du service des actions éducatives. Leur perspective « anthropo-historique » adoptait un parti pris thématique en cinq temps : *Les Arabies, berceau d'un patrimoine commun* ; *Sacré et figures du divin* ; *Les villes* ; *Exprimer la beauté* ; *Un temps pour vivre*. Leur volonté explicite d'inscrire les cultures arabes dans une pluralité d'héritages et de voisinages (archéologiques, économiques, religieuses, culturelles...) y était affirmée pour éviter de « fondre la culture arabe dans le concept flou de civilisation arabo-islamique » (Georges Corm). Si l'inclusion ponctuelle d'art contemporain fut augmentée en 2017 à l'occasion du 30^e anniversaire de l'IMA, elle se limite cependant par le manque de flexibilité du mobilier muséographique actuel : les collections présentées sont essentiellement archéologiques et ethnographiques, outre les manuscrits et les livres. Exposer le sacré, la langue, l'écriture, les villes et la musique, autant de sujets fascinants à lire, écouter et filmer, ne vient pas sans défi quand les artefacts sont parfois lacunaires ou modestes car issus d'une collection relativement récente. Leurs matériaux (organique, textile, papier...) sont, en outre, impropres à une exposition prolongée.



2

1 *Baya* (Algérie), *Musique*, 1974, gouache sur papier, 100 x 150 cm, Paris, Musée de l'IMA
©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand
2 Panneau de revêtement mural, Tunisie, ateliers de Qallaline, XIX^e siècle, Céramique à pâte argileuse, décor peint sur glaçure opaque, 67,5 x 67,5 cm, Paris, musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA.

Thématiques projetées du nouveau parcours permanent

Aujourd’hui, plus beaux-arts qu’ethnologique, la collection de l’IMA change de nature. La Donation Claude & France Lemand renforce spectaculairement la composante beaux-arts de la collection (peintures, sculptures, œuvres graphiques et photographiques) qui devient majoritaire. Plus de la moitié de la collection du musée est désormais consacrée à l’art moderne et contemporain. La muséographie actuelle, pensée pour des objets en vitrine, ne correspond donc plus à la nouvelle nature de la collection du musée de l’IMA. De plus, une perspective beaux-arts, fondée sur l’exemplarité esthétique, technique, iconographique de l’objet, sa beauté, son unicité et sa rareté, rehausserait l’ensemble de la présentation : céramiques lustrées, métaux damasquinés, ivoires ciselés... Par ailleurs, si les petites expositions temporaires actuellement consacrées à la collection beaux-arts du Nouveau Musée de l’IMA (« Espace des Donateurs » et mezzanine) montrent la créativité énergétique des scènes artistiques arabes du XX^e et XXI^e siècles, elles font hélas défaut au parcours permanent.

Imaginer une narration mieux articulée entre le passé et le présent. Harmoniser ces deux temporalités dynamiserait un parcours muséal statique en inscrivant la modernité et l’actualité des mondes arabes dans une continuité : correspondances contemporaines, espaces de disruption chronologique, dialogues transhistoriques, cartes blanches artistiques sont autant de dispositifs muséologiques à concevoir pour questionner et actualiser le parcours actuel, bref formuler ce récit avec plus de pertinence. Il gagnerait ainsi en réactivité pour réinviter sans cesse le visiteur dans une narration plus mobile et réflexive.

Un nouveau musée plus centré sur l’art moderne et contemporain du monde arabe. Des dialogues comparatifs, établis entre les œuvres anciennes et contemporaines, rendront compte de ces civilisations arabes qui se conjuguent au passé comme au présent, et au-delà de leurs frontières avec leurs diasporas, dans la perspective synthétique d’une histoire globale. Cette présentation transhistorique s’ouvre à des transversalités avec des « niches contextuelles », élargissant la compréhension esthétique et l’intelligence des situations : la continuité dans la complexité.

La nouvelle muséographie fait ainsi dialoguer les arts de toutes les époques pour exposer les cultures arabes dans leur pluralité. « La terre est ma patrie et l’humanité est ma famille », écrivait le poète et peintre libanais Khalil Gibran. Cette démarche humaniste est fidèle aux valeurs du monde arabe. Le parcours se concentre sur la présentation des arts du monde arabe et non pas arabo-musulman ou islamique au sens large. Il explique comment le monde arabe s’est construit culturellement depuis l’Antiquité jusqu’aux colonisations et mandats, ce qu’il est depuis le XX^e siècle et ce qu’il devient aujourd’hui. Ces insertions réciproques de l’histoire et du présent écartent le danger d’une juxtaposition artificielle d’un musée historique et ethnographique d’une part, d’un musée d’art moderne et contemporain d’autre part.

Les 7 espaces du nouveau musée totalisent 2000 m² sur 4 niveaux (sans inclure les espaces de circulation internes du musée et le patio de 225 m²). Ils se divisent en deux Grandes Galeries et deux Belvédères encadrés par une salle introductive et une salle conclusive. Ce parcours s’organiserait comme suit :

1	Introduction « Les sources antiques du monde arabe » Niveau 7 (200 m²)
2	Belvédère « Les religions du Livre » Niveau 7 (150 m²)
3	Grande Galerie « Des califes arabes aux sultans ottomans - 622 à 1918 » Niveau 6 (655 m²)
4	Belvédère « Orient-Occident, la création en miroir – 1798 à 1945 » Niveau 5 (150 m²)
5	Grande Galerie « Art moderne et contemporain - 1945 à nos jours » Niveau 4 (655 m²)
6	« Le Patio d’art contemporain » Niveau 4 (225 m²)
7	Conclusion « Arts graphiques et photographiques » Niveau 4 (200 m²)

ESPACE 1 : INTRODUCTION
« LES SOURCES ANTIQUES DU MONDE ARABE »
NIVEAU 7 (200 M²)

« Le croissant fertile » est un berceau des civilisations: notre histoire commence en Mésopotamie. Cette introduction, articulée autour d’œuvres phares représentatives des différentes civilisations antiques, se consacre aux sources du monde arabe avant l’islam. Les collections des antiquités orientales et égyptiennes du musée du Louvre étant riches sur ce sujet, il s’agit plutôt de caractériser le monde arabe par ses particularités géographiques et ses échanges économiques.

Cet espace introduit l’unité du monde arabe au travers des multiples et durables expressions de ses civilisations. Il raconte la naissance progressive d’une « identité arabe », le terme « arabe » apparaissant pour la première fois en 853 av. J.-C. sur une stèle assyrienne, avant d’être repris en hébreu, en grec et en latin. Il désigne, dans le langage de peuples voisins, davantage les habitants de la péninsule Arabique qu’une population parlant une même langue.

D’où viennent les Arabes et leur langue? De l’Arabie heureuse à l’Arabie déserte, la péninsule Arabique témoigne d’une ancienneté de peuplement avec les premiers royaumes arabes, les routes du commerce caravanier et maritime avec le monde méditerranéen et via le golfe arabo-persique jusqu’à la Perse et l’Inde. Signes, objets, œuvres et écrits représentent les caractères spécifiques et les évolutions de ces populations nomades et sédentaires, leur organisation sociale, leurs langues et leurs croyances ainsi que les routes antiques de l’encens et des parfums. Ces peuples, mais aussi le désert et les oasis, les campagnes et les villes, ont façonné des modes de vie et donné naissance à des formes artistiques d’une exceptionnelle richesse.

Une attention particulière sera apportée à l’actualité des fouilles archéologiques menées avec le soutien, notamment de la France, aux restaurations du patrimoine et à la lutte contre le trafic d’antiquités. La question environnementale y sera abordée en partenariat avec le Museum national d’Histoire naturelle sur la diversité des milieux naturels, de la péninsule arabique au Sahel. L’immensité du territoire saharo-arabique témoigne d’un antique surpâturage des sols, de la gestion des ressources (notamment celle de l’eau) jusqu’aux nouvelles énergies (pétrole, éolien, solaire).



1



2

1 Tombeau nabatéen, Al Ula, Médine, Arabie saoudite, ©Hubert Raguet
2 Statue féminine d’Arabie du Sud, Arabie du Sud, III^e siècle av. J.-C.– III^e siècle de notre ère, albâtre, 60 x 35,5 cm
Dépôt de la Dubroff Family Collection au musée de l’IMA, ©The Dubroff Family Collection

ESPACE 2 : BELVÉDÈRE
« LES RELIGIONS DU LIVRE »
NIVEAU 7 (150 M²)

Cet espace en mezzanine introduit les premiers mythes aux religions abrahamiques, l'émergence des trois monothéismes (judaïsme, chrétienté et islam d'hier à aujourd'hui) selon une perspective interconfessionnelle et analogique dans le monde arabe. Il traite de l'histoire biblique et mentionne les travaux de grands islamologues français, incluant la vision œcuménique d'un Louis Massignon et les questions d'actualité. La présentation construit des ponts entre les cultures juive, chrétienne et musulmane pour lutter contre les préjugés. Fondée sur une approche laïque et sensible par les œuvres d'art, elle est conçue autour de couples d'œuvres issues de la collection, présentées en miroir.

L'expertise de l'IMA sur un sujet essentiel. Non seulement le parcours permanent conçu en 2012 engageait déjà ces perspectives interconfessionnelles, mais l'IMA a présenté une remarquable trilogie d'expositions sur ce thème avec en 2014, *Hajj, le pèlerinage à La Mecque*, en 2017 *Chrétiens d'Orient, deux mille ans d'histoire* et en 2021 *Juifs d'Orient, une histoire plurimillénaire*. Cette trilogie a permis à l'IMA de constituer un réseau de collections et de matériel pédagogique expérimenté sur ce thème très prisé des publics. Le Belvédère sur « Les religions du livre » sera conçu avec le concours spécifique du département de l'éducation qui possède une expertise reconnue dans le dialogue interreligieux et suivant la perspective laïque française, soit la liberté des religions inscrite dans le cadre républicain.

Cet espace raconte l'histoire commune des religions du Livre, articulées autour de leurs référents culturels communs, dans un esprit fédérateur et didactique, animé de contrepoints contemporains. Expérience d'un monde arabe ne pouvant se réduire à sa seule dimension religieuse, les mots y seront étudiés pour remettre en perspective les préjugés liés à toutes les discriminations religieuses comme par exemple :

- ✱ « Arabe » : la confusion est courante entre la religion et l'origine géographique ou culturelle. Si 90 % des arabes sont musulmans, 25 à 30 % des musulmans sont arabes. Leur dénominateur commun est la langue de l'arabe littéral, qui a une importance particulière dans l'islam, étant la langue d'écriture du livre sacré.
- ✱ L'islam n'est pas monolithique : sans leader religieux incontesté comme le pape pour le catholicisme, il présente des aspects variés dans sa conception et sa pratique individuelle ou collective.

Vitrine montrant les symboles de la vie des religions islamique et chrétienne.
 Le bas-relief byzantin est un dépôt du musée du Louvre, département des Antiquités grecques, étrusques et romaines, 2012.



ESPACE 3 : GRANDE GALERIE
« DES CALIFES ARABES AUX SULTANS OTTOMANS — DE 622 À 1918 »
NIVEAU 6 (655 M²)

Cette galerie embrasse une vaste période depuis l'avènement de l'islam à partir de l'Hégire en 622, qui marque le début du calendrier musulman, à la chute de l'Empire ottoman en 1918. L'expansion territoriale qui accompagne la naissance de l'islam, favorise la création d'empires des rives de la Méditerranée aux frontières de la Chine, au sein desquels vivent des peuples de différentes ethnies, cultures et confessions. Aux quatre califes élus par la communauté après la mort du Prophète succèdent deux dynasties de califes arabes qui instaurent le principe d'hérédité de 661 à 1258. Les invasions conduites par Gengis Khan au XIII^e siècle puis par Tamerlan au siècle suivant assurent une hégémonie turco-mongole en Asie tandis que les Mamlûks (1250-1577), eux-mêmes d'ascendance turque, défendent la culture arabe au Proche-Orient. Au XVI^e siècle, alors que les Safavides règnent sur l'Iran et les Moghols sur l'Inde, les Ottomans assoient leur autorité jusqu'au XIX^e siècle sur la Méditerranée orientale, la péninsule Arabique et l'Afrique du Nord (à l'exclusion du Maroc), soit le monde arabe actuel. Tout au long de ce millénaire, des dynasties locales éclosent, vassales ou rebelles aux grands États. L'art et l'architecture islamiques naissent des commandes passées – objets et monuments aussi bien religieux que profanes – par ces lignées de souverains, leur cour et la société civile qui s'en appropriaient les styles.

Le propos est de rendre sensible ce qui fait le beau dans le monde arabe après la naissance de l'islam. L'art « islamique », comme l'a qualifié l'Occident, ne s'est jamais pensé en tant que tel avec une conceptualisation de son esthétique. Dans un monde où, jusqu'à l'aube du XX^e siècle, la distinction entre « artiste » et « artisan », telle qu'instaurée par l'Europe de la Renaissance, n'existe pas, la beauté recouvre l'harmonie, l'utile, le bien et le plaisir, dans la continuité de la philosophie grecque. Suivant le principe que Dieu est l'auteur d'une Création parfaite, les « hommes de l'art » développent une esthétique détachée du naturalisme et d'une vision perspective ainsi qu'une intemporalité des formes et des couleurs.

Expressions régionales, connexions interculturelles et continuités contemporaines. Cette présentation rappelle les expressions artistiques régionales au sein même du monde arabe, celles du Maghreb se distinguant du Moyen-Orient bien que relevant d'une tutelle politique commune. Elle inclura des connexions interculturelles suscitées par les routes commerciales qu'empruntent alors ces objets depuis l'Asie et l'Afrique jusqu'en Europe. Ces circulations font de l'espace arabo-musulman un centre dynamique d'échanges globalisés. Elle comprendra enfin des contrepoints contemporains pour donner à voir la continuité de cette esthétique. Les collections exposées témoigneront des recherches sur le matériau, les proportions, l'agencement des figures géométriques et la calligraphie, soit une représentation « idéalisante » du vivant grâce à des céramiques, des métaux et objets d'orfèvrerie, des verres, des reliefs en pierre et stuc, des ivoires, des bijoux, des boiseries, des tissages, broderies et tapis, des manuscrits et incunables, des monnaies, des instruments scientifiques.



1



2

1 Drapé-robe (hrem), Mahdiya (Tunisie), début du XIX^e siècle, laine, fils d'argent doré, fils de soie, 4,65 x 125 cm, Dépôt du musée des ATP, Tunis, au musée de l'IMA, ©Musée des ATP, Tunis
2 Corne à pulvérin façonnée dans un coquillage, Gujarât (Inde), XVI^e siècle, nacre et monture en laiton, 28 cm, Collection particulière

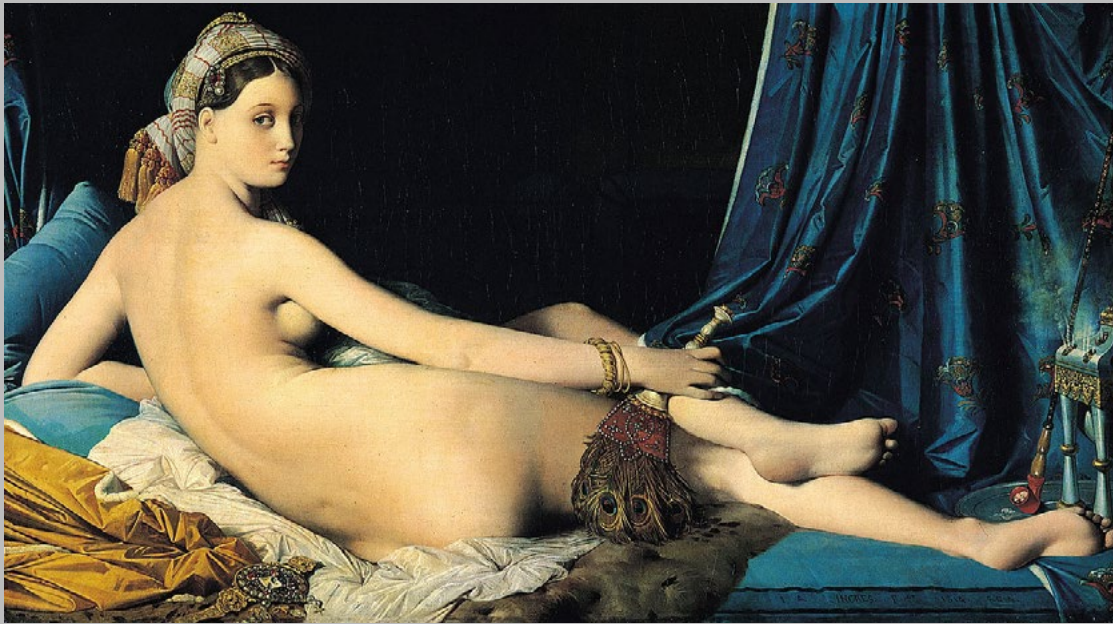
ESPACE 4 : BELVÉDÈRE

« ORIENT-OccIDENT, LA CRÉATION EN MIROIR — DE 1798 À 1945 »
NIVEAU 5 (150 M²)

Cet espace fait dialoguer œuvres, objets et documents des mondes arabe et européen entre 1798, date de la campagne d’Égypte qui déclenche le mythe d’une colonisation civilisatrice européenne (Henry Laurens) jusqu’à la fondation de la Ligue Arabe en 1945, avec en parallèle l’émergence émancipatrice de la Nahda. Au XIX^e et durant la première moitié du XX^e siècle, cette « Renaissance arabe », ou plus justement la Nahda (vieux mot arabe signifiant « le pouvoir et la force »), est actuellement absente du parcours. Risorgimento plutôt que rinascimento, ce concept aussi appelé « liberal age » (Albert Hourani), couvre une période d’intenses échanges et influences culturelles, de bouleversements technologiques et d’affirmations nationales au Caire, à Beyrouth, à Damas et en Tunisie...

Les voyages entre Le Caire, Beyrouth, Alger (sans oublier Istanbul en terre ottomane), Paris, Londres jusqu’en Amérique, nourrissent de florissants échanges artistiques transnationaux. Les Expositions universelles importent des objets d’Orient pour inspirer les artisans des manufactures nationales. L’essor de l’orientalisme érigé comme une discipline scientifique (Edward Saïd) illustre une fascination pour la culture, ses œuvres et son mode de vie. L’Occident définit pour la première fois un art dit « arabe », « musulman » ou « islamique » en parallèle à la constitution des premières collections. Construit en miroir inversé, l’imaginaire durable d’un Orient essentialisé, sous protectorat et/ou colonisé, consolide des stéréotypes : barbarie contre civilisation, archaïsme contre progrès, volupté contre raison. Cette rhétorique de l’inversion instrumentalise le savoir intellectuel et culturel au service du pouvoir militaire, économique et politique. L’orientalisme sera confronté aux artistes contemporains qui déconstruisent cette imagerie d’un ailleurs colonial. Le parcours examinera aussi comment les arts du monde arabe inspirent les artistes de la modernité européenne et renouvelle la grammaire des styles des arts industriels.

Longtemps négligé parmi les historiens de l’art arabes, ce XIX^e siècle arabe a été considéré comme un siècle d’abâtardissement ou de décadence sous influence européenne. Pourtant, l’orientalisme et l’occidentalisme, la période coloniale, celle des prénationalismes puis celle des indépendances, nourrissent une scène culturelle et artistique bouillonnante, parallèlement au pouvoir ottoman déclinant et à l’ascendance des pouvoirs coloniaux. L’occidentalisme en terres arabes se traduit par l’émergence de peintres arabes au contact d’orientalistes européens ou lors de séjour à Paris ou à Rome. Contournant l’« interdit » de la représentation humaine qui les cantonnait à un art plus ornemental, ils deviennent portraitistes de la bourgeoisie, puis paysagistes. Des partenariats avec les institutions privées et publiques d’ici ou d’ailleurs seront bienvenus pour enrichir ce parcours : Musée d’Orsay, fonds photographiques et militaires, Musée national de l’histoire de l’immigration, Musée national de la Céramique à Sèvres...



1 Jean-Auguste-Dominique Ingres (France), *La Grande Odalisque*, 1814, huile sur toile, 91 x 162 cm, Paris, Musée du Louvre ©Musée du Louvre

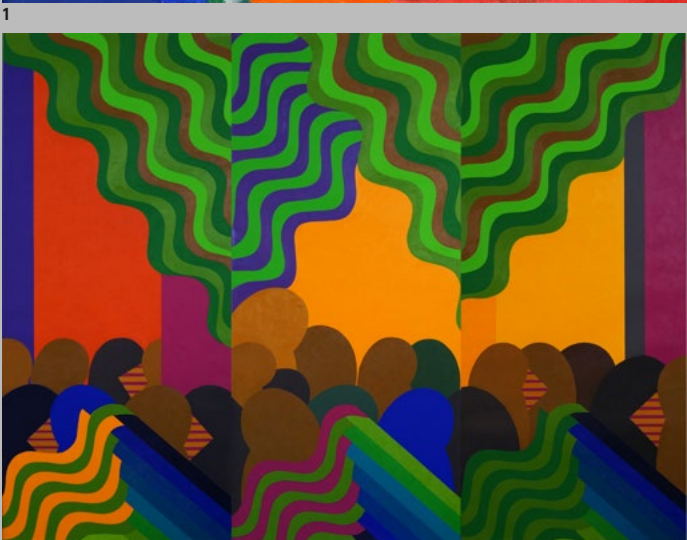
2 Halida Boughriet (Algérie – France), *Mémoire dans l’oubli*, 2010-2011, tirage Lambda contrecollé sur Dibond, signé et numéroté, édition de 7 + 2 EA, Paris, Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA, Donation Claude & France Lemand

ESPACE 5 : GRANDE GALERIE
« ART MODERNE ET CONTEMPORAIN — DE 1945 À NOS JOURS »
NIVEAU 4 (655 M²)

Dans cette imposante galerie seront exposés les chefs-d'œuvre de la collection du Nouveau Musée de l'IMA des modernités arabes du XX^e siècle jusqu'à nos jours. Dans cette « galerie Claude & France Lemand » figureront les œuvres des plus grands artistes de chaque pays et des diasporas grâce à la Donation Claude & France Lemand, aujourd'hui fusionnée à la collection du Nouveau Musée de l'IMA. Elles feront l'objet de rotations régulières. Les récits de cette modernité plurielle et interdisciplinaire retraceront leurs liens avec les grands courants de l'histoire de l'art globale, mais aussi leur spécificité et leur singularité. Ces modernités artistiques se sont, en effet, construites en amont et en aval des indépendances, avec des penseurs, des écrivains, des poètes, des cinéastes, des chanteurs proches des artistes exposés, appartenant aux mêmes cercles nationaux et internationaux : manifestes, salons, revues, chansons...

En parallèle, l'enseignement des beaux-arts dans le monde arabe, formalisé au début du XX^e siècle, introduit des pratiques jusque-là ignorées des arts traditionnels (peinture de chevalet, sculpture en ronde-bosse) et de sujets (portraits, nus, paysages). Cet espace de croisements et d'hybridations fait apparaître en creux les mouvements d'adhésion des élites et de rejets par d'autres de ces nouvelles formes artistiques. La sélection présente des artistes fondateurs et promoteurs de la modernité, peintres et sculpteurs, parfois en dialogue avec des pièces antiques, médiévales ou populaires qui ont nourri leur inspiration. Ces œuvres d'artistes arabes de la première génération, ayant ou pas étudié en Occident, sont présentées sous différentes approches de la modernité à travers ses « écoles » telles que le signe, l'abstraction et l'art populaire.

La conversation interculturelle entre artistes dits « arabes » et ceux d'autres cultures est instaurée dans le sens voulu par Claude et France Lemand dans la constitution de leur collection, pour imaginer de nouvelles comparaisons, présentations, situations. Du surréalisme à l'abstraction, des peintres européens ont pensé l'abstraction via l'art islamique tandis que les Arabes y sont parvenus via l'art européen. Le répertoire ornemental arabe influence les peintres (Klee et Macke après leur voyage en Tunisie). L'Égypte devient un foyer du surréalisme. Des artistes arabes font le voyage vers Paris : parmi les pionniers, l'Algérienne autodidacte Fatma Haddad, dite Baya, côtoie Breton, Maeght et Picasso dans les années 1940. Influencés par l'École de Paris, les artistes arabes des années 1950 quittent leur pays pour rompre avec la tradition, exprimer leurs conflits intérieurs et affirmer leur identité. Certains sont décisifs dans la naissance d'un art national, du Maroc à l'Égypte, en passant par l'Irak. Ainsi, Paris a été une capitale des



1 Dia Al-Azzawi (Irak – Royaume Uni), *Portrait de l'Oiseau- Qui-N'Existe-Pas*, 2004, acrylique sur papier marouflé sur toile, 75 x 57 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand
2 Mohamed Melehi (Maroc), *Hommage aux Primitifs italiens*, 2017, acrylique sur toile, 180 x 240 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

ESPACE 6 :
« LE PATIO D'ART CONTEMPORAIN »
NIVEAU 4 (225 M²)

arts arabes où de nombreux artistes majeurs modernes ont établi leurs ateliers et ont vécu, tels que l'Algérien Benanteur, l'Égyptien Henein ou la Libanaise Huguette Caland. Depuis l'« École de Paris » cosmopolite jusqu'à la scène émergente actuelle, la France reste un carrefour de nombreux dialogues auxquels prennent part les artistes arabes actuels.

Cependant cette histoire de la modernité ne peut se résumer à une succession de mouvements, tant le parcours de chaque artiste est singulier, selon la date et la situation politique du pays dans lequel il ou elle a vu le jour, son cursus, ses engagements... Parler « d'artistes arabes » reviendrait à les catégoriser de manière arbitraire, et beaucoup ne s'y reconnaîtraient pas, voire récuseraient ce qualificatif. Qu'ont-ils en commun ? Il est nécessaire de ne pas chercher à unifier le monde arabe mais de plutôt chercher à savoir ce qui fait culture aujourd'hui dans la contemporanéité de l'art arabe, entre la mondialisation du champ esthétique et la recherche identitaire. Il convient de briser ce dialogue binaire figuration/abstraction qui fonde la réflexion des théoriciens de l'art moderne du monde arabe pour aboutir à l'éclatement des pratiques contemporaines.

« Le premier défi qui se pose au spectateur lorsqu'il regarde une œuvre moderne arabe consiste à se détacher des références à la peinture occidentale. La proximité avec l'histoire de l'art européen et la méconnaissance des grandes périodes de l'art égyptien, algérien ou irakien par exemple, peut susciter la confusion (...) Ne voir dans un siècle entier de création artistique qu'un simple écho d'influences extérieures, revient à dénier la richesse de cette période historique. C'est d'autant plus vrai lorsque les œuvres reflètent cette complexité : certaines interrogent le concept de nation ou d'identité postcoloniale et minoritaire, d'autres évoquent la vie urbaine et rurale, le quotidien, la guerre et la défaite, le langage et la spiritualité » Karim Sultan, présentation de la collection Barjeel (Sharjah) à l'IMA en 2017.

Si la génération des « modernes » s'est beaucoup interrogée sur son « identité » arabe, les jeunes artistes n'en font plus leur credo, voire rejettent cette catégorisation, jugée parfois clivante sur une scène désormais globale. Des renouvellements périodiques de l'accrochage tiendront compte de l'actualité des artistes et des acquisitions, des cartes blanches aux installations pluridisciplinaires...

Outre le dynamisme des galeries en Europe, les foires d'art contemporain ont vu le jour d'un bout à l'autre des terres arabes (biennales Art Dubaï, Art Abu Dhabi et Sharjah, de Marrakech et de Rabat, Beirut Art Fair...). Elles offrent une formidable vitrine aux artistes arabes contemporains et des opportunités de collaborations, de résidences et d'acquisitions avec des noms reconnus de l'art contemporain tels que l'Algérien Rachid Koraïchi, le Marocain Hassan Hajjaj, les Franco-Algériens Kader Attia et Adel Abdessemed, l'Algérien Mohamed Bourouissa, la Tunisienne Nadia Ayari... Reconnue pour ses références aux arts décoratifs anciens, la scène dynamique du design et de la mode arabe s'invitera dans les collections, anciennes ou non, pour marquer la permanence de traditions perpétuellement renouvelées.

Le patio actuel de l'IMA, qui devait recevoir selon Jean Nouvel une fontaine au mercure, reste inutilisé. Un ruchier de l'IMA est installé depuis quelques années au cœur de cet espace à ciel ouvert qui fabrique du miel urbain au safran. Cette initiative environnementale sera poursuivie dans d'autres espaces de l'IMA. Stratégiquement situé au centre des galeries du musée de l'IMA, il pourrait être recouvert, avec l'accord des architectes, à l'instar des cours Puget et Marly du Louvre et du British Museum. Doté d'un plafond technique et d'un sol renforcé, et adapté aux conditions de conservation préventive muséales, il deviendrait une salle carrée consacrée aux expositions temporaires pour présenter la scène dynamique actuelle. Circonscrit par les galeries intérieures du musée, ce « Patio des Artistes » ou « Patio d'art contemporain » serait directement accessible et naturellement intégré au parcours préexistant du musée, idéalement situé en fin de circulation. L'intégration de cet espace au cœur du musée permettrait d'augmenter la surface d'exposition pour la collection permanente de l'IMA par rotation, en installant la création vivante au cœur du dispositif.

ESPACE 7 : CONCLUSION
« ARTS GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES »
NIVEAU 4 (200 M²)

Cet espace conclusif présente par rotation la riche collection en art graphique et photographique par expositions-dossiers. Concluant le parcours, sa configuration architecturale et son emplacement dans la circulation du bâtiment sont particulièrement adaptées car elles peuvent aussi s’inscrire dans des inaugurations et événements spéciaux par leur accès direct. Aquarelles et dessins, photographies, gravures, livres d’artiste et de bibliophilie, incarnent une histoire de l’art dans le monde arabe, particulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

On sait l’importance de l’écrit dans le monde arabe, qui a engendré une calligraphie à nulle autre pareille, seule discipline des arts « arabes » codifiée dans des traités normatifs. C’est dans le livre que se développe la peinture dans le monde arabe, les plus anciens témoignages datant du XII^e siècle. Le livre demeure un support d’expression pour nombre d’artistes arabes comme en attestent à la fois la collection du musée de l’IMA et la Donation Claude & France Lemand. Il conjugue écriture manuscrite et imprimée, dessin, peinture et estampe, autant de pratiques débordant de leur cadre strict pour les prolonger dans les arts graphiques.

Cette salle aura vocation à montrer une présentation thématique, plutôt que chronologique, sur le principe de rotations suivant les normes de condition préventive des supports fragiles. L’exposition-dossier peut aussi bien montrer des œuvres anciennes que des œuvres contemporaines. Espace de dialogues et de croisements de signes, il peut donner lieu à des présentations rapprochant la calligraphie arabe et chinoise, voire son expression européenne au XX^e siècle avec des œuvres d’artistes tels que Soulages, Georges Mathieu, Henri Michaux, Jean Degottex. La riche collection photographique de l’IMA comme la scène très vivante de ce médium complètera cette programmation.



1



2

1 **Coran**, Inde, 1077H/1666-1667, Encre, gouache et or sur papier oriental, reliure laquée du XIX^e siècle, 25,2 x 14,7 cm, Paris, Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA
2 **Kamal Boulatta** (Palestine), *Je ne suis que moi-même*, 1983, sérigraphie, 75 x 56 cm, Paris, Musée de l’IMA, ©Musée de l’IMA

Des chefs-d'œuvre de l'art arabe dans un chef-d'œuvre d'architecture

REDONNER TOUT SON ÉCLAT À UN CHEF-D'ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Le bâtiment de l'IMA est une icône de l'architecture du XX^e siècle. Édifié sur les bords de Seine au cœur du Quartier latin, il est conçu par les Ateliers Jean Nouvel et Architecture Studio. Sa construction s'inscrit dans le cadre de la politique des grands travaux voulus par François Mitterrand. Projet mis en œuvre par Jack Lang, alors ministre de la Culture, l'équipe d'architectes imagine un prototype de « l'apparence-transparence » avec des références aux géométries arabes. Le concours est lancé en 1981. Le bâtiment reçoit le prix de l'Équerre d'argent en 1987, année de son inauguration.

Le bâtiment de l'IMA est une destination en lui-même, considéré comme un chef-d'œuvre de l'un des plus grands architectes contemporains. Sa terrasse panoramique ouverte tout au long de la Seine sur le Paris historique, face à la cathédrale Notre-Dame, attire les visiteurs du monde entier. Conçue comme un jeu d'ombres et de lumières, sa façade Sud, avec sa réinterprétation contemporaine du motif traditionnel des moucharabieh, se compose de 240 diaphragmes qui s'ouvrent et se ferment en fonction de l'ensoleillement. Restaurée et dotée d'un éclairage nocturne en 2017, elle est considérée comme l'une des cent plus belles façades du XX^e siècle. Les études sur les publics montrent combien l'architecture de l'IMA est appréciée, motivant pour beaucoup leur visite.

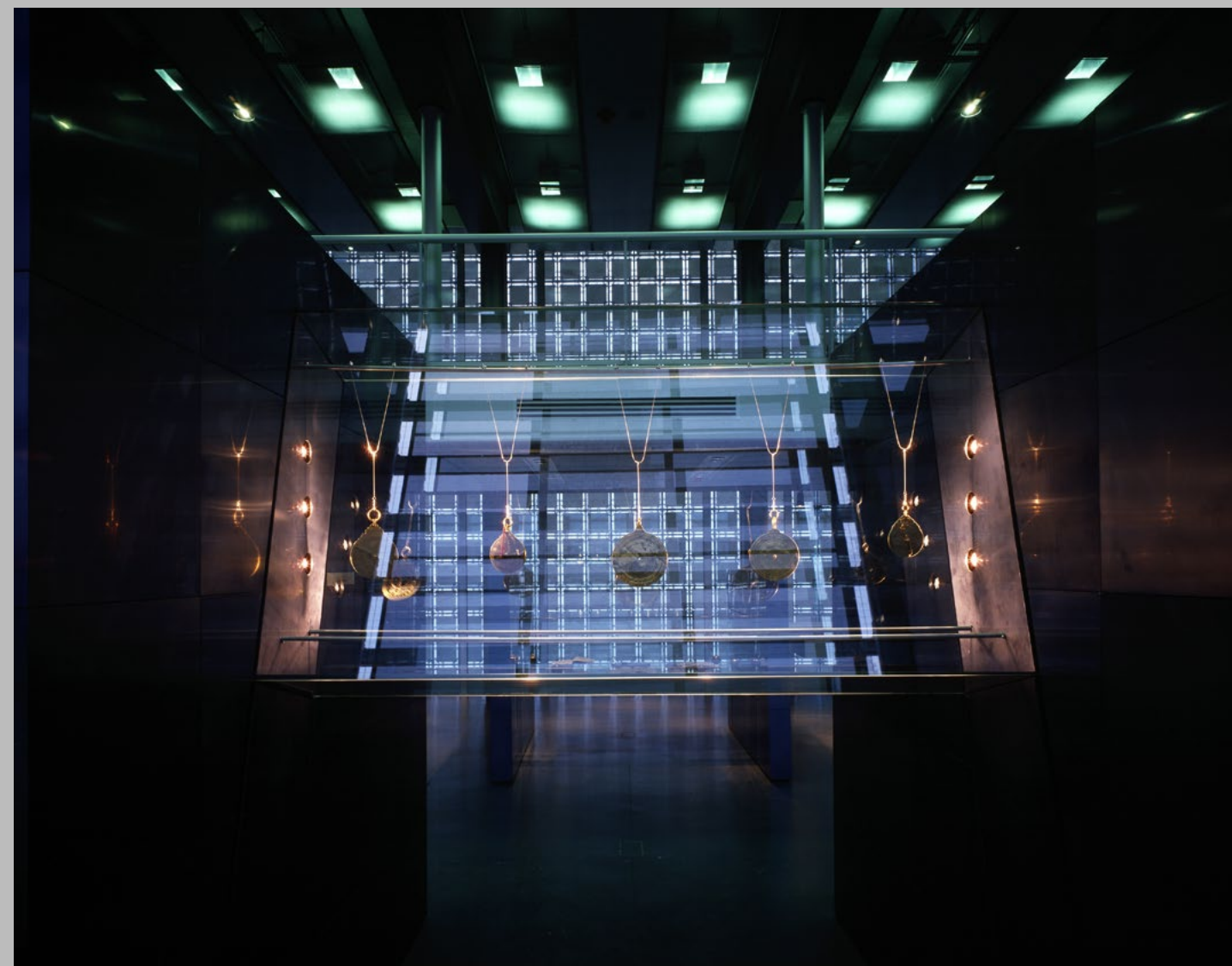
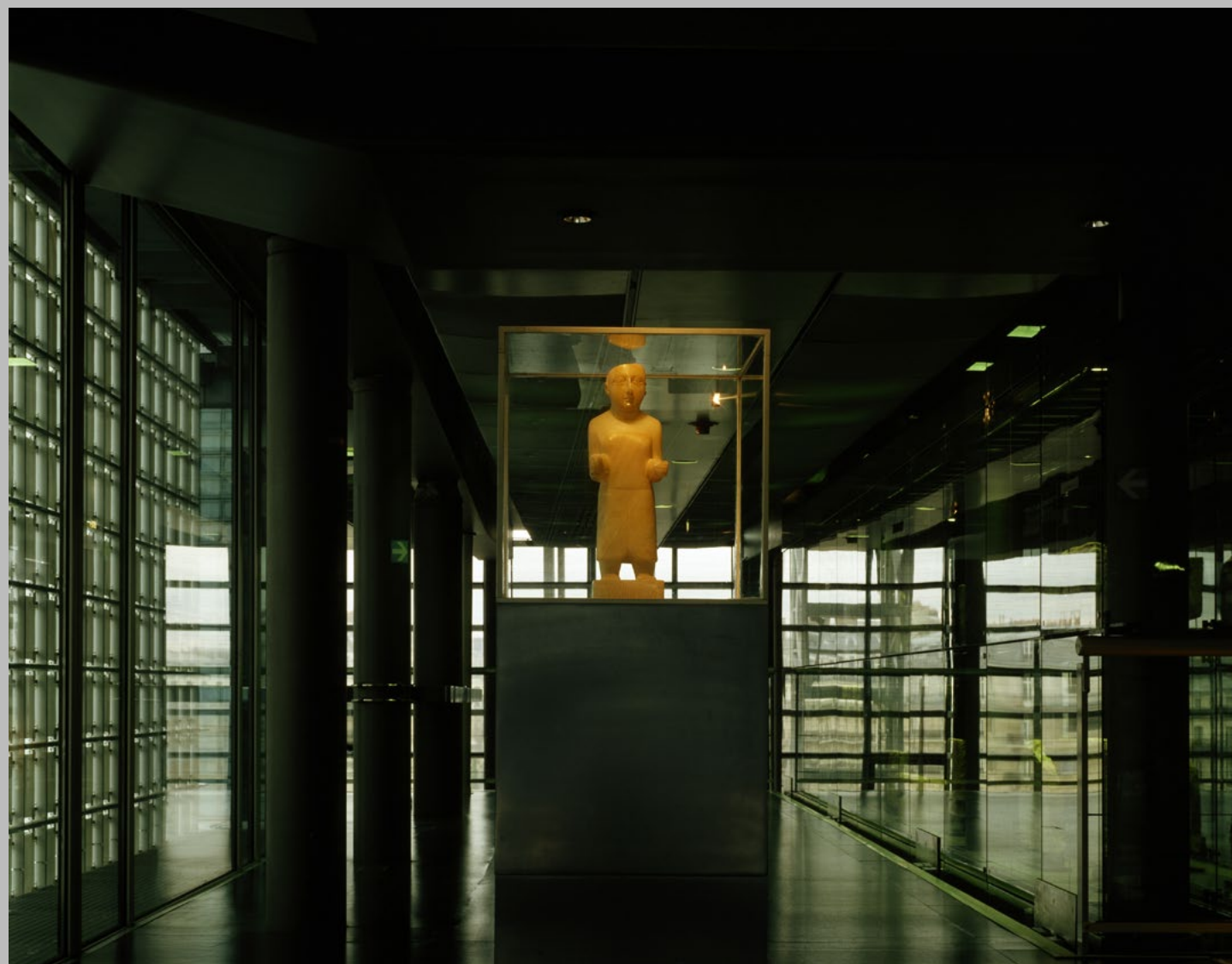
Cependant, la façade Nord tout au long des quais de Seine, ses espaces publics de circulation ainsi que son parvis doivent être désormais restaurés, l'IMA n'ayant jamais bénéficié de budget d'investissement pour l'entretien de son bâtiment. Retrouver la transparence et le dessin des parois sur le fleuve, nettoyer les façades extérieures côté fleuve et la résille de marbre du patio, restaurer les espaces verts de son parvis, améliorer la signalétique globale pour faciliter les flux, l'IMA mérite de retrouver sa beauté initiale à tous les niveaux (espaces intérieurs et façades extérieures).

RÉINSCRIRE LE MUSÉE DANS UNE ARCHITECTURE D'OMBRES ET DE LUMIÈRES

Redonner sa transparence aux parois externes et internes du bâtiment permettrait de retrouver les jeux d'ombres et de lumière caractéristiques du bâtiment, un hommage à l'architecture arabe. Cependant, le parcours actuel du musée, refait en 2012, occulte l'architecture par des cimaises et des rideaux qui cachent systématiquement les ouvertures sur le fleuve, le patio et le parvis. Il en résulte une

Page de droite et double page suivante : Scénographie du musée de l'IMA, Jean Nouvel et Architecture Studio, 1987, ©IMA / Fessy





perte de repères pour le visiteur, perdu dans le dédale du parcours qui s'enroule de haut en bas autour d'une cour centrale invisible, le patio. Les baies vitrées des grandes galeries sur Seine totalement fermées par des stores blancs ajoutent à la confusion du promeneur tandis que les célèbres moucharabiehs en façade sur le parvis sont obstrués. Jean Nouvel regrette l'opacité des façades, « un contre-sens », dit-il.

Le parcours du musée s'inscrit dans un bâtiment spécialement conçu tant pour sa fonction que pour sa destination : mettre en valeur la culture arabe. Cependant, ses cinq niveaux présentent actuellement un parcours inégal à cause des espaces totalement clos, le rendant parfois oppressant. Afin de renforcer la conscience du lieu architectural et la cohérence du parcours, des améliorations seront apportées :

- ✱ Pour introduire le visiteur, l'entrée sera un espace de lumière. Les ouvertures du bâtiment seront réhabilitées par la suppression des habillages côté moucharabiehs au Sud et côté patio au Nord, afin d'obtenir une plus grande superficie (200 m²) et la clarté naturelle compatibles avec l'exposition d'objets inertes ;
- ✱ Le plafond des deux salles introductive et conclusive étant bas (2,5 mètres), cette hauteur devrait être portée à 3 mètres ce qui permettrait de rendre les espaces d'exposition plus lumineux, tout en conservant la possibilité de maîtriser l'éclairage des œuvres ;
- ✱ Les deux mezzanines, ou Belvédères, mesurant 150 m² seront restituées dans leur largeur d'origine par la dépose des cimaises implantées à 1 mètre de la façade sur le patio et éventuellement prolongées ;
- ✱ La délicate résille de marbre blanc qui se déploie sur les façades intérieures du patio serait visible ;
- ✱ L'horizon panoramique de Paris délicatement inscrit sur les baies côté Seine serait révélé.

Dégager les parois côtés fleuve, patio et parvis amène à repenser la conservation préventive pour contrôler les lux comme lors de l'inauguration de l'IMA en 1987 quand elles étaient ouvertes⁶. À noter que les moucharabieh mobiles en façade Sud sur le parvis ont été récemment restaurés. Également, la salle conclusive au niveau 5 côté parvis sera consacrée aux œuvres graphiques et photographiques. Les autres objets organiques et fragiles ainsi que les œuvres d'art seront exposés sur des cimaises autonomes — filtres et paravents — pour ménager des jeux d'ouverture sur la Seine au Nord et des points de vue sur Notre-Dame de Paris à l'Ouest dans le respect des normes de conservation.

La scénographie offrira des ouvertures pour permettre aux publics de sentir le dialogue entre les espaces intérieurs du musée, son admirable environnement extérieur et les éléments originaux de l'architecture « arabisante » du bâtiment. Ainsi les visiteurs se situeront dans l'espace grâce à l'aménagement de perspectives ouvertes sur le contexte urbain. Cette respiration sur la ville, qui définit le projet architectural initial, sera retrouvée au grand plaisir du promeneur-flâneur.

⁶ La façade du niveau 4 était toutefois équipée de rideaux noirs non opaques et motorisés afin de moduler la lumière en fonction de la nature des œuvres présentées dans cet espace, notamment un ensemble de tapis.



Scénographie du musée de l'IMA, Jean Nouvel et Architecture Studio, 1987, ©IMA/Fessy

UNE SCÉNOGRAPHIE ADAPTÉE À UNE COLLECTION QUI CHANGE DE NATURE

En 2012, la muséographie de Roberto Ostinelli (Studio di Architettura) voulait suggérer, par ses hautes vitrines-portiques, les portiques des temples (niveau 6) et le labyrinthe des médinas médiévales (niveau 4). La scénographie actuelle enferme le musée sur lui-même, encerclant les visiteurs au milieu d'écrasantes vitrines. La disposition systématique, un peu répétitive de ces imposantes boîtes de verre, souligne le geste scénographique parfois au détriment des œuvres qui y sont exposées. Leur parti pris de totale transparence sur les quatre côtés ne sied pas toujours à des objets ethnographiques, parfois modestes, suspendus et même perdus dans l'immensité de leur boîte. Une scénographie plus sobre ne se mettra pas en valeur aux dépens des œuvres. La qualité et la maniabilité de l'éclairage seront repensées, notamment la difficile accessibilité aux sources lumineuses.

Cette muséographie était conçue pour une collection d'objets et non de peintures. Elle privilégiait les artefacts sous vitrine (environ 500 œuvres essentiellement des objets d'art). Ces immenses vitrines verticales articulant les deux Grandes Galeries côté Seine causent une perte substantielle de mètres carrés linéaires car rien ne peut être accroché à leur revers en verre. Enrichie par la Donation Claude & France Lemand en 2018, la collection du nouveau musée de l'IMA a changé de nature : plus beaux-arts, elle comprend davantage d'œuvres bidimensionnelles, modernes et contemporaines (dessins, peintures, techniques mixtes, photos et vidéos) qui nécessitent des systèmes d'exposition spécifiques. Le nouveau musée conjuguera ces deux types de présentation : vitrines horizontales et cimaises verticales, dans un parcours unifié.

Demain, une sélection d'œuvres phares facilement identifiables tout au long du parcours, suivant le principe anglo-saxon du « *gateway object* ». La muséographie actuelle expose trop d'objets systématiquement sur un même plan, entraînant une certaine fatigue ou lassitude du visiteur. Leur présentation dense par vitrine thématique donne parfois un sentiment de confusion ou de trop-plein. Si l'approche scientifique est rigoureuse, elle demeure un peu difficile d'accès pour le grand public ou le visiteur individuel, d'où l'importance de ponctuer le parcours par des œuvres emblématiques.

Rejoindre les valeurs de durabilité avec des pratiques contemporaines d'écoconception : une démarche proactive sera inscrite dans le Projet scientifique et culturel du Nouveau Musée de l'IMA. La mise en œuvre d'un plan d'actions volontariste, pragmatique et transversal, sera intégrée à la gestion courante des activités, des travaux de maintenance aux rénovations structurelles. Elle se déclinera dans ces nouveaux projets, initiatives à brève échéance et à plus long terme. Elle s'incarnera par des actions modestes au côté de ce chantier plus ambitieux, pour permettre au musée d'être actif à toutes les échelles et à toutes les étapes de la chaîne de production. Ainsi le musée réduira son empreinte écologique par :

- ✱ La reprise progressive de l'ensemble des éclairages pour plus d'efficacité et la maîtrise des consommations énergétiques ;
- ✱ Des programmations et des accrochages responsables qui tiennent compte de la problématique écologique (choix des matériaux, gestion des déchets et recyclage...).



Scénographie du musée de l'IMA, Roberto Ostinelli et Studio di Architettura, 2012, ©IMA/Sidoli

Réserves, inventaires et accessibilité numérique

MODERNISATION PRIORITAIRE DES RÉSERVES SUR SITE

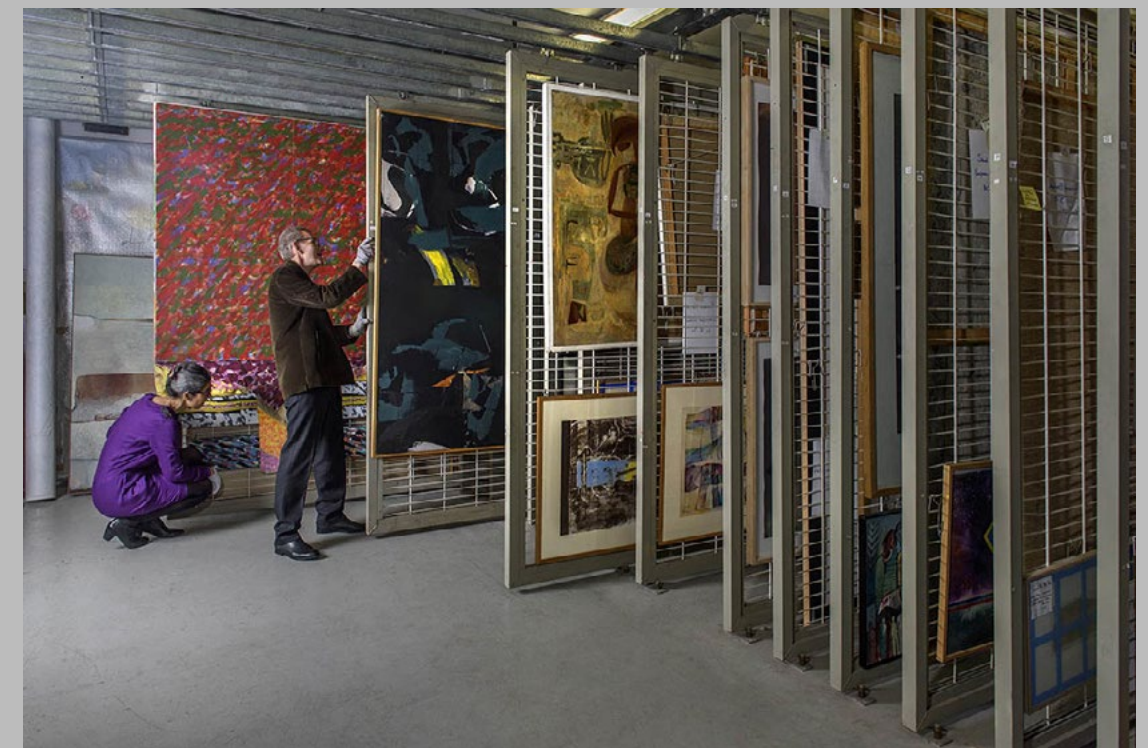
La modernisation des réserves sur site constitue une composante prioritaire et préalable. C'est en leur sein que seront conservées les collections du Nouveau Musée de l'IMA. Actuellement externalisée hors site, la Donation Claude & France Lemand entraîne des coûts importants. Compte tenu de cette donation, la surface des réserves in situ à l'IMA de 233 m² sera facilement doublée par leur désencombrement (matériels techniques et audiovisuels et catalogues). La réfection de ces espaces (installation de racks et d'étagères) doit précéder la réinstallation des galeries du musée : mieux organisées et sécurisées, elles seront suffisamment pratiques pour permettre la circulation des utilisateurs et la manipulation des œuvres, elles sont un lieu d'étude, de conservation préventive et de gestion des collections (salle de transit pour les mouvements d'œuvres ou pour les acquisitions, la photographie, l'encadrement, l'emballage, les constats, la restauration, la recherche...).

Les réserves ne sont plus seulement un outil de gestion des collections mais aussi une nouvelle manière de valoriser les collections ainsi réparties :

- ✿ une zone de transit (pour les collections venues de l'extérieur qui peuvent être porteuses d'infestations) ;
- ✿ un espace de quarantaine pour les œuvres infestées (ou par l'envoi immédiat en anoxie) ;
- ✿ un ou plusieurs espaces de travail (déballage, emballage, étude, restauration, photographie) ;
- ✿ un espace d'accueil pour les chercheurs, photographes, encadreurs, emballeurs, restaurateurs ;
- ✿ une réserve consacrée au travail des commissions et comité d'acquisition ;
- ✿ une réserve froide pour les quelque 4545 photographies, en cours de patrimonialisation.

GESTION, DOCUMENTATION ET ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DE LA COLLECTION DU MUSÉE

État de l'inventaire et de la documentation sur la Donation Claude & France Lemand : un pré-inventaire sous forme de tableur Excel à partir de listes sur Word a été complété et enrichi de la presque totalité des visuels. Pour faciliter la gestion du mouvement des œuvres en réserve externalisée, il mentionne désormais le lieu où les œuvres sont conservées. Des constats d'état permettant de dresser une première liste des restaurations et/ou encadrements à faire ont été ajoutés. La numérotation d'inventaire et le transfert dans le logiciel Webmuseo de l'IMA est en cours.



La Donation Claude & France Lemand est donc non seulement une « donnée » nouvelle, mais aussi un processus d'enrichissement constant des collections du Nouveau Musée de l'IMA :

- ✿ L'inventaire détaillé des 1 305 œuvres de la Donation Claude & France Lemand de 2018 est réalisé, ce qui forme un total de 1 900 œuvres des XX^e et XXI^e siècles avec la collection initiale du musée et un grand total de 2 800 œuvres pour l'ensemble des collections (sans compter le fonds photographique de 4545 environ en cours de transfert vers le musée) ;
- ✿ Désormais, les deux tiers témoignent de la création des artistes d'origine arabe aux XX^e et XXI^e siècles ;
- ✿ À cette liste s'ajoutent 240 œuvres répertoriées au 1er septembre 2019 portant la donation à plus de 1500 œuvres ;
- ✿ Avec un total de 1677 œuvres données par le couple Lemand avant le 31 décembre 2021, la donation s'enrichit encore.

Documentation de la collection du musée de l'IMA : cet inventaire prioritaire doit être achevé par la systématisation de l'archivage papier et numérique des dossiers d'œuvres (archives, documents, photographies) pour tous les domaines des collections afin de poursuivre la politique d'étude et de documentation des collections. La campagne photographique, l'informatisation et la numérisation haute définition des œuvres se poursuivent pas à pas. Mais le catalogage académique (nomenclature, historique, médiums, état) doit être complété ainsi que le contenu pédagogique (iconographie, école, biographie). Enfin, le tout sera révisé et traduit en 3 langues (français, arabe et anglais) pour passer du serveur interne Webmuseo au portail public virtuel public Altaïr de l'IMA.

Accessibilité des collections du musée sur le portail Altaïr⁷ de l'IMA : du nom d'une étoile très brillante, Altaïr est un portail trilingue (français, arabe, anglais) qui tire son nom de l'arabe *al-nasr altaïr*, littéralement : « l'aigle en vol ». Créé en 2019, il offre plus de 120 000 ressources en ligne en accès libre et gratuit. Trente années de culture et d'activités de l'IMA sont désormais accessibles en ligne : bibliothèque, photothèque, mais aussi colloques, débats, expositions et concerts. Ce portail est consulté et apprécié dans le monde pour ses bases de données bibliographiques et photographiques. Malheureusement, les collections du musée de l'IMA y sont répertoriées de manière très ponctuelles et fragmentaires. Le versement des données complètes des collections sur la base Altaïr se fait en collaboration avec le gestionnaire de ce portail de ressources.

⁷ <https://altair.imarabe.org>

Renforcer nos ressources numériques pour stimuler les réseaux nationaux et internationaux d'études et de recherche sur les collections. La singularité de l'IMA et de ses collections appelle un renforcement des collaborations universitaires, en France, dans le monde arabe et anglo-saxon, mais aussi lusophone et hispanophone. Le manque de spécialistes en art arabe en France (un seul poste d'enseignement à la Sorbonne pour l'art moderne et contemporain et de rares conservateurs en art islamique ayant eu le concours de l'Institut National du Patrimoine dans cette spécialité) contraste avec le dynamisme du secteur et de la recherche dans les pays du monde arabe et anglo-saxons, notamment les États-Unis et l'Angleterre. Sont indispensables :

- ✿ La mise en réseaux des collections grâce à ce corpus de ressources numériques en accès libre ;
- ✿ L'accueil et le soutien permanent aux chercheurs, étudiants, experts et conservateurs ;
- ✿ L'élaboration de projets pluriannuels de recherche avec les universités, bibliothèques et musées ;
- ✿ La participation aux réseaux d'expertise français et international pour favoriser les échanges ;
- ✿ L'activité éditoriale sur les collections et l'accessibilité de leur publication.

Soutenus par la remarquable collection du musée de l'IMA, les liens avec le monde de la recherche et universitaire seront développés à Paris (l'université Jussieu, CNRS, EPHE — École pratique des hautes études, IREMMO - Institut de Recherche et d'Études Méditerranée Moyen Orient, INALCO — Institut national des langues et civilisations orientales, le Collège de France, l'École du Louvre...) et à l'international (antennes de l'Institut français, réseau diplomatique, institutions culturelles...). Centre de recherche sur les arts et la culture, le Nouveau Musée de l'IMA pourra contribuer à la distribution de bourses, à l'élaboration de contrats doctoraux ou à la remise de prix pour la recherche sur la collection. Outil d'études sur l'histoire et la contemporanéité de l'art dans le monde arabe, il sera catalyseur d'initiatives autour de sa collection. Le Centre de langue de l'IMA mais aussi les artistes, professeurs, éducateurs, chercheurs et étudiants français, arabes et internationaux pourront se baser sur les collections nouvellement à leur disposition pour l'enseignement.

La refonte du site web de l'IMA pour renforcer la visibilité des collections du musée auprès des publics. Les collections sont peu visibles sur le portail générique de l'IMA. Pour dynamiser leur présentation et valoriser ce patrimoine national, des communications seront publiées sur les nouvelles acquisitions, des entretiens avec les artistes, des choix ouverts aux publics, la parole donnée aux chercheurs, des capsules pédagogiques sur une œuvre, leur restauration et leur rotation, les prêts d'œuvres de l'IMA dans d'autres musées...

LES PUBLICS

Accueil des publics : Le Nouveau Musée de l'IMA, une culture largement accessible

LE SONDAGE DE JUILLET 2019 ET SES ENSEIGNEMENTS

L'IMA dispose de données relatives aux usagers de son musée grâce à un sondage de type questionnaire réalisé sur place. L'accès à l'IMA est motivé par un bouquet d'activités parmi lesquelles le musée joue un rôle important. Si une étude des publics plus approfondie permettra d'affiner ces recommandations, cette enquête permet de dégager des grandes lignes :

- ✳ **L'âge moyen du visiteur du musée est plutôt jeune, familial et éduqué :** 66 % des visiteurs ont entre 18 et 50 ans, les plus de 65 ans représentent 10 %. 50 % des visiteurs ont un statut professionnel de cadres supérieurs et étudiants. 80 % ont un niveau de formation Bac + 3 ou supérieur. Les visites se font en famille à 40 % ;
- ✳ **Le musée est peu connu à l'extérieur de l'IMA** avec 62 % des visiteurs qui y viennent pour la première fois. La fidélisation est faible avec 27 % qui y reviennent. Les expositions temporaires mobilisent plus (50 % de motivation pour revenir) que les collections permanentes ;
- ✳ **L'identification du musée est faible au sein de l'IMA.** Les visiteurs citent à parts quasi égales les autres activités de l'IMA qu'ils comptent visiter : bibliothèque, expositions temporaires, librairie, café, restaurant et surtout la terrasse très attractive avec 60 % des intentions ;
- ✳ **La communication interne et externe sur le musée est très insuffisante :** 47 % des visiteurs apprennent son existence sur place ou par bouche-à-oreille, 20 % par les médias et 10 % par les réseaux sociaux. Ce défaut de signalétique du musée est critiqué : 56 % des visiteurs ne sont pas satisfaits ;
- ✳ **La création moderne et contemporaine suscite une adhésion « très positive »** (53 %) par rapport à l'archéologie (48 %), l'art et l'artisanat (43 %) et l'ethnographie (40 %) ce qui est confirmé par le désir de voir plus d'art moderne et contemporain (57 %) ;
- ✳ **Concernant le parcours du musée, la signalétique est critiquée :** le besoin d'un livret de visite est vivement ressenti avec 93 % des opinions. Les visiteurs demandent des cartels plus lisibles et plus d'explications.

CONCLUSIONS ET RÉFLEXIONS : UN MUSÉE MÉCONNU

✱ **Le musée est insuffisamment connu** avec 100 000 visiteurs par an dont 50 % de groupes adultes et scolaires, soit un nombre significatif mais qui peut facilement être doublé. La part des visiteurs individuels (50 % du total des entrées) va croissant depuis la réouverture du musée en 2012. L'attractivité renouvelée par la Donation Claude & France Lemand amplifiera ce mouvement.

✱ **Le musée souffre d'une ambiguïté de sa position dans les services proposés par l'IMA au public.** La signalétique reposant organisation interne de l'IMA (département des expositions et du musée) n'importe pas pour le public. Le visiteur vient pour regarder des œuvres et pour chercher des réponses à un questionnement sur le monde arabe.

✱ **Un sentiment de claustrophobie est ressenti.** Ce manque de référence à l'architecture du bâtiment et à sa situation dans la ville (cathédrale Notre-Dame, île Saint-Louis, quais de Seine et Quartier latin) va à l'encontre des recommandations du ministère de la Culture sur l'identité, la personnalité, l'originalité, la spécificité d'un musée : « cette identité se définit à partir des collections, mais aussi du caractère du bâtiment qui les abrite » (La muséofiche sur le PSC).

✱ **Le musée souffre de contraintes scénographiques.** L'absence de cimaises est un handicap pour l'exposition d'œuvres sur châssis. À l'occasion des 30 ans de l'IMA en 2017, une soixantaine d'œuvres modernes est réintroduite dans le parcours. C'est une timide inclusion puisque 70 % des œuvres la collection concernent désormais d'art moderne et contemporain. Cette question est au cœur de la restructuration du nouveau musée de l'IMA.

✱ **Une sensation de mise à distance avec les objets et œuvres d'art** par la généralisation du recours aux vitrines accrue par l'effet perturbateur des reflets : les récentes salles islamiques du British Museum à Londres montrent l'avantage des vitres anti-reflets.

✱ **Une présentation thématique actuelle difficile à comprendre pour le visiteur individuel.** L'intitulé et la délimitation des thèmes dans l'espace ne sont pas aisément perceptibles. La question d'un audioguide, d'une application ou d'une plaquette de visite, est posée outre les panneaux de salle.

✱ **Une difficulté de lecture des cartels** avec des couleurs pâles dont le sens échappe au visiteur. Ce choix émane de la refonte du musée en 2012. Un remplacement progressif avec une typographie noire sur un support diffusant est en cours.

LA RÉNOVATION DES ESPACES D'ACCUEIL DES PUBLICS

Avec son million de visiteurs annuel, l'IMA souhaite améliorer ses espaces d'accueil, autant pour les touristes que les Franciliens. Ouverts en 1987, ces espaces ne sont plus adaptés au succès de fréquentation de l'IMA. Ils demandent à être rafraîchis : entrée des publics, comptoirs d'accueil, vestiaires et signalétique interne et externe, seront mis au niveau de cette grande institution populaire. La mise en place du Nouveau Musée de l'IMA est l'occasion d'améliorer l'accueil des publics avec les solutions suivantes :

✱ **La billetterie**, actuellement en retrait des accès d'entrée, soit au fond du rez-de-chaussée, reste invisible pour les visiteurs. Enlever les bureaux qui la surmontent afin de redonner la luminosité à ce lieu essentiel en dégagant les baies vitrées côté Seine serait judicieux ;

✱ **Le vestiaire** est obturé par l'espace d'accueil des groupes. Il en résulte un manque de visibilité, une difficulté d'orientation, un encombrement des flux, une problématique de gestion du vestiaire. Prévoir une signalétique et un éclairage adaptés, déplacer l'accueil des groupes dans un autre endroit améliorera l'expérience visiteur ;

✱ **La signalétique** générale est déficiente : dès l'extérieur de l'édifice, passé la chicane de l'entrée, et tout au long de son ascension dans le bâtiment, le visiteur peine à s'orienter dans les neuf étages. De plus, il n'existe plus de charte graphique unifiée pour l'ensemble du bâtiment : l'information éparpillée, avec sa typographie hétéroclite, perd de son efficacité. Redonner une cohérence, une clarté et une visibilité à la signalétique est impératif ;

✱ **Les circulations publiques verticales** de l'IMA sont structurées très spécifiquement autour de 6 ascenseurs et les escaliers. Ces espaces, incluant les cages d'ascenseurs, pourraient mieux participer à l'orientation générale du visiteur en précisant les services et contenus offerts à chaque étage avec des écrans aux contenus flexibles comme pratiquées en hôtellerie ou dans certains musées ;

✱ **Les trois langues** (français, anglais et arabe) seront systématiquement privilégiées dans la signalétique générale : l'IMA abrite également un Centre de la langue arabe, qui a récemment créé le Certificat international de maîtrise en arabe (CIMA), première certification reconnue du niveau en arabe standard.

REMÉDIER À L'INVISIBILITÉ DU MUSÉE DANS L'INSTITUT DU MONDE ARABE

La communication sur le musée de l'IMA, à l'extérieur comme à l'intérieur, est insuffisante.

L'identification du musée est rendue difficile par l'opacité des façades vitrées du côté Seine, la fermeture des cimaises du haut en bas de la cage d'escalier et des ascenseurs, les signalétiques externes et internes, ce qui contribue à l'isoler dans l'offre globale de l'IMA. Les visiteurs, depuis les façades extérieures côté Seine en externe et depuis les ascenseurs vitrés en interne, n'en voient que des cloisons opaques à la différence de la bibliothèque, dont les espaces visibles la rendent plus accueillante. Cet enfermement du musée au sein même de l'IMA va contre le principe de transparence voulu par Jean Nouvel.

Remédier à cette invisibilité est possible :

- ✿ En rendant transparentes les parois du musée donnant sur la cage d'ascenseur, ce qui était à l'origine le cas lorsque le musée occupait les espaces du +7 au +1. L'habillage des cloisons vitrées aux 7^e et 4^e étages date du chantier de la refonte de 2009-2012 ;
- ✿ En rendant possible l'accès au niveau 4, soit la salle conclusive du parcours qui sera aussi un espace d'exposition dossier et/ou consacrée aux œuvres graphiques et photographiques par rotation ;
- ✿ En intitulant clairement dans les ascenseurs chaque niveau avec le nom générique (nouveau musée de l'IMA + titre de la thématique du parcours à l'étage) pour raisonner par activités proposées et non selon l'organigramme d'un service institutionnel.

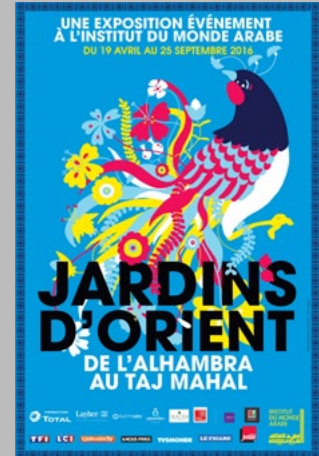
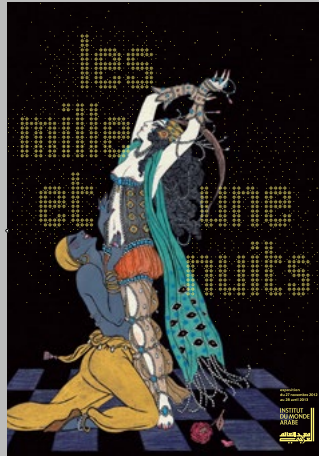
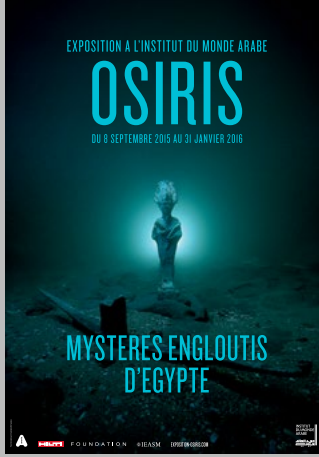
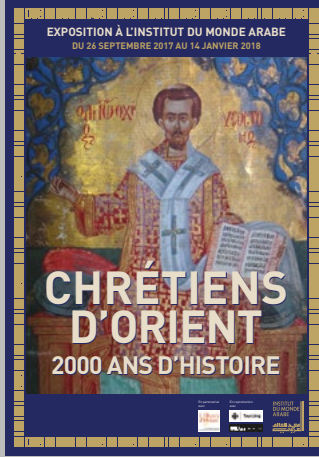
Parvis de l'IMA, ©IMA/Fessy



ACCROÎTRE LA FRÉQUENTATION DU MUSÉE AVEC DES STRATÉGIES ADAPTÉES AU TOURISTE ET AU FRANCILIEN

Avec quelque 100 000 visiteurs par an, le public du musée de l’IMA s’accroît mais pourrait faire mieux. Le distinguo entre une « exposition temporaire » et une « collection permanente » n’est pas bien compris par le public, qui est le plus souvent attiré par la communication événementielle des grandes expositions. Il sera souhaitable de :

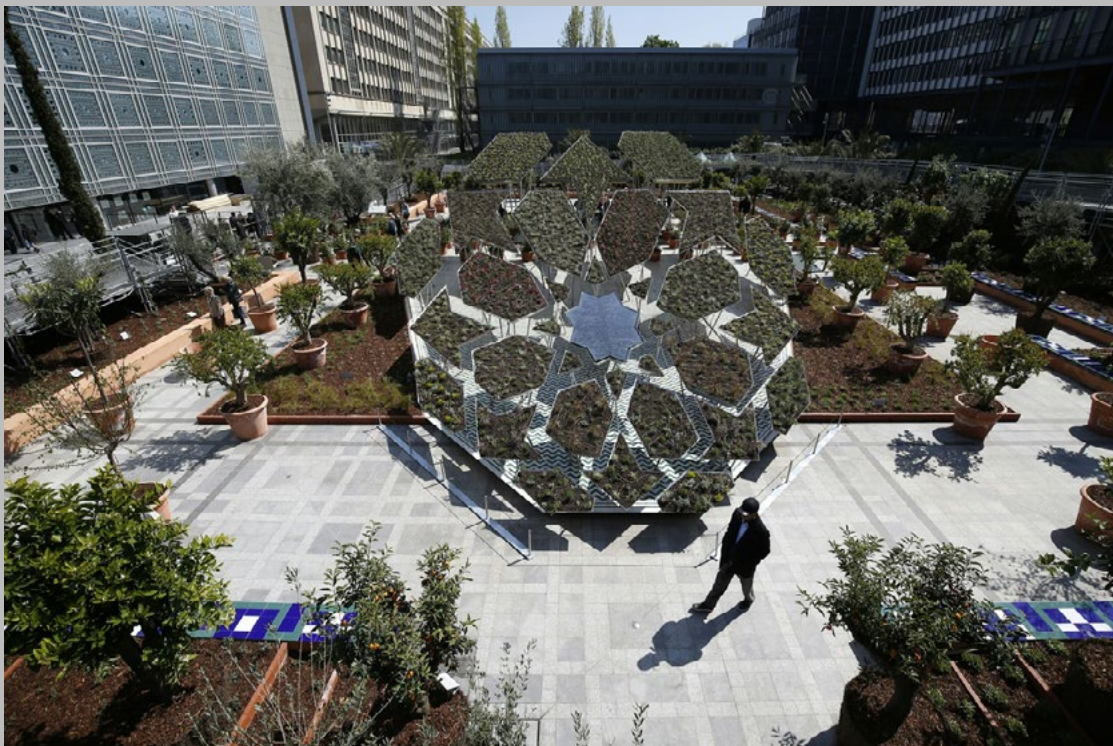
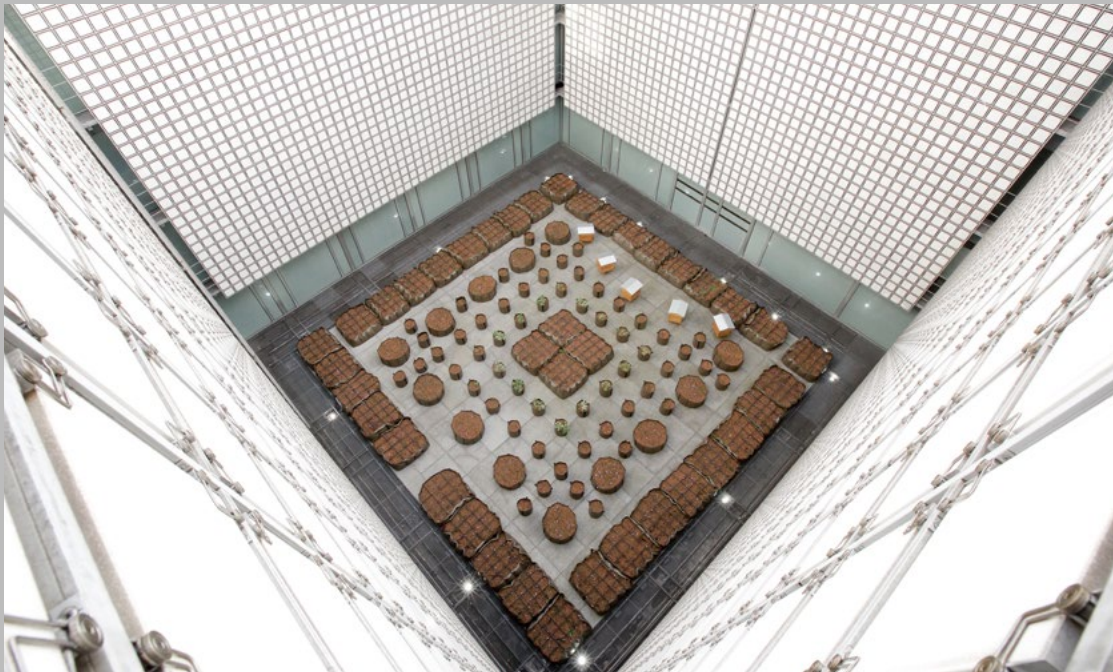
- ✱ Simplifier la grille tarifaire avec un prix unique pour l’IMA (musées + collections) ce qui permettrait, par effet de levier, d’augmenter le *membership* global et la visite du musée ;
- ✱ Amplifier les partenariats avec les tour-opérateurs, RATP, SNCF, compagnies aériennes et portails digitaux spécialisés pour le visiteur non francilien et étranger, occasionnel et touristique ;
- ✱ Créer des parcours avec les institutions autour de l’IMA (Jardin des Plantes, Museum national d’Histoire naturelle, cathédrale Notre-Dame et Grande Mosquée de Paris...) sur des thématiques spécifiques ;
- ✱ Animer l’esplanade extérieure de l’IMA avec un jardin de sculptures qui renforcerait la visibilité du musée et de ses collections ;
- ✱ Doter la terrasse panoramique d’un restaurant et d’un belvédère, lieux idéaux pour faire apparaître l’IMA dans les circuits touristiques.
- ✱ Dynamiser le Nouveau Musée de l’IMA avec des actions ciblées et des médiateurs postés dans les galeries ;
- ✱ Stimuler le visiteur francilien souvent désintéressé par un parcours permanent... trop permanent, générant une impression de monotonie, avec la mise en valeur explicite dans les communications des acquisitions du musée, des expositions-dossiers et des rotations de la collection ;
- ✱ Activer une vraie politique de *membership* : le visiteur francilien est un membre cible de choix. Attiré par les moments phares d’une programmation annoncée en amont, il se fidélisera à grâce aux communiqués lors des campagnes de renouvellement de *membership* — et d’autres avantages exclusifs (librairie, visites VIP...). Sources de revenus substantiels anticipés, ce *membership* se déclinera sous différentes formules (duo, trio, famille, grands amis...).



MARQUER LE NOUVEAU MUSÉE DE L'IMA DANS SON ENVIRONNEMENT URBAIN IMMÉDIAT

Art public, un jardin méditerranéen de sculptures autour du parvis : À l'origine du projet architectural de Jean Nouvel et Architecture Studio, le parvis de l'IMA (qui est sa propriété) devait introduire une vaste perspective urbanistique composée des façades de l'université Jussieu d'un côté, de celle de l'IMA de l'autre, jusqu'au Jardin des Plantes. Ce projet urbain est désormais irréalisable : le chantier Paris Parc initié du nouveau bâtiment universitaire de Jussieu (agence BIG et OFF) referme cette perspective et le parvis. Ce dernier est souvent vide et vétuste. Il gagnerait à être inséré dans une nouvelle identité plus centrée sur l'IMA, dont il est l'espace d'accueil extérieur. Sa rénovation doit être repensée tout en tenant compte des besoins pour les locations, les animations et l'accès pompier :

- ✿ À l'inauguration de l'IMA en 1987, des remparts de buis encadraient déjà le parvis. Ils ont été retirés, laissant des zones vétustes ;
- ✿ L'exposition *Jardins d'Orient* de l'IMA, qui investissait le parvis en 2016, montrait combien le jardin était un élément fondamental de la culture arabe ;
- ✿ Paysager le parvis avec des essences méditerranéennes sur le pourtour définira clairement cet espace aujourd'hui mal identifié ;
- ✿ La mise en place de sculptures d'artistes arabes sur le pourtour donnera sa visibilité à l'IMA comme lieu de collections en art visuel ;
- ✿ La restauration et le déplacement en 2021 du chef-d'œuvre monumental en marbre de Mona Saudi, *Géométrie de l'esprit*, devant la façade ancre désormais la collection dès l'entrée de l'IMA ;
- ✿ Des sculptures monumentales et durables seront acquises par voie de dons, déjà identifiées pour cet espace extérieur ;
- ✿ La mise en place d'une signalétique extérieure institutionnelle de type oriflammes le long du côté du parvis de la rue Saint-Bernard-des Fossés marquera l'entrée et les fonctions de l'IMA (musée, bibliothèque, expositions, arts vivants, restaurant panoramique, boutique) aujourd'hui indiquées nulle part ;
- ✿ La réfection du portique d'entrée en marbre lui redonnera sa noblesse tel qu'initialement conçue en 1987.



1 Patio de l'IMA avec le rucher d'abeilles, ©IMA/Hamel
2 Exposition *Jardins d'Orient*, 2016, ©Rambaud

Un engagement éducatif et social renforcé au cœur du Nouveau Musée de l'IMA

Le renforcement des actions du Nouveau Musée de l'IMA, déjà remarquables, dans le champ social et éducatif répond aux demandes nouvelles de durabilité des musées vers plus d'inclusion comme le recommande le Rapport de la mission « *Musées du XXI^e siècle* » du ministère de la Culture et de la Communication en 2017⁸ et le guide *Culture and Local Development : maximising the impact — Guide for Local Governments, Communities and Museums* publié par l'OCDE et l'ICOM en 2018⁹.

UN CONSTAT : DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION ET MÉDIATION EN HAUSSE CONSTANTE

Avant la pandémie en 2019, les chiffres marquent une hausse constante face aux demandes :

- ✱ **77 550 visiteurs** (60 803 en 2018) pour le public scolaire, périscolaire, adulte, enfant, groupe ou individuel ont participé aux activités conçues par le service éducation et médiation ;
- ✱ **2 679 groupes soit 66 570 visiteurs** (1 833 groupes en 2018) ont visité le musée ou les expositions une activité de médiation (visite guidée, visite contée ou visite-atelier) ;
- ✱ **1 047 groupes scolaires soit 26 180 élèves** (+16 %) ont été accueillis avec un intérêt confirmé pour les activités liées aux notions d'altérité et d'interculturalité au cœur de la médiation culturelle mise en place par l'IMA : près de 200 classes ont privilégié dans le musée le parcours « culture(s) en partage » ;
- ✱ **905 stagiaires** (+13 %) pour des séminaires et formations portant sur « Aborder les patrimoines religieux dans une approche laïque », « la question de l'image dans les trois monothéismes » en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) et l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IESR) ou « l'univers des contes et des fables arabes » (enseignants, éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), élèves infirmiers...);
- ✱ **11 085 familles et adultes** avec une augmentation du nombre d'ateliers pour des visites et ateliers (hors temps scolaire).

⁸ <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-de-la-mission-Musees-du-XXIe-siecle2>

⁹ <https://www.oecd.org/cfe/leed/venice-2018-conference-culture/documents/OECD-ICOM-GUIDE-MUSEUMS-AND-CITIES.pdf>



2

1 Atelier de calligraphie

2 Mahjoub Ben Bella (Algérie), *Griffes Arc-en-ciel*, 1996, acrylique sur toile, 162 x 130 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA, Donation Claude & France Lemand

Le Nouveau Musée de l'IMA, un outil éducatif au service de l'Éducation nationale. 80 % des groupes scolaires choisissent une activité en lien avec la collection permanente. En 2020, les actions en direction des publics scolaires et des enseignants ont permis de recevoir 12282 élèves dans des conditions de visite adaptées (462 groupes scolaires), malgré la pandémie. Par ailleurs, plus de 350 personnels enseignants et personnels des structures périscolaires ont suivi des formations au cours de l'année scolaire 2019-2020 (par rapport à 900 l'année précédente, une baisse causée par la fermeture due à la crise de la COVID 19 à l'IMA à partir du 15 mars 2020). En revanche, les projets hors-les-murs des ateliers nomades ont augmenté de 40 % pour pallier à cette impossibilité de venir à l'IMA. Parmi les 35 activités pédagogiques proposées aux classes (de la petite section maternelle à la terminale), celles portant sur le « vivre ensemble » sont plébiscitées par les enseignants (23 %). Ces visites s'inscrivent dans les plans académiques de formation de Paris, Versailles, Créteil, Dijon et Amiens et les rencontres académiques pour les Rectorats de Créteil et Versailles.

Une action renforcée envers les publics éloignés et le champ social. Une attention toute particulière est portée à l'accessibilité des activités de médiation, qui privilégient une approche aussi inclusive que possible. Ainsi, toutes les visites guidées sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malentendantes utilisant une boucle à induction magnétique (prêt gratuit sur demande à l'accueil). La visite du musée est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes (visite en langue des signes française (LSF) et adaptées à un public pratiquant la lecture labiale), aux personnes déficientes visuelles (visite descriptive et tactile) et aux personnes en situation de handicap mental. Plusieurs ateliers de pratiques ont été adaptés au public en situation de handicap pour remédier au retrait du dispositif tactile en raison de la pandémie. Depuis 2019, l'IMA noue un partenariat avec l'association APAJH (Association de Personne pour Adultes et Jeunes Handicapés).



Exposition Hip-Hop. Du Bronx aux rues arabes, 2015, ©IMA/Sidoli

SUR SITE : ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS AVEC DAVANTAGE D'ESPACES PÉDAGOGIQUES

La rénovation du musée se fait main dans la main avec les services des actions éducatives et le service du marketing et des publics de l'IMA. En effet, l'IMA est reconnu pour l'engagement, l'excellence et la portée de ses actions éducatives, pédagogiques et inclusives auprès des publics scolaires ou éloignés, enfants, jeunes et adultes.

✿ Au sein de l'IMA, le musée est l'espace le plus fréquenté par ces publics. Cependant, hélas, faute d'espaces, de médiateurs et de moyens, l'IMA ne peut accéder aux nombreuses demandes.

Ces nouveaux espaces seront aménagés en parallèle du projet de restructuration du musée.

Le musée peut facilement passer du seul atelier actuel... à six ateliers. Le département de l'éducation de l'IMA ne peut, en effet, satisfaire les nombreuses demandes faute d'espace suffisant. L'atelier actuel peut être reconfiguré en 3 ateliers tandis que « l'Espace des Donateurs » (transitoire en attendant la refonte des galeries du musée) peut être reconfiguré en trois ateliers supplémentaires. Disposer de beaux et spacieux ateliers spécifiques pour les médiateurs et leurs groupes (médiation scolaire, pratiques artistiques, art-thérapie, l'école Pro de l'IMA...) facilite l'accessibilité, le plaisir et donc l'appropriation du lieu. Cette générosité dans l'allocation de ce type d'espace est indispensable pour engager de nouveaux publics. En sus, les salles de la collection permanente ménageront un lieu spécifique pour les groupes (médiation) en pointe des deux Grandes Galeries du Nouveau Musée de l'IMA (niveaux 6 et 4) pour discuter des thématiques abordées dans le parcours.

Art visuel et littérature : une « Bibliothèque jeunesse » de l'IMA agrandie.

Avec un fonds de plus de 5000 ouvrages dont un tiers en arabe et de nombreux ouvrages bilingues, la bibliothèque jeunesse offre un large panorama de l'édition jeunesse sur le monde arabe. Elle est tout à la fois :

- ✿ Un centre ressources documentaires et pédagogiques pour la préparation des visites scolaires ou pour élaborer un projet éducatif ;
- ✿ Un lieu d'activités pour le jeune public jusqu'à 12 ans ;
- ✿ Un centre de ressources pour les professionnels, enseignants et médiateurs ;
- ✿ Des actions hors les murs dans les établissements scolaires, bibliothèques, centres de loisirs et associations menées par le bibliothécaire en charge avec une malle itinérante de livres destinés aux élèves du cycle

élémentaire, du collège ou du lycée autour du monde arabe actuel composée à la demande des utilisateurs ;

- ✿ Une participation active aux travaux du Centre national du livre de jeunesse, BNF, et dans le cadre du Comité de lecture IMA-Takam Tikou (avec la librairie de l'IMA), revue internationale ;
- ✿ Un centre de diffusion avec des sélections critiques et commentées accompagnées de traductions pour un public non arabophone.

Un nouvel espace pour la santé et le mieux-être par les arts : le « Bimaristan ».

Nouveau concept de soin de support pour des recherches appliquées, la « muséothérapie » prendrait tout son sens à l'IMA puisque, outre l'attention au corps en terre d'Islam et ses innovations en médecine, l'invention du bimaristan arabe est à l'origine de nos hôpitaux. Cette typologie d'établissement de soins et d'enseignement médical, créé sous les Omeyyades à Damas puis les Abbassides à Bagdad, migrent vers l'Europe à Cordoue, capitale d'Al-Andaluz, où s'épanouit l'école de médecine la plus prestigieuse du Moyen-Âge. Un comité consultatif en art et santé à l'IMA sera une innovation en France dans le domaine muséal. Des partenariats sont déjà en cours, depuis l'hôpital Avicenne de Bobigny à l'Université de Montréal.

L'espace d'expérimentation et de médiation : L'École Pro de l'IMA.

Créé en 2021, l'« Espace des Donateurs », conçu à l'instar de celui de l'École Pro du Centre Pompidou, est un lieu de 300 m² environ, consacré aux formes les plus contemporaines de la médiation. Il est accessible même lorsque le musée est fermé au public, disposant de dispositifs logistiques (projection vidéo, accès à l'eau, vestiaires, sièges, obscurité etc.). Le public est principalement constitué d'adultes pour les activités suivantes :

- ✿ Séances consacrées à la connaissance de l'histoire et de la culture du monde arabe (personnel d'entreprise destiné à travailler dans les pays du monde arabe ou avec eux) ;
- ✿ Workshops avec des artistes du monde arabe en relation avec des activités de formation d'entreprise (cf. Centre Pompidou) ;
- ✿ Activités conduites en liaison avec le Centre de langue de l'IMA (d'autant plus que ce dernier ne dispense pas de formation généraliste de ce type) ;
- ✿ Toutes ces activités donneront lieu à une convention principalement financée par les fonds de la formation professionnelle des entreprises.

HORS SITE : DES PARTENARIATS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX DANS TOUTE LA FRANCE

Aujourd'hui, aucun musée ne peut prétendre ouvrir sans s'adjoindre des outils inclusifs et éducatifs efficaces, car le rôle du musée s'est imposé comme acteur du vivre-ensemble. Le musée élargit nos horizons de pensée : il agit grâce à la médiation sensible pour éclairer et apaiser. En ce sens, le rôle du musée de l'IMA auprès de tous les publics, jeunes et scolaires en particulier, est crucial pour apprendre la richesse et la diversité de la culture du monde arabe et mieux comprendre les enjeux actuels grâce au service des actions éducatives particulièrement reconnu, engagé et dynamique.

Les groupes spécifiques constituent un volet essentiel du service des actions éducatives de l'IMA en direction des non-publics, des publics éloignés et des scolaires dans toute la France... Des partenariats proactifs, co-créatifs, collaboratifs sont essentiels avec le tissu associatif au sens le plus large du terme ainsi qu'avec les écoles de Beaux-Arts, le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale... Ces partenariats pérennes appuyés sur une programmation culturelle construite en co-création avec les collectivités locales, institutions, associations et autres acteurs régionaux seront renforcés avec la mise à disposition d'espaces plus grands sur site.

Avec ses médiations hors les murs, ses collaborations associatives, ses expositions-ateliers nomades et autres actions intersectorielles, la mission de l'IMA dépasse largement Paris et rejoint l'Île de France en profondeur et au-delà, une ambition aujourd'hui renforcée :

✳ **Avec des partenariats d'envergure** en Île-de-France (villes de Paris, Bondy, Argenteuil, Saint-Denis, Gagny, Noisy-le-Sec, Clichy-sous-Bois, Issy-les-Moulineaux) et dans plusieurs municipalités de France (Tourcoing, Angoulême, Montpellier, Villeurbanne...).

✳ **En 2021, 174 ateliers-nomades ont rayonné dans 32 villes :** Andresy, Asnières-sur-Seine, Athis Mon, Bezons, Blois, Bobigny, Brunoy, Champigny sur Marne, Cheptainville, Clichy, Créteil, Dammarie-les-Lys, Deuil la Barre, Ermont, Étampes, Fosses, Gagny, Grigny, La Norville, Le Perray en Yvelines, Le Pré Saint-Gervais, Les Mureaux, Mantes La Ville, Noisy le Grand, Noisy Le Sec, Saint Chéron, Sceaux, Stains, Thorigny sur marne, Villebon sur Yvette, Villeneuve Saint Georges, Vitry sur Seine...

✳ **Avec une trentaine de médiations en milieu pénitentiaire dans 20 villes en 2021**, malgré le contexte sanitaire extrêmement difficile en détention, le service éducatif de l'IMA rayonne dans toute la France. Les sujets basés sur les collections portent sur « Un bout de ciel ». « Judaïsme, christianisme, islam,

Proches... Lointains » et « Parcours de Femmes en Nomadie ». 15 médiations ont été réalisées dans le cadre d'une convention avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) à Nanterre, Fresnes, Melun, Cherbourg, Évreux, Val de Rueil, Coutances, Saint-Sulpice, Rennes, Albi et Avignon. 15 autres médiations se sont rajoutées pour répondre à la demande à Argentan, Rouen, Paris la Santé, Alençon, Caen, Le Havre, Chalon/Saône, Troyes... Le dialogue contre les radicalités fait également l'objet de formations avec les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et de l'administration pénitentiaire.

Des nouveaux outils numériques qui peuvent être amplifiés :

✳ **En 2018, une quinzaine d'objets du musée de l'IMA ont intégré le musée numérique des Micro-Folies** initiative supervisée par le ministère de la Culture, dont la mission d'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous s'inscrit dans cette volonté partagée. L'IMA présente ses collections permanentes en proposant des dialogues entre témoignages historiques et réécritures contemporaines.

✳ **Depuis 2019 l'IMA consolide la relation étroite qui l'unit au musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ).** Une convention tripartite entre l'IMA, le MAHJ et la Délégation Interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti LGBT (DILCRAH) a permis la création de la mallette numérique *Culture(s) en partage : juifs, musulmans*¹⁰ avec le soutien de l'Éducation nationale. Cet outil pédagogique innovant a pour objectif de jeter des ponts entre les cultures juive et musulmane pour lutter contre les préjugés. Fondée sur une approche laïque et sensible par les œuvres d'art, la mallette est conçue autour de couples d'œuvres issues de chaque collection et mises en miroir. D'autres initiatives sur le dialogue des religions, avec les chrétiens d'Orient par exemple, seront mises en place.

✳ **Ces outils seront facilités par la mise en ligne des ressources complètes du musée** pour imaginer des portails pédagogiques sur le monde arabe comme un patrimoine commun à partager de type EducArt¹¹ (Musée des beaux-arts de Montréal).

¹⁰ <http://malletteonline.e-loreal.net/>

¹¹ <https://educart.ca/fr/>

CONCLUSION: GOUVERNANCE, ÉCHÉANCIER ET BUDGET

Échéancier du développement du projet

2019 • Sondage des publics, inventaire de la Donation Claude & France Lemand et consultation préalable d'experts engagées à l'initiative de Claude Mollard, conseiller du président, avec le concours d'Éric Delpont, directeur du musée, et Djamila Chakour. Ont été invités Claude Lemand (donateur), Jean-Hubert Martin (commissaire), Laurent Le Bon (président du musée Picasso, aujourd'hui du Centre Georges Pompidou), Sylvain Amic (directeur de La Réunion des Musées métropolitains de Rouen), Abdelkader Damani (directeur du FRAC Val-de-Loire), Eloïse Brac de la Perrière, (professeur à l'université Paris-Sorbonne) et Venetia Porter (responsable du département des arts islamiques du British Museum). Leurs réflexions sont intégrées dans ce schéma directeur.

2021 • Création du nouveau poste de direction du musée et des expositions de l'IMA pour renforcer et soutenir son pôle patrimonial et mettre en œuvre le projet du Nouveau Musée de l'IMA avec l'embauche de Nathalie Bondil : élaboration du schéma directeur du PSC qui vise à structurer le projet en 4 volets complémentaires mais distincts et donc autonomes en vue de la recherche des financements. Ils sont par ordre de priorité :

- ✱ **Volet 1** — Gestion des collections, incluant la Donation Claude & France Lemand, et refonte des espaces du musée et des réserves ;
- ✱ **Volet 2** — Mise aux normes et réfection du bâtiment correspondant aux galeries muséales et des espaces d'accueil des publics de l'IMA ;
- ✱ **Volet 3** — Réfection et agrandissement des espaces pour l'éducation, formation et le champ social ;
- ✱ **Volet 4** — Expansion du musée avec la création d'un « Patio des artistes ».

2022 • Lancement du projet

- A** Étude exploratoire de diagnostic et de faisabilité ;
- B** PSC : rédaction du schéma directeur du PSC puis du PSC détaillé (cheffe de projet avec le concours des équipes du musée, du conseiller spécial du président et du secrétaire général de l'IMA) en mettant l'accent prioritairement sur le Volet 1, les autres restant à développer ultérieurement ;
- C** Programme scientifique, architectural et scénographique pour la sélection du maître d'œuvre. Le recours à un bureau d'études spécialisés sera nécessaire ;
- D** Appel à candidatures d'architectes et scénographes sur la base du programme. Avis et sélection par le président et le jury.

2023-2024 • Travaux 1^{er} volet et préparation des autres volets.

Organisation et conduite du projet

1 ÉQUIPE DE PROJET

Elle s'organise autour du chef de projet (la direction du musée et des expositions) et des experts de ce département de l'IMA. Elle travaille en collaboration principalement les services des actions éducatives, du bâtiment, de l'accueil des publics, de l'administration et du mécénat. Les autres départements de l'IMA seront tous consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet scientifique et culturel (PSC) dans une dynamique de partage de l'information et de co-conception afin que la mise en œuvre du Nouveau Musée de l'IMA soit un projet fédérateur et inclusif envers toutes les équipes de l'IMA, pour animer l'esprit collectif et l'adhésion de toutes les parties prenantes.

2 COMITÉ SCIENTIFIQUE

L'équipe de projet est épaulée par un comité scientifique visant à recueillir l'expertise de différentes personnalités après visite des espaces et une présentation du projet d'aménagement suivant des réunions régulières pour échanges et pour validations scientifiques.

3 PILOTAGE ET SUIVI DE LA RÉALISATION

La présidence de l'IMA et le secrétaire général de l'IMA soutiennent, activent et valident chacune des étapes stratégiques et budgétaires. Le conseil d'administration de l'IMA est tenu informé et approuve les grandes orientations ainsi que les budgets alloués au projet. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est régulièrement tenu informé, ainsi que le ministère de la Culture, représenté par la direction des Patrimoines, et la DRAC Île-de-France. Des réunions sont tenues avec ces deux ministères en cas de besoin.

Pour compléter la subvention de l'État qui servira au Volet 1 (gestion des collections, incluant la nouvelle Donation Claude & France Lemand, et refonte des espaces du musée et des réserves), une recherche de financements complémentaire sera conduite pour les 3 autres volets sur la base de l'étude exploratoire de diagnostic et de faisabilité.

Page de droite : Les moucharabiehs de la façade de l'IMA, ©IMA/Ramnaud



ANNEXES

✧ ANNEXE I

Pays de la Ligue arabe

✧ ANNEXE II

Liste des artistes de la Donation Claude & France Lemand

✧ ANNEXE III

Chronologie de l’Institut du monde arabe et du musée de l’Institut du monde arabe

✧ ANNEXE IV

Acte de fondation de l’Institut du monde arabe

✧ ANNEXE V

Statuts de l’Institut du monde arabe

✧ ANNEXE VI

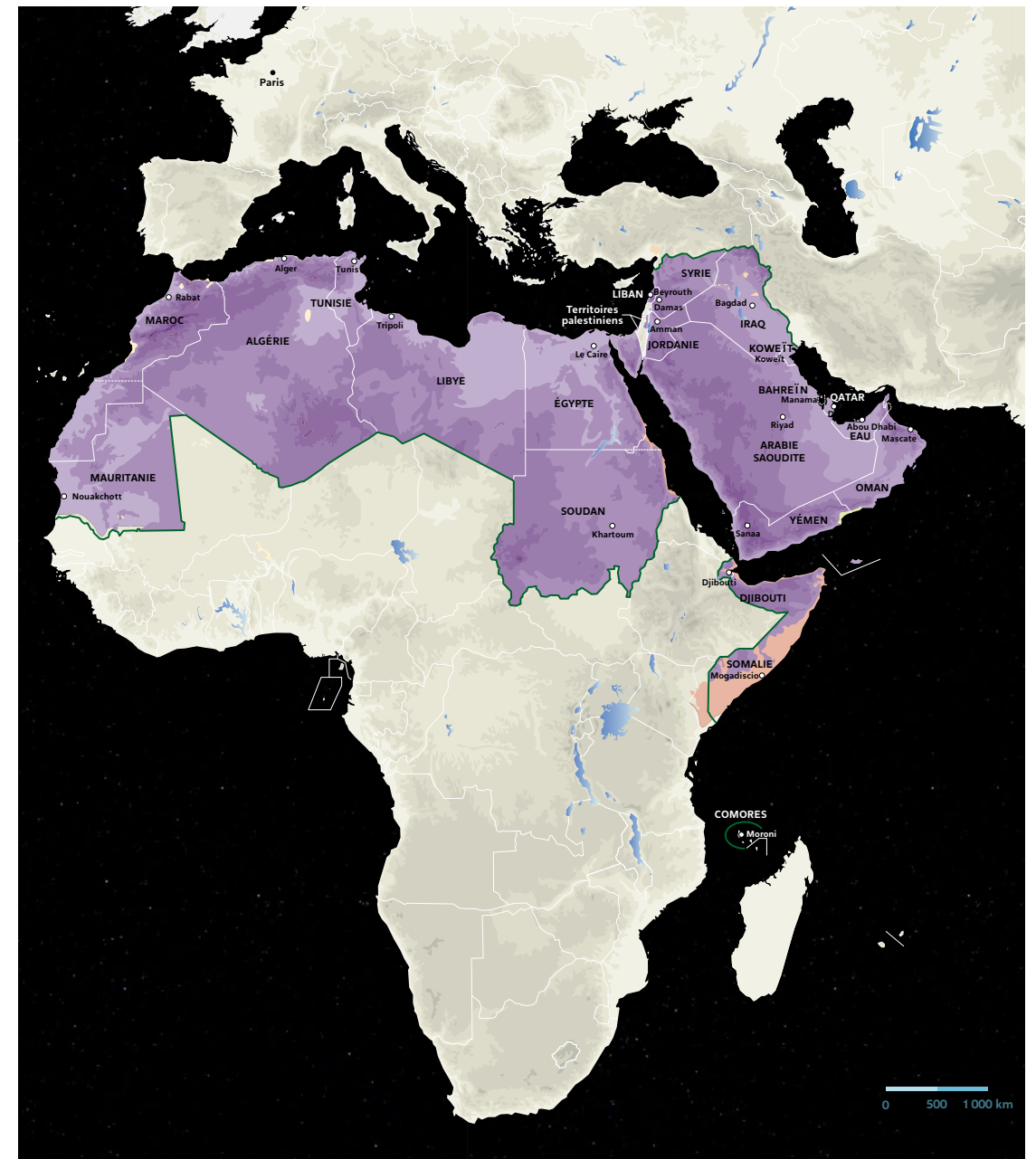
Convention de financement entre l’Institut du monde arabe et l’État français

✧ ANNEXE VII

Plans du Musée

Annexe I

PAYS DE LA LIGUE ARABE



Annexe II

LISTE DES ARTISTES DE LA DONATION CLAUDE & FRANCE LEMAND

Shafic ABOUD (Liban, 1926 — France, 2004)
Hamed ABDALLA (Égypte, 1917 - France,1985)
Zeinab ABDEL HAMID (Égypte, 1919-2002)
Youssef ABDELKE (Syrie-France-Syrie, né en 1950)
Sara ABOU MRAD (Liban-France, née en 1988)
Etel ADNAN (Liban-USA-France, 1925-2020)
ADONIS (Syrie-Liban-France, né en 1930)
Mohamed AKSOUH (Algérie-France, né en 1934)
Anas ALBRAEHE (Syrie-Liban, né en 1991)
Bissane ALCHARIF (France-Syrie-France, née en 1977)
Abed ALKADIRI (Liban-France, né en 1984)
Mamdouh AMMAR (Égypte, 1926-2012)
Farid AOUD (Liban, 1924 - France, 1982)
ASSADOUR (Liban-France, né en 1943)
Zena ASSI (Liban-Londres, née en 1974)
Nasser AL-ASWADI (Yémen-France, né en 1978)
Dia AL-AZZAWI (Iraq-Londres, né en 1939)
Philippe AUDI-DOR (Suisse-Liban-France, né en 1989)
Ayman BAALBAKI (Liban, né en 1975)
Amin EL-BACHA (Liban, 1932-2019)
Georges BAHGORY (Egypte-France-Egypte, né en 1932)
Nader BAHOUN (Liban, né en 1995)
Serwan BARAN (Iraq-Liban, né en 1968)
Anachar BASBOUS (Liban, né en 1969)
Michel BASBOUS (Liban, 1921-1981)
BAYA (Algérie, 1931-1998)
Souhila BEL BAHAR (Algérie, née en 1934)
Mahjoub BEN BELLA (Algérie, 1946 - France, 2020)
Abdallah BENANTEUR (Algérie 1931 - France, 2017)
Mahi BINEBINE (Maroc, né en 1959)
Zoulikha BOUABDELLAH (Algérie-France-Maroc, née en 1977)
Halida BOUGHRIET (France, née en 1980)
Kamal BOULLATA (Palestine, 1942 - USA-France-Allemagne, 2019)
Ali CHAMS (Liban, 1943-2019)
Chaouki CHOUKINI (Liban-France, né en 1946)
DAHMANE (France, né en 1959)
Ziad DALLAOUL (Syrie-France, né en 1950)
Tagreed DARGHOUTH (Liban, née en 1979)
Khaled DAWWA (Syrie-France, né en 1985)
Ieva Saudargaitė DOUAHI (Ukraine-Liban, née en 1988)

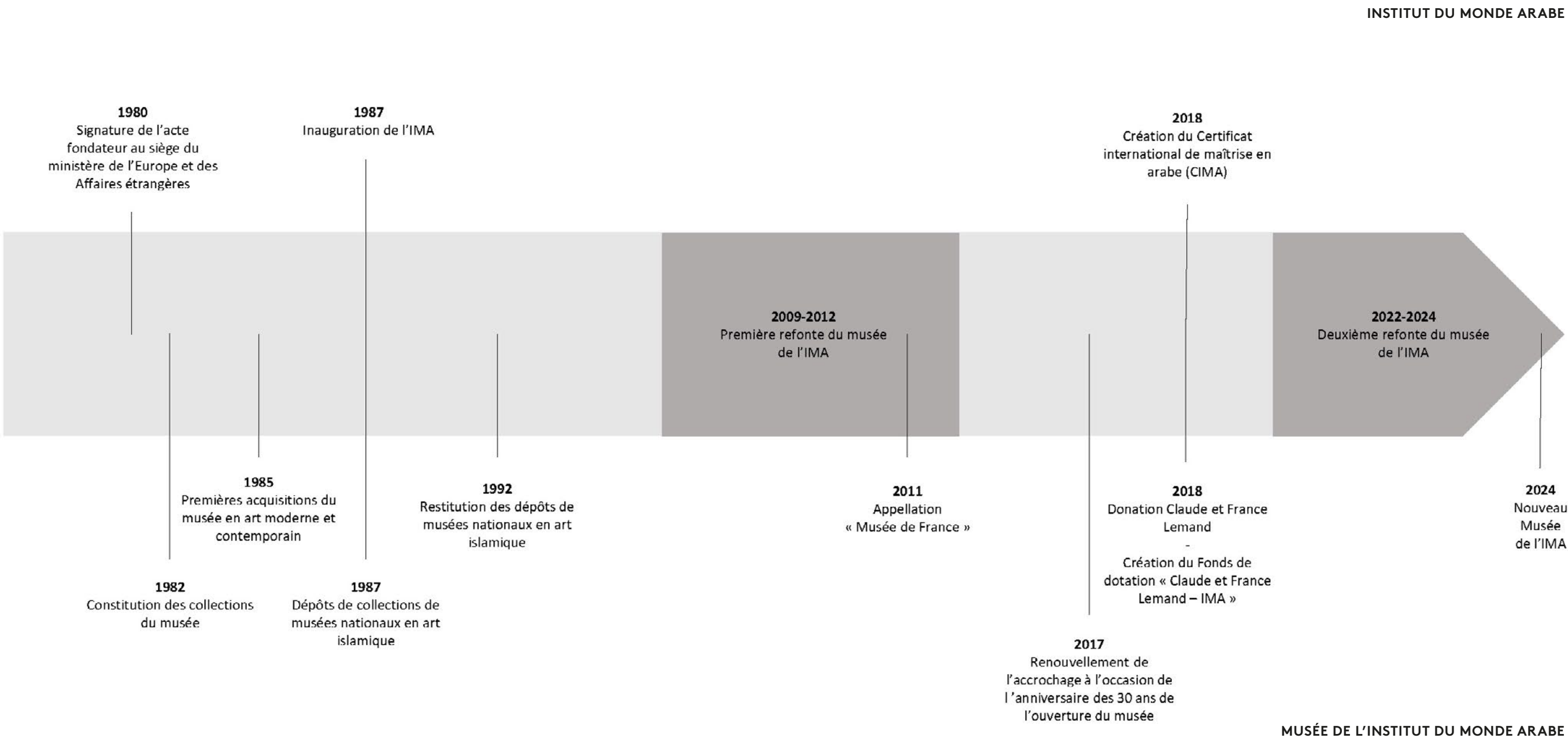
Abdel Hadi ELGAZZAR (Égypte, 1925-1965)
Fatima ELHAJJ (Liban-France, née en 1953)
Joseph ELHOURANY (Liban, né en 1976)
Tarek ELKASSOUF (Liban-Australie, né en 1985)
ELMEYA Benchikh El Fegoun (Algérie, née en 1988)
Salah ENANI (Égypte, né en 1955)
Hala EZZEDDINE (Liban, née en 1989)
Ismail FATTAH (Iraq, 1934-2004)
Simone FATTAL (Syrie-Liban-USA-France, née en 1942)
Laure GHORAYEB (Liban, née en 1931)
Elsa GHOUSSEUB (Liban, née en 19 ?)
Abdelkader GUERMAZ (Algérie, 1919 - France, 1996)
Marc GUIRAGOSSIAN (Berlin-Liban, né en 1995)
Paul GUIRAGOSSIAN (Jérusalem, 1926 - Liban, 1993)
Miryam HADDAD (Syrie-France, née en 1991)
Ahmed HAJERI (Tunisie-France, né en 1948)
Adam HENEIN (Egypte-France-Egypte, 1929-2020)
HIMAT Mohammad Ali (Iraq-France, né en 1960)
M’hamed ISSIAKHEM (Algérie, 1928-1985)
Hiba KALACHE (Liban-Canada-USA-Liban, née en 1972)
Elie KANAAN (Liban, 1926-2009)
Abderrahman KATANANI (Liban/France, né en 1983)
Mazen KERBAJ (Liban-Berlin, né en 1975)
Mohammed KHADDA (Algérie, 1930-1991)
Rashid AL-KHALIFA (Bahrein, né en 1952)
Mohammad Omar KHALIL (Soudan-USA, né en 1936)
Rachid KORAICHI (Algérie/France/Tunisie, né en 1947)
Abdellatif LAÂBI (Maroc-France, né en 1942)
Mohamed LEKLETI (Maroc-France, né en 1965)
Boutros AL-MAARI (Syrie-France-Allemagne, né en 1968)
Randa MADDAH (Syrie/Golan-France, née en 1983)
Hussein MADI (Liban, née en 1938)
Denis MARTINEZ (Algérie, né en 1941)
Hala MATTA (Liban-France, née en 1970)
Najia MEHADJI (France-Maroc, née en 1950)
Mohamed MELEHI (Maroc, 1936-2020)
Choukri MESLI (Algérie, 1931 - France, 2017)
Abderrahmane Ould MOHAND (Algérie-France, né en 1960)
Mohammad MOHREDDIN (Iraq-Jordanie, né en 1938)
Jamil MOLAEB (Liban, né en 1948)

Zad MOULTAKA (Liban-France, né en 1967)
Kevork MOURAD (Syrie-Arménie-USA, né en 1970)
Abdallah MURAD (Syrie, né en 1944)
Laila MURAYWID (Syrie-France, née en 1956)
Hamed NADA (Égypte, 1924-1990)
Elias NAFAA (Liban, né en 1997)
Loyal NAKHLE (Côte d’Ivoire-Liban-Espagne, née en 1992)
NAGHAM Hodaifa (Syrie-France, née en 1981)
Louis NALLARD (Algérie, 1918 - France, 2016)
Rafa NASIRI (Iraq, 1940 - Jordanie, 2013)
Mahmoud OBAIDI (Iraq-Canada, né en 1966)
Ekram OMAR (Égypte, née 1945)
Mohamad OMRAN (Syrie-France, né en 1979)
Mohammad EL RAWAS (Liban, né en 1951)
Moazzaz RAWDA (Iraq, 1906 - Liban, 1986)
Steve SABELLA (Jérusalem-Berlin, né en 1975)
Abderrazak SAHLI (Tunisie, 1941-2009)
Marwan SAHMARANI (Liban, né en 1970)
Shaker Hasan AL-SAID (Iraq, 1925-2004)
Nadia SAIKALI (Liban-France, née en 1936)
François SARGOLOGO (Liban-France, né en 1955)
Mouna Bassili SEHNAOUI (Egypte-Liban, née en 1945)
Medhat SHAFIK (Egypte-Italie, né en 1956)
Delair SHAKER (Iraq-Jordanie-USA, né en 1971)
Ihab SHAKER (Égypte, 1931-2019)
Mohammed AL SHAMMAREY (Iraq-Jordanie, né en 1962)
Awad AL-SHIMI (Égypte, né en 1949)
Gazbia SIRRY (Égypte, née en 1925)
Hanibal SROUJI (Liban-Canada-France-Liban, né en 1957)
Hady SY (Liban-France-USA-Liban, né en 1964)
Hussein TAÏ (Iraq-Danemark, né en 1966)
Ali TALIB (Iraq-Jordanie-Pays-Bas, né en 1944)
Khaled TAKRETI (Syrie-France, né en 1964)
Missak TERZIAN (Liban-USA/Liban, né en 1949)
Hamid TIBOUCHI (Algérie-France, né en 1951)
Margot VEILLON (Égypte, 1907-2003)
Kamel YAHIAOUI (Algérie-France, né en 1966)
Nazar YAHYA (Iraq-Jordanie-USA, né en 1963)
Fadi YAZIGI (Syrie, né en 1966)
Nassouh ZAGHLOULEH (Syrie-France-Syrie, né en 1958)

Ridha ZILI (Tunisie, 1943-2011)
Hani ZUROB (Gaza-France, né en 1976)

Annexe III

CHRONOLOGIE



Annexe IV

ACTE DE FONDATION DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE

IV. - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES ET DEPENSES

ARTICLE 19

Le fonds de dotation de l'Institut se compose :

- 1° Des premiers apports des Fondateurs qui s'élèvent à 54 millions de francs à la date du 1er septembre 1980;
- 2° Des dotations qui seraient fournies dans l'avenir soit par des Fondateurs initiaux, soit par des Fondateurs admis ultérieurement;
- 3° Des apports qui seraient faits à la Fondation pour la durée de son existence;
- 4° Des produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale;
- 5° Du dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles.

ARTICLE 20

La dotation est employée et gérée de la façon suivante :

- 1° Les capitaux mobiliers sont placés au choix, compte tenu des intérêts de la Fondation et des intérêts de la Fondation et des circonstances, dans les conditions ci-après :
 - a. En titres émis par le Trésor public et par les collectivités publiques ou locales, ou avec leur garantie, en valeurs cotées à une bourse officielle, française ou étrangère, ainsi qu'en actions des sociétés d'investissement à capital variable.Ces diverses valeurs doivent être nominatives, sauf dépôt auprès d'un agent de change, d'une banque ou d'un établissement financier.
- b. En dépôts à terme auprès des établissements habilités à en recevoir, moyennant toute convention visée à l'article 2.
- c. En acquisition, construction ou aménagement d'immeubles, soit nécessaires à l'Institut, soit productifs de revenus.
- 2° Les divers éléments composant la dotation pourront, sauf stipulation contraire des disposants, être aliénés sous réserve de réemploi, dans le cadre des dispositions ci-dessus, des fonds provenant de l'aliénation : dans ce cas, l'approbation administrative prévue par l'article 18, 1er alinéa, ne sera pas nécessaire.

ARTICLE 21

Les ressources annuelles de l'Institut se composent :

- 1° Des revenus de la dotation, y compris tout en partie des plus-values de cession en valeur réelle ;
- 2° Des subventions consenties par les Etats fondateurs ;
- 3° Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
- 4° Des versements faits par des particuliers ou par des entreprises, notamment dans le cadre des mesures fiscales admettant de tels versements en déduction de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés;

- 5° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 6° Du produit des rétributions éventuellement perçues pour services rendus.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet de Paris, du Ministre de l'Intérieur et des Ministres intéressés, de l'emploi des subventions reçues par l'Institut au cours de l'exercice écoulé sur fonds publics français.

ARTICLE 22

Les dépenses annuelles de l'Institut se composent :

- 1° Des dépenses de fonctionnement, y compris l'entretien et les grosses réparations des immeubles ;
- 2° Des dépenses d'intervention ;
- 3° Des subventions accordées par l'Institut.

ARTICLE 23

Chaque année, l'Institut établit et rend public un rapport d'ensemble sur sa situation morale et financière.

V. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 24

Les présents statuts pourront être modifiés, après avis favorable du Haut-Conseil donné à la majorité absolue de ses membres :

ARTICLE 25

La dissolution de la Fondation est prononcée par le Haut-Conseil et à la majorité absolue de ses membres.

ARTICLE 26

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation. Il attribue l'actif net, après reprise éventuelle des apports, à la Fondation de France ou, à défaut, à un ou plusieurs établissements analogues reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Dans le cas où les mesures sus-indiquées n'auraient pas été prises, un décret interviendrait pour y pourvoir.

ARTICLE 27

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE L'ETAT DE KOWEIT*

ISSA A. AL HAMAD

*POUR SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE*

SAMI KRONFOL
Chargé d'affaires a. i.

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DU ROYAUME DU MAROC*

YOUSSEF BEN ABBES

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE*

SECK MAME N'DIACK

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DU SULTAN AT D'OMAN*

HAMAD MACKI

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE L'ETAT DE QATAR*

HAMAD ABDUL AZIZ EL KOWARI

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SOMALIE*

MOHAMED WARSAME

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU SOUDAN*

BACHIR BAKRI

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE*

YOUSSEF CHAKOUR

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE*

HEDI MABROUK

*SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN*

AHMED DAIFELLAH ALAZEIB

*POUR SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE
DU YEMEN*

OMAR EL-HUREIBI
Chargé d'affaires a. i.

*MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE*

VALERY GISCARD D'ESTAING

*MONSIEUR LE MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE*

JEAN FRANCOIS-PONCET

STATUTS DE LA FONDATION

I. - BUT DE LA FONDATION

ARTICLE PREMIER

L'établissement dit "INSTITUT DU MONDE ARABE", constitué en fondation de droit français, a pour but :

- De développer et d'approfondir en France l'étude, la connaissance et la compréhension du monde arabe, de sa langue, de sa civilisation, de ses valeurs culturelles et spirituelles, et de son effort de développement ;
 - De favoriser les échanges culturels, la communication et la coopération entre la France et le monde arabe, en particulier dans les domaines des sciences et des techniques ;
 - De faciliter la réflexion en commun des Français et des Arabes sur le monde actuel et son avenir ;
 - De participer ainsi à l'essor des rapports entre la France et le monde arabe, en contribuant au développement des relations entre celui-ci et l'Europe ;
- Les Etats Fondateurs sont les signataires de l'Acte de fondation du 28 février 1980.
D'autres Fondateurs pourront être ultérieurement admis par décision du Haut-Conseil.
L'Institut du Monde Arabe a son siège à Paris.

ARTICLE 2

L'Institut peut prendre toutes dispositions et passer toutes conventions nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour l'organisation et le fonctionnement de ses services, pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds ainsi que pour l'utilisation de ses subsides.

Il pourra notamment disposer d'une bibliothèque et d'un centre de documentation sur le monde arabe contemporain, d'un auditorium, d'un musée d'art et de civilisation arabe et islamique, pour concourir aux buts définis à l'article premier.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

A. Le haut-Conseil.

ARTICLE 3

L'institut est placé sous l'autorité morale et le patronage d'un Haut-Conseil, composé :

- a. D'un représentant de chaque Etat Fondateur ;
- b. Des membres du conseil d'administration ;
- c. Des six personnalités cooptées sur proposition de l'Etat Fondateur français, pour une durée de trois ans, en raison de leur compétence particulière et de l'intérêt qu'elles portent aux buts de l'Institut;
- d. Des nouveaux Fondateurs admis par décision du Haut-Conseil.

ARTICLE 4

Le haut conseil se réunit une fois par an. Il peut en outre être réuni à la demande du Conseil d'administration.

Il est présidé par le Président du Conseil d'administration.

Il entend le rapport moral et financier présenté par le Bureau du Conseil d'administration et il en débat.

Il peut formuler des recommandations qui doivent être adoptées à la majorité de ses membres et sont transmises au Conseil d'administration.

Il se prononce à la majorité des trois quarts de ses membres sur l'admission de nouveaux Fondateurs.

B. Le Conseil d'administration

ARTICLE 5

L'Institut est administré par le Conseil d'administration assisté d'un Comité juridique et financier et de Comités spécialisés.

Le Conseil d'administration est composé ainsi qu'il suit :

- a. Six fondateurs arabes désignés pour trois ans par les représentants au Haut-Conseil des Etats arabes Fondateurs, et renouvelés par tiers chaque année.

Les fondateurs ainsi désignés sont représentés au Conseil d'administration par la personnalité de leur choix.

Afin d'organiser l'alternance, deux de ces Fondateurs ne seront, à titre initial, membres du Conseil d'administration que pour un an et deux autres pour deux ans.

- b. Six personnalités désignées pour trois ans par l'Etat fondateur français en raison de leur compétence particulière et de l'intérêt qu'elles portent aux buts de l'Institut.

En cas de décès d'un membre du Conseil d'administration, de démission ou de perte des qualités au titre desquelles il siège, il est pourvu dans les deux mois à son remplacement. La durée des fonctions du nouveau membre prend fin à la date où aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Le règlement intérieur fixe les conditions dans lesquelles il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

ARTICLE 6

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier.

Le Président, un Vice-Président et le Trésorier sont choisis sur proposition de l'Etat Fondateur français. Les trois autres Vice-Présidents et le secrétaire général sont choisis sur proposition des Etats Fondateurs arabes.

Le Bureau est élu pour trois ans. Ses membres sont rééligibles.

En cas de décès d'un membre du Bureau, de démission ou de perte des qualités au titre desquelles il siège, il est pourvu dans les deux mois à son remplacement. La durée des fonctions du nouveau membre prend fin à la date où aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.

ARTICLE 7

Le Conseil d'administration se réunit au moins tous les six mois, et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou à la demande du quart des membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'administration est nécessaire pour les délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le Conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres sont présents.

Les délibérations du Conseil sont prises à la majorité : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé par le Président et le Secrétaire général.

Les agents rétribués par l'Institut, ainsi que toute personne dont il paraîtrait utile de recueillir l'avis, peuvent être appelés, par le président intéressé, à assister avec voix consultative aux séances du Haut-Conseil d'administration ou des Comités.

ARTICLE 8

Le Directeur de l'Institut est nommé par le Président, après avis du Conseil d'administration.

ARTICLE 9

Les fondateurs membres du Haut-Conseil, du Conseil d'administration et des Comités sont bénévoles, sous réserve de l'indemnisation des frais exposés par les intéressés dans les conditions définies par le règlement intérieur.

III. - ATTRIBUTIONS

ARTICLE 10

Le Conseil d'administration définit les grandes lignes de l'action de l'Institut et arrête ses programmes d'activité.

Il entend le rapport que le Bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'établissement.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos, qui lui sont présentés par le Trésorier, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur les propositions du Bureau et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Il accepte, à la majorité de ses membres, les dons et les legs provenant de personnes physiques ou morales qui attachent un intérêt particulier au développement des relations franco-arabes.

ARTICLE 11

Le Bureau prépare les délibérations du Conseil d'administration et exerce les attributions que ce dernier lui confie.

ARTICLE 12

Le Président représente l'Institut dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il nomme le personnel, après accord, lorsqu'il du personnel de direction, du bureau du Conseil d'administration. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 13

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Les représentants de la Fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ARTICLE 14

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

ARTICLE 15

Le Comité juridique et financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion des biens et fonds de l'Institut et donne avis sur toutes questions juridiques ou financières sur lesquelles il est consulté par le Conseil. Il donne notamment cet avis en ce qui concerne

l'acceptation des libéralités, le placement des fonds, les acquisitions, aliénations et emplois de biens et fonds, les baux, hypothèques et emprunts.

Sa composition, son organisation et les règles de son fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 16

Les Comités spécialisés, notamment pour la culture, la science, la technique, l'enseignement des langues, et l'audiovisuel, assistent le Conseil d'administration dans la détermination des activités susceptibles de bénéficier du concours de l'Institut. Ils lui font toutes propositions et lui donnent tous avis à cet effet.

Ils sont créés par le Conseil d'administration par secteurs d'intérêt général.

Leur composition est fixée par le Conseil d'administration.

Leurs attributions, leur organisation et les règles de leur fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 17

Sous l'autorité du Président, le Directeur de l'Institut dirige les services et le personnel de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 18

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Les décisions du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil; l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966.

IV. - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES ET DEPENSES

ARTICLE 19

Le fonds de dotation de l'Institut se compose:

- 1° Des premiers apports des Fondateurs qui s'élèvent à 54 millions de francs à la date du 1er septembre 1980;
- 2° Des dotations qui seraient fournies dans l'avenir soit par des Fondateurs initiaux, soit par des Fondateurs admis ultérieurement;
- 3° Des apports qui seraient faits à la Fondation pour la durée de son existence;
- 4° Des produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale;
- 5° Du dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles.

ARTICLE 20

La dotation est employée et gérée de la façon suivante:

- 1° Les capitaux mobiliers sont placés au choix, compte tenu des intérêts de la Fondation et des intérêts de la Fondation et des circonstances, dans les conditions ci-après :
 - a. En titres émis par le Trésor public et par les collectivités publiques ou locales, ou avec leur garantie, en valeurs cotées à une bourse officielle, française ou étrangère, ainsi qu'en actions des sociétés d'investissement à capital variable.
Ces diverses valeurs doivent être nominatives, sauf dépôt auprès d'un agent de change, d'une banque ou d'un établissement financier.
 - b. En dépôts à terme auprès des établissements habilités à en recevoir, moyennant toute convention visée à l'article 2.
 - c. En acquisition, construction ou aménagement d'immeubles, soit nécessaires à l'Institut, soit productifs de revenus.
- 2° Les divers éléments composant la dotation pourront, sauf stipulation contraire des disposants, être aliénés sous réserve de réemploi, dans le cadre des dispositions ci-dessus, des fonds provenant de l'aliénation : dans ce cas, l'approbation administrative prévue par l'article 18, 1^{er} alinéa, ne sera pas nécessaire.

ARTICLE 21

Les ressources annuelles de l'Institut se composent :

- 1° Des revenus de la dotation, y compris tout en partie des plus-values de cession en valeur réelle ;
- 2° Des subventions consenties par les Etats fondateurs ;
- 3° Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
- 4° Des versements faits par des particuliers ou par des entreprises, notamment dans le cadre des mesures fiscales admettant de tels versements en déduction de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés;

5° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

6° Du produit des rétributions éventuellement perçues pour services rendus.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet de Paris, du Ministre de l'Intérieur et des Ministres intéressés, de l'emploi des subventions reçues par l'Institut au cours de l'exercice écoulé sur fonds publics français.

ARTICLE 22

Les dépenses annuelles de l'Institut se composent :

- 1° Des dépenses de fonctionnement, y compris l'entretien et les grosses réparations des immeubles ;
- 2° Des dépenses d'intervention ;
- 3° Des subventions accordées par l'Institut.

ARTICLE 23

Chaque année, l'Institut établit et rend public un rapport d'ensemble sur sa situation morale et financière.

V. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 24

Les présents statuts pourront être modifiés, après avis favorable du Haut-Conseil donné à la majorité absolue de ses membres :

ARTICLE 25

La dissolution de la Fondation est prononcée par le Haut-Conseil et à la majorité absolue de ses membres.

ARTICLE 26

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation. Il attribue l'actif net, après reprise éventuelle des apports, à la Fondation de France ou, à défaut, à un ou plusieurs établissements analogues reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

Dans le cas où les mesures sus-indiquées n'auraient pas été prises, un décret interviendrait pour y pourvoir.

ARTICLE 27

Les délibérations du Conseil d'administration prévues aux articles 24 et 26 ci-dessus, ainsi que la décision du Haut-Conseil prévue à l'article 25, ne seront valables qu'après approbation dans les mêmes dans les mêmes formes que la reconnaissance d'utilité publique.

VI. - REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 28

Le règlement intérieur est fixé par le Conseil d'administration. Il arrête les conditions de détail nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation administrative.

*Ces statuts ont été approuvés
par les représentants des Etats Fondateurs
le 23 juin 1980*

REPUBLICQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DECRET

du 14 octobre 1980

portant reconnaissance d'utilité publique
de la fondation dite : "Institut du monde arabe"

LE PREMIER MINISTRE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Affaires Etrangères ;
Vu l'acte de fondation de l'Institut du monde arabe, signé le 28 février 1980 ;
Vu les statuts approuvés le 23 juin 1980 par les représentants des fondateurs de la
fondation dite « Institut du monde arabe », dont le siège est à Paris (7^e), 28 bis, rue de bourgogne;
Vu le projet de budget de la fondation ;
Vu les autres pièces de l'affaire ;
Le Conseil d'Etat Section de l'Intérieur, entendu ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER. - La fondation dite « Institut du monde arabe », dont le siège
est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.
Sont approuvés les statuts de la fondation, tel qu'ils sont annexés au présent décret.

ARTICLE 2. - Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Affaires Etrangères sont
chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret dont mention sera faite au
journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1980.

Par le PREMIER MINISTRE,
Raymond BARRE

Le Ministre de l'Intérieur,
Christian BONNET

Le Ministre des Affaires Etrangères,
Jean FRANCOIS-PONCET

ce décret a été publié
au journal officiel de la République française
du 15 octobre 1980

38 36 10

vu a la Section de l'Intérieur
Le 9/2/10
Le Rapporteur

INSTITUT
DU MONDE
ARABE

Statuts annexés à l' Arrêté du 23 MAR. 2010

L'adjointe au chef du bureau
des Associations et Fondations

Marie-Jeanne GAXIE

INSTITUT

DU MONDE ARABE

STATUTS

28 septembre 2009



I. - BUT DE LA FONDATION

ARTICLE PREMIER

L'établissement dit «INSTITUT DU MONDE ARABE», constitué en fondation de droit français, a pour but :

- De développer et d'approfondir en France l'étude, la connaissance et la compréhension du monde arabe, de sa langue, de sa civilisation, de ses valeurs culturelles et spirituelles et de son effort de développement ;
- De favoriser les échanges culturels, la communication et la coopération entre la France et le monde arabe, en particulier dans les domaines des sciences et des techniques ;
- De faciliter la réflexion en commun des Français et des Arabes sur le monde actuel et son avenir ;
- De participer ainsi à l'essor des rapports entre la France et le monde arabe, en contribuant au développement des relations entre celui-ci et l'Europe ;

Les Etats fondateurs sont les signataires de l'Acte de fondation du 28 février 1980.

D'autres Fondateurs pourront être ultérieurement admis par décision du Haut-Conseil.

L'Institut du Monde Arabe a son siège à Paris.

ARTICLE 2

L'Institut peut prendre toutes dispositions et passer toutes conventions nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour l'organisation et le fonctionnement de ses services, pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds ainsi que pour l'utilisation de ses subsides.

Il pourra notamment disposer d'une bibliothèque et d'un centre de documentation sur le monde arabe contemporain, d'un auditorium, d'un musée d'art et de civilisation arabe et islamique, pour concourir aux buts définis à l'article premier.



II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

A. Le Haut-Conseil

ARTICLE 3

L'Institut est placé sous l'autorité morale et le patronage d'un Haut-Conseil, composé :

- a. D'un représentant de chaque Etat fondateur ;
- b. Des membres du Conseil d'administration ;
- c. De six personnalités cooptées sur proposition de l'Etat fondateur français, pour une durée de trois ans, en raison de leur compétence particulière et de l'intérêt qu'elles portent aux buts de l'Institut ;
- d. Des nouveaux fondateurs admis par décision du Haut-Conseil ;
- e. La Ligue des Etats arabes ;
- f. La Commission européenne.

Les membres du Haut-Conseil désignent en leur sein un président sur proposition de l'Etat fondateur français.

Le président du Haut-Conseil peut représenter l'IMA auprès des Etats fondateurs, de l'Union Européenne, de la Ligue des Etats arabes et des Etats et organismes tiers.

Le mandat du président du Haut Conseil et des personnalités mentionnées à l'alinéa ci-dessus est de trois ans, renouvelable.

ARTICLE 4

Le Haut Conseil se réunit au moins tous les six mois, sur convocation de son président. La réunion est de droit lorsqu'elle est demandée par le Conseil d'administration.

Il entend le rapport moral présenté par le Bureau du Conseil d'administration et il en débat.

Il peut formuler des recommandations qui doivent être adoptées à la majorité de ses membres et qui sont transmises au Conseil d'administration.

Le Haut-Conseil contribue par ses recommandations à la détermination des orientations stratégiques de l'IMA.

Il est associé à la définition des politiques et des actions visant à promouvoir l'IMA en Europe et dans le monde arabe.

Le Haut-Conseil contribue à développer les partenariats extérieurs de l'IMA et à mieux insérer l'Institut dans les réseaux français, européens et arabes en rapport avec la mission de l'Institut.

Il se prononce à la majorité des trois quarts de ses membres sur l'admission de nouveaux fondateurs.



B. Le Conseil d'administration

ARTICLE 5

L'Institut est administré par le Conseil d'administration, assisté le cas échéant et à son initiative, d'experts ou de Comités spécialisés.

Le Conseil d'administration est composé ainsi qu'il suit :

- Sept Fondateurs arabes désignés par le Conseil des Ambassadeurs arabes
- un représentant de l'Etat fondateur français
- six personnalités désignées pour trois ans par l'Etat fondateur français en raison de leur compétence particulière et de l'intérêt qu'elles portent aux buts de l'Institut.

En cas de décès d'un membre du Conseil d'administration, de démission ou de perte des qualités au titre desquelles il siège, il est pourvu dans les deux mois à son remplacement. La durée des fonctions du nouveau membre prend fin à la date où aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Le règlement intérieur fixe les conditions dans lesquelles il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

ARTICLE 6

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau composé du président du Conseil d'administration, de deux vice-présidents, d'un trésorier et de deux membres.

Le Président, un Vice-Président et le Trésorier sont choisis sur proposition de l'Etat fondateur français. L'autre Vice-Président et les deux membres sont choisis sur proposition des Etats fondateurs arabes.

Le Bureau se réunit normalement une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou à la demande du tiers de ses membres.

Le Bureau est élu pour trois ans. Ses membres sont rééligibles.

En cas de décès d'un membre du Bureau, de démission ou de perte de la qualité au titre de laquelle il siège, il est pourvu dans les deux mois à son remplacement. Le mandat du nouveau membre prend fin à la date à laquelle aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.



ARTICLE 7

Le Conseil d'administration se réunit au moins tous les six mois, et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou à la demande du quart des membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'administration est nécessaire pour les délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le Conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres sont présents.

Sauf dispositions particulières visées aux articles 9, 10 et 22, les délibérations du Conseil sont prises à la majorité : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé par le Président du Conseil d'administration et le vice-président choisi sur proposition des Etats fondateurs arabes.

Les agents rétribués par l'Institut, ainsi que toute personne dont il paraîtrait utile de recueillir l'avis, peuvent être appelés par le Président compétent à assister aux séances du Haut Conseil et du Conseil d'administration.

ARTICLE 8

Le Directeur général de l'Institut est nommé par le Président du Conseil d'administration, après avis du Conseil d'administration statuant sur proposition des Etats fondateurs arabes.

La durée du mandat du Directeur général est de trois ans.

La rémunération du Directeur général est fixée par le Président du Conseil d'administration, après avis du Conseil d'administration.

ARTICLE 9

Les fonctions de membre du Haut-Conseil et du Conseil d'administration sont bénévoles. Sur proposition de l'Etat fondateur français à l'acte de fondation de l'Institut, le Conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut autoriser le Président du Haut Conseil et le Président du Conseil d'administration à percevoir une indemnité de fonction dans les conditions qu'il fixe.

III. - ATTRIBUTIONS



ARTICLE 10

Le Conseil d'administration définit les grandes lignes de l'action de l'Institut et arrête ses programmes d'activité.

Il adopte le rapport que le Président doit présenter annuellement au nom du Bureau sur la situation financière et morale de l'établissement.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos, qui lui sont présentés par le Président du Conseil d'administration, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur les propositions du Président du Conseil d'administration et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration fixe à l'occasion du vote du budget, la part des produits financiers provenant du placement du Fonds de dotation, qui peut être versée en recettes au budget de l'Institut. Cette délibération est prise à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du Conseil d'administration.

Il accepte, à la majorité de ses membres, les dons et les legs provenant de personnes physiques ou morales qui attachent un intérêt particulier au développement des relations franco-arabes.

Le Conseil d'administration désigne un commissaire aux comptes sur proposition du Président.

ARTICLE 11

Le Bureau prépare les délibérations du Conseil d'administration et exerce les attributions que ce dernier lui confie.

Il connaît – en temps utile – toutes les questions touchant à la bonne marche de l'Institut et assiste le Président du Conseil d'administration dans les décisions qu'il est amené à prendre.

Il donne son avis sur les programmes d'activités de l'Institut et, le cas échéant, sur les conditions de leur mise en œuvre.

Il a droit de regard sur la situation financière, l'état de la trésorerie, les ressources et les engagements de l'Institut et reçoit régulièrement communication des états comptables mensuels.

ARTICLE 12

Le Président du Conseil d'administration représente l'Institut dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il nomme le personnel, après accord, lorsqu'il s'agit du personnel de direction, du Bureau du Conseil d'administration. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 13

En cas de représentation en justice, le Président du Conseil d'administration ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Les représentants de la Fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ARTICLE 14

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

ARTICLE 15

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, le Directeur général de l'Institut dirige les services et le personnel de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

ARTICLE 16

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation du ministre de l'intérieur de l'Etat français.



IV. - DOTATION, RESSOURCES ANNUELLES ET DEPENSES



ARTICLE 17

Le Fonds de dotation de l'Institut se compose :

- 1) Des premiers apports des fondateurs qui s'élevaient à 54 millions de francs à la date du 1^{er} septembre 1980 ;
- 2) De la propriété de l'immeuble, situé 1, rue des Fossés Saint Bernard, Place Mohammed V, 75005 PARIS et des biens immobiliers qui pourraient être éventuellement acquis dans le futur par l'Institut pour l'accomplissement de son objet ;
- 3) Des dotations qui ont été fournies depuis l'approbation de l'Acte de Fondation, soit par les Fondateurs initiaux, soit par les Fondateurs admis ultérieurement ;
- 4) Des apports qui ont été ou seraient faits à la Fondation pour la durée de son existence, notamment au titre de l'acquittement des arriérés de cotisation ;
- 5) Des produits des libéralités autorisés sans affectation spéciale ;
- 6) Du dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles.

ARTICLE 18

La dotation est employée et gérée de la façon suivante :

- 1) Les capitaux mobiliers sont placés au choix, compte tenu des intérêts de la Fondation et des circonstances, dans les conditions ci-après :
 - a. En titres émis par le Trésor public et par les collectivités publiques ou locales, ou avec leur garantie, en valeurs cotées à une bourse officielle, française ou étrangère, ainsi qu'en actions des sociétés d'investissement à capital variable.
Ces diverses valeurs doivent être nominatives, sauf dépôt auprès d'un agent de change, d'une banque ou d'un établissement financier.
 - b. En dépôts à terme auprès des établissements habilités à en recevoir, moyennant toute convention visée à l'article 2.
 - c. En acquisition, construction ou aménagement d'immeubles, soit nécessaires à l'Institut, soit productifs de revenus.
- 2) Les divers éléments composant la dotation pourront, sauf stipulation contraire des disposants, être aliénés sous réserve de réemploi, dans le cadre des dispositions ci-dessus, des fonds provenant de l'aliénation : dans ce cas, l'approbation administrative prévue par l'article 16, 1^{er} alinéa, ne sera pas nécessaire.

ARTICLE 19

Les ressources annuelles de l'Institut se composent :

- 1) Des revenus de la dotation, y compris tout ou partie des plus-values de cession en valeur réelle dans les conditions fixées à l'article 10 ci-dessus ;
- 2) Des subventions consenties par les Etats fondateurs ;
- 3) Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
- 4) Des versements faits par des particuliers ou par des entreprises, notamment dans le cadre des mesures fiscales admettant de tels versements en déduction de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ;
- 5) Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec agrément de l'autorité compétente ;
- 6) Du produit des ventes et des rétributions éventuellement perçues pour services rendus ;
- 7) De toute autre ressource agréée par le Conseil d'Administration.

Il est justifié chaque année auprès du préfet de Paris, du Ministère de l'Intérieur et des Ministères intéressés, de l'emploi des subventions reçues par l'Institut au cours de l'exercice écoulé sur fonds publics français.

ARTICLE 20

Les dépenses annuelles de l'Institut se composent :

- 1) Des dépenses de fonctionnement y compris l'entretien et les grosses réparations des immeubles ;
- 2) Des dépenses d'intervention ;
- 3) Des subventions accordées par l'Institut.

ARTICLE 21

Chaque année, l'Institut établit et rend public un rapport d'activité.



V. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION



ARTICLE 22

Les présents statuts pourront être modifiés, après avis favorable du Haut-Conseil donné à la majorité absolue de ses membres :

- soit par décision unanime des membres du Conseil d'administration ;
- soit par le Conseil d'administration, après deux délibérations prises à deux mois d'intervalle et à la majorité des trois quarts de ses membres.
- Le représentant de la Ligue des Etats arabes et le représentant de la Commission européenne ne prennent pas part au vote

ARTICLE 23

La dissolution de la Fondation est prononcée par le Haut-Conseil et à la majorité absolue de ses membres. Le représentant de la Ligue des Etats arabes et le représentant de la Commission européenne ne prennent pas part au vote

ARTICLE 24

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation. Il attribue l'actif net, après reprise éventuelle des apports, à la Fondation de France ou, à défaut, à un ou plusieurs établissements analogues reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'alinéa 5 de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Dans le cas où les mesures sus-indiquées n'auraient pas été prises, un décret interviendrait pour y pourvoir.

ARTICLE 25

Les délibérations du Conseil d'administration prévues aux articles 22 et 24 ci-dessus, ainsi que la décision du Haut-Conseil prévue à l'article 23, ne seront valables qu'après approbation dans les mêmes formes que la reconnaissance d'utilité publique.

VI - REGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 26

Le règlement intérieur est fixé par le Conseil d'administration. Il arrête les conditions de détail nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation administrative.

Dominique Baudis

Dominique BAUDIS

Annexe VI

CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE L'INSTITUT DU MONDE ARABE ET L'ÉTAT FRANÇAIS

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE
L'INSTITUT DU MONDE ARABE (IMA) ET L'ÉTAT FRANÇAIS

Les soussignés,

L'Institut du monde arabe (IMA) – fondation de droit privé reconnue d'utilité publique par décret du 14 octobre 1980, domiciliée au 1, rue des Fossés Saint-Bernard, 75236 Paris cedex 05, représentée par Jack Lang, en sa qualité de président du conseil d'administration de la fondation, dûment habilité à l'effet des présentes,

d' une part,

et

L'État français, représenté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, dûment habilité à l'effet des présentes,

d'autre part,

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Les modalités de la participation de la France au financement de l'Institut du monde arabe sont régies par les termes de la présente convention, conformément aux articles ci-après.

Cette convention annule et remplace celle signée le 28 mars 1988 qui devient caduque à la date de l'adoption de la présente convention.

ARTICLE 2 : Chaque année, le conseil d'administration délibère sur le budget initial pour l'exercice suivant au plus tard en décembre de l'année en cours, sauf cas exceptionnel.

L'Institut du monde arabe transmet au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le projet de budget initial préalablement à la tenue des instances délibérantes. Ce projet de budget comprend :

- En dépenses :
 - les charges d'exploitation ;
 - les charges de personnel ;
 - les dépenses d'activité ;
 - les dotations aux amortissements pour le renouvellement des équipements.
- En recettes :
 - les produits des rétributions perçues pour services rendus, les cas échéants ;
 - les versements faits par des particuliers ou par des entreprises ;
 - éventuellement, des ressources créées à titre exceptionnel.

ARTICLE 3 : Aux fins d'apprécier le projet de budget initial mentionné à l'article 2, l'Institut du monde arabe transmet au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères les documents suivants :

- un compte d'exploitation budgétaire et un bilan budgétaire de l'exercice provisoires en cours ;
- la situation de la trésorerie la plus récente ;
- la ventilation des dépenses de l'année en cours et de celles inscrites au projet de budget initial ;
- le nombre des emplois autorisés de l'année suivante ainsi que les créations et les suppressions de poste ;
- un descriptif des principales opérations d'équipement prévues pour l'année suivante.

ARTICLE 4 : Si le solde des dépenses et des recettes définies à l'article 2 de la présente convention fait apparaître un besoin de financement, et à défaut d'un complément exceptionnel versé par les Etats fondateurs, l'Institut peut proposer au conseil d'administration une contribution du fonds de dotation.

Un besoin de financement apparait lorsque la capacité d'autofinancement est négative.

ARTICLE 5 : La contribution de la France au financement de l'Institut du monde arabe est fixée annuellement à 12.354.000 € et est versée en une seule fois, au cours du premier trimestre, sur présentation d'une demande de versement dûment établie, adressée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le versement ne peut intervenir avant l'adoption du budget initial par le conseil d'administration.

Lors de la clôture des comptes, s'il ressort des comptes de l'exercice de l'année précédente que le besoin de financement de l'Institut a été surévalué, la contribution versée au titre de l'année suivante peut être ajustée.

ARTICLE 6 : Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est destinataire du rapport moral et financier ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établis chaque année conformément à l'article 10 des statuts de l'Institut.



Page 2 sur 3

ARTICLE 7 : Le comptable assignataire de la dépense est le directeur spécialisé des Finances publiques pour l'étranger.

ARTICLE 8 : La contribution de la France est versée au compte suivant ouvert par l'Institut du monde arabe, auprès de la banque Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels :

BIC : CMBRFR2BCME
IBAN : FR76 1882 9754 1601 8383 2824 006

ARTICLE 9 : Au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient est chargée de la mise en œuvre et de l'application de la présente convention en lien avec la direction des Affaires financières, qui lui apporte son soutien technique.

Tous les documents désignés par la présente convention, y compris la demande de versement de la contribution, sont transmis à la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Une copie est transmise à la direction des Affaires financières.

ARTICLE 10 : Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les parties pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 6 mois par courrier RAR.

ARTICLE 11 : En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention auprès du tribunal compétent auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 12 : La présente convention entre en vigueur à la date du dernier signataire. De manière transitoire, le solde restant dû au titre de l'ancienne convention de 6 177 000 € à la date du 25 juin 2020 est versé en une seule fois pour l'année 2020 sur la base de la présente convention.

DONT ACTE

Fait en deux exemplaires originaux

Paris, le ...

L'Institut du monde arabe

Paris, le 07 juillet 2020

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Christophe FARNAUD
Directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

10 JUIL. 2020

Directrice des affaires financières

Agnès CUKIERMAN

Paris, le 6 juillet 2020

Visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Le Chef de département du Contrôle budgétaire

Jean-Denis FORGET

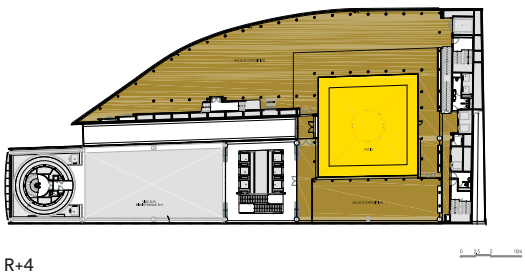
VISA SAVANE
N° 103 239

Page 3 sur 3

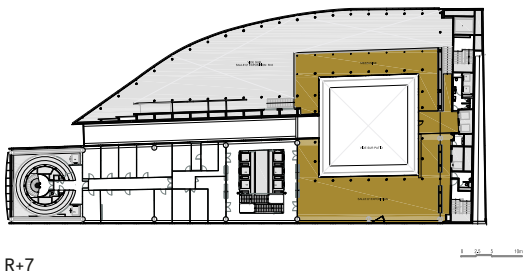
Annexe VII

PLANS DU MUSÉE

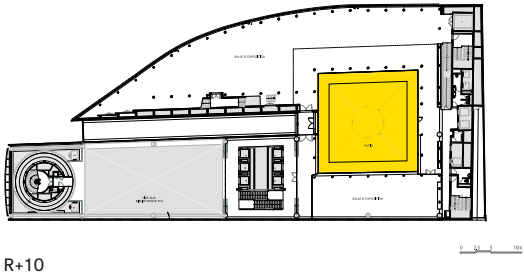
- ESPACES ÉDUCATIFS
- ESPACES MUSÉE TEMPORAIRE
- ESPACES MUSÉE PERMANENT
- PATIO
- PARVIS
- ESPACES PUBLICS
- RÉSERVES



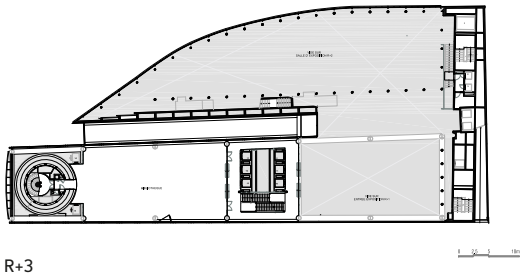
R+4



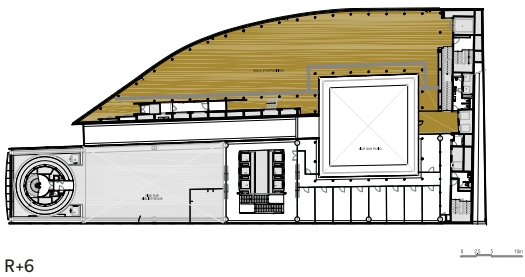
R+7



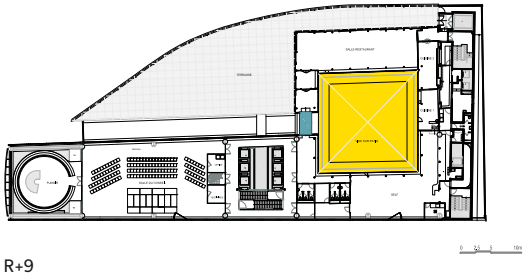
R+10



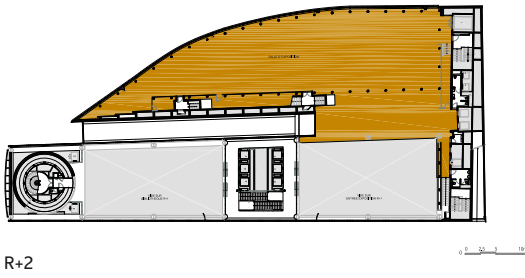
R+3



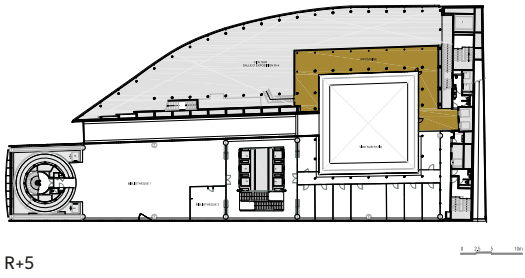
R+6



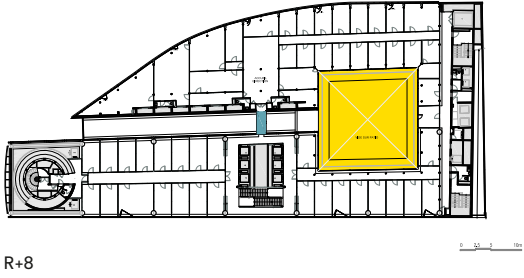
R+9



R+2

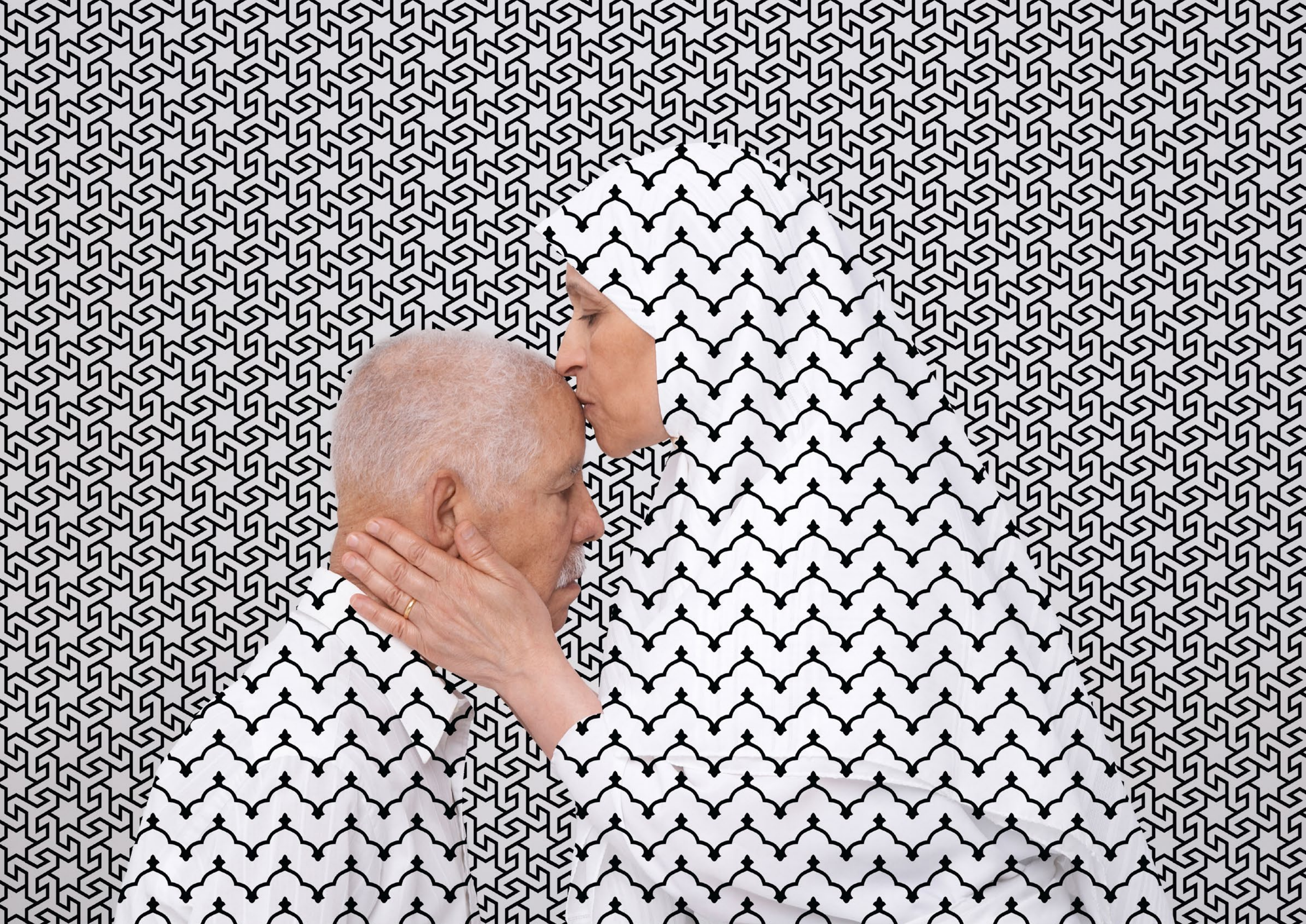


R+5



R+8

Double page suivante : **Arwa Abouon** (Libye – Canada), *I'm Sorry, I Forgive You*, 2012, photographie, 98,5 x 123,3 cm, Paris, Musée de l'IMA, ©Musée de l'IMA





1, RUE DES FOSSÉS SAINT-BERNARD, PLACE MOHAMMED V, 75236 PARIS CEDEX 05
<http://www.imarabe.org> — Tél. +33 (0) 1 40 51 38 38 — Fax : +33 (0) 1 43 54 76 45

SIRET : 320 607 922 00038 — APE : 8552Z

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 14 octobre 1980